

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président et député d'Ambae.

PRESENT : 49 députés

ABSENT : M. CARLOT Alfred Rolland, député d'Efaté ;
Mme. RORY Eta, députée de Mallicolo ;
M. WELLS George A., député de Luganville ;

RETARD : M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila ;
M. IARIS H. Iauko, député de Tanna ;
M. MORIN Dominique. Député de Luganville ;
M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila ;
M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi ;
M. STEVENS Morking, député de Tanna ;

1. La séance commence à 09h10mn.
2. Le Président annonce que conformément à l'Article 21.4) de la Constitution, le quorum requis est de deux tiers (2/3) de députés à la première séance de n'importe quelle session. Vu qu'il y a 42 députés présents et que le quorum requis est ainsi atteint, il déclare que le Parlement peut légalement et constitutionnellement procéder à l'ordre du jour. Il annonce l'inspection de la Garde d'Honneur du Président de la République, son Excellence M. ABBIL Iolu Jhonson.
3. La séance, suspendue à 09h12mn, reprend à 09h40mn.
4. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, dit la prière.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

5. M. ABBIL Iolu Jhonson présente son allocution présidentielle. (**Texte joint en Annexe I**)
6. La séance, suspendue à 09h50mn, reprend à 10h30mn.

REPONSE DU PREMIER MINISTRE

7. Le Premier Ministre, M. NATAPEI Edward Nipake, député de Port-Vila, remercie premièrement le Président de la République pour son discours et lui souhaite un bon rétablissement après ses récents traitements médicaux en Australie. Dans sa réponse, reprenant le terme “*Maturité*”, il laisse entendre que les opinions divergent sur ce thème : le peuple de Vanuatu pense que le pays n’a pas acquis une certaine maturité à cause des problèmes financiers répétitifs. Quant à lui, il dit partager le point de vue du Président de la République, quand il explique que la maturité vient avec le temps. Il ajoute que son Excellence veut nous faire comprendre qu’après trente (30) ans d’Indépendance, le Vanuatu a atteint une certaine maturité qui se caractérise sur le plan politique si on en juge par les accords qui se font entre l’Opposition et le Gouvernement au nom du développement de ce pays. Il souligne qu’il s’agit là d’une vision spirituelle venant du Président de la République et précise que la croissance économique nationale justifie aussi cette maturité. Il affirme que notre Constitution et notre emblème national symbolisent l’union du peuple liée à sa terre et les respecter, c’est s’attirer les bénédictions divines. Il ajoute que le Vanuatu est présenté comme le pays « *le plus heureux* » grâce aux sourires de son peuple vivant dans ce petit paradis. Il invite aussi le Gouvernement à veiller au bon apprentissage et à la bonne compréhension de l’hymne national pour que tous les citoyens de Vanuatu le chantent avec cœur et patriotisme, du plus petits au plus grands, partout où ils se trouvent. De plus, il souligne l’importance du drapeau national et recommande au Gouvernement l’assurance financière, un enseignement sérieux sur l’usage des drapeaux dans les établissements scolaires, les lieux religieux et les lieux de rencontre de chefs. Enfin, il saisit cette occasion pour souhaiter au Président de la République et à sa famille, aux députés et familles et à tout le peuple vanuatais *une bonne Fête de Noël et une Bonne Année 2011*.
8. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l’Opposition et député de Port-Vila, remercie le Président de la République pour son allocution inaugurale. Il dit que le discours fut court mais très significatif. Il partage les propos du Président de la République sur le thème « *Maturité* » et confirme ceux du Premier Ministre NATAPEI sur le plan politique en ajoutant qu’actuellement, le respect et la sérénité des députés à l’égard des principes de la Constitution le justifient aussi. Il remercie et félicite le Gouvernement pour avoir maintenu la stabilité au Parlement, l’encourage aussi à veiller à la bonne utilisation du drapeau national et à l’enseignement de l’hymne national dans les endroits ciblés. Il demande aux leaders, aux fonctionnaires et aux députés de ce pays à être les premiers à le chanter par cœur. Il remercie également le Gouvernement pour son soutien à la semaine du pardon organisée par le Conseil Chrétien de Vanuatu (CCV) et invite les députés à faire les premiers pas. Il émet le souhait qu’un jour l’unité règnera au Parlement et dans tout le Vanuatu. Il conclut par souhaiter un bon rétablissement au Président de la République, son

Excellence M. ABBIL Jhonson, un Joyeux Noël et Heureuse Année 2011, ainsi qu'aux députés et familles et enfin, à toute la population de Vanuatu.

9. M. BOEDORO Philip, annonce l'ordre du jour.
10. M. SAWON Thomas I., Chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, appuyé par M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition, propose que le Parlement soit ajourné jusqu'au lendemain pour permettre aux députés de lire attentivement le budget de 2011.
11. La motion est approuvée à l'unanimité.
12. **La séance est ajournée à 11h10mn.**

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

MARDI 16 NOVEMBRE 2010

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président et député de Maewo.

PRESENT : 47 députés

ABSENT : M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila ;
M. KALSAKAU Steven, député d’Efaté ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. SAWON Thomas I., député des îles Banks et Torres ;
M’ WELLS George, député de Luganville.

RETARD : M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. BROWNY Dona, député de Mallicolo ;
M. ABEL David, député de Port-Vila ;
M. IARIS H. Iauko, député de Tanna ;
M. KAHU Moses, député de Tanna ;
M. KALTONGGA Bakoa, député d’Efaté ;
M. KEN Don, député de Mallicolo ;
M. SAMSEN Samson, député de Santo ;
M. STEVENS Morking, député de Tanna ;
M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel, député de Tongoa.

1. La séance commence à 09h00mn.
2. Mme RORY Eta, députée de Mallicolo, dit la prière.
3. Le Président BOEDORO, annonce l’ordre du jour.

PRESENTATION DE LA DECLARATION BUDGETAIRE DE 2011

4. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, présente sa déclaration budgétaire de 2011. (**Texte joint en Annexe II**)
5. La séance, suspendue à 10h30mn, reprend à 11h17mn.
6. Vu qu'il ne reste pas assez de temps pour les réponses, le Président BOEDORO demande le consensus parlementaire pour suspendre la séance jusqu' à 14h00mn.
7. M. MOLISA Sela accepte la proposition du Président et demande s'il peut présenter ses documents.
8. Le Président accepte.

DEPOT DE DOCUMENTS

9. M. MOLISA Sela présente les documents ci-dessous à titre de rapports annuels, conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur ; celui de la Banque Nationale de Vanuatu de 2009 , celui de la Caisse National de Prévoyance de Vanuatu (CNPV) de 2008, celui de l'Office de Règlements des Services du gouvernement (URA) de 2009, celui de la Banque de Développement Agricole de Vanuatu de 2009 et enfin le rapport annuel du Ministère des Finances et de la Gestion économique (MFEM) de 2009.
10. M. NATUMAN Joe, Ministre des Affaires Etrangères et député de Tanna, demande les raisons du dépôt des documents attendu qu'il y aura débats parlementaires sur lesdits rapports.
11. Le Président BOEDORO explique qu'une Commission permanente Parlementaire présentera un rapport au Parlement après examen desdits documents.
12. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, rappelle que le Règlement Intérieur du Parlement prévoit une motion pour un débat parlementaire.
13. La séance suspendue à 11h30mn, reprend à 14h20mn.

REPOSE AU DISCOURS BUDGETAIRE.

14. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, fait remarquer d'abord l'absence remarquable de certains Ministres membres du cabinet ainsi que celle du Premier Ministre. Il déclare que le discours budgétaire est un travail d'évaluation acharné préparatoire au budget annuel de 2011 et pour cela, il félicite le Gouvernement. Il encourage ce dernier à prospérer et à se préparer pour un budget bien élaboré dans les années à venir. Cependant, il dit remarquer une faiblesse dans le budget qui pourrait être le résultat de la crise économique, un facteur majeur affectant le Vanuatu à l'instar des autres pays du monde. Il fait remarquer aussi que le Vanuatu dépend des bailleurs de fonds

qui contribuent à son budget de développement, cependant, il rappelle à l'Assemblée que le pays fête ses 30 ans d'indépendance et que, compte tenu de sa maturité, il devrait élaborer son propre budget de développement à partir de ses propres ressources. Néanmoins, il remercie les donateurs pour leur apport dans le développement national. Il souligne ensuite l'importance de montrer l'indépendance du Vanuatu qui doit produire son propre budget pour répondre aux défis du changement climatique, au développement durable et aux énergies renouvelables. Il ajoute être déçu d'apprendre que les pertes au Département des douanes ont entraîné une énorme perte dans la perception des recettes et demande au Gouvernement d'en tirer des leçons pour ne plus la répéter. Il demande les prêts qui pourraient influencer sur le budget de 2011 et les autres non récupérés d'abord. Il veut aussi que le Ministre confirme si le pays souffrirait du budget de 2011. En outre, il recommande au Gouvernement d'envisager un financement axé essentiellement sur la protection sociale, l'éducation et la santé. Il exprime sa déception sur le budget réduit de la santé. Dans l'ensemble, il soutient et remercie le Ministre pour son discours budgétaire remarquable.

15. M. LINI Ham, vice-Chef de l'Opposition, député de Pentecôte et Président du Parti National Unifié, déclare que le but d'un discours budgétaire est de faire connaître les difficultés rencontrées par le pays et ce qui pourrait être fait pour les résoudre. Aussi, il ajoute que le discours lui-même doit être fait en anglais et en français. Néanmoins, il dit être de l'avis que le manque à gagner de la Direction des Douanes soit une excuse de la collecte d'accise. Il ajoute que le Gouvernement doit prendre en considération les conditions des écoles primaires si elles ont pour but de fournir une meilleure éducation aux générations futures. Il dit que le Gouvernement doit allouer d'avantage de fonds pour améliorer les services de santé et doit réduire les dépenses liées au voyage interne ou à l'étranger. Il fait remarquer certaines zones sombres telles que le salaire des enseignants et des infirmiers, et dit espérer que le Gouvernement en tient compte dans son budget. Il conclue en remerciant le Ministre pour le discours du budget.
16. M. KALSAKAU Joshua, Président du Parti Travailleiste de Vanuatu et député d'Efaté, remercie le Gouvernement et le Ministre des Finances et de la Gestion Economique pour le discours du budget et pour son importance nationale. Il déclare qu'après 30 années d'indépendance, le Gouvernement doit exiger une Loi prévoyant l'obligation de fournir le rapport financier des dépenses du Gouvernement. Il ajoute qu'il est important d'informer le pays sur les dépenses des fonds publics. En outre, il déclare que le Gouvernement a le devoir fondamental d'être transparent et responsable dans l'utilisation de l'argent des pauvres contribuables ayant le droit d'en être informés. Enfin, il suggère qu'un rapport d'audit des dépenses du Gouvernement soit discuté au Parlement.
17. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, dit noter les observations des trois derniers locuteurs et convient que le budget de 2011 doit être réfléchi. Il explique que le budget de développement de 287 500 000 VT sera utilisé sur de nouvelles initiatives et des projets conçus par les différents ministères et rassure l'Assemblée que le budget de développement est la part du Gouvernement à celle des bailleurs de fonds. Il souligne que l'année 2008 a été l'une des meilleures années de bonne

performance économique où le reste du budget annuel est utilisé comme financement supplémentaire pour l'année suivante. Cependant, il précise que le pays ferait face à des difficultés si les bailleurs de fonds interrompaient leurs financements pour les projets de développement. En outre, il dit que connaître les dépenses effectuées durant une année budgétaire demeure compliqué. Il informe que des fonds sont alloués aux Département de la Météorologie et de l'Environnement pour couvrir l'adaptation aux changements climatiques et les médicaments. Il dit que les fonds des communautés internationales aideront à couvrir les énergies renouvelables. Il assure ensuite l'Assemblée que le budget réduit n'affectera pas le pays en aucune façon et précise que cinquante (50) millions VT sont ajoutés pour améliorer les services de santé et quarante cinq (45) millions VT supplémentaires pour les services de l'Education. Il ajoute qu'il y a un découvert de quatre cent (400) millions VT à la Banque de Réserve et explique que le recrutement constitue le principal contributeur du déficit du Gouvernement. Il déclare que le Gouvernement a l'intention d'entreprendre une vérification de la Direction des Douanes par les Douanes australiennes attendu que son financement est assuré par le Gouvernement australien. Il ajoute que le Ministère des Finances a auditionné les comptes, à la fin de 2009, dont le rapport est soumis ensuite au Vérificateur général pour vérification avant de les soumettre au Parlement pour discussion. Il conclut par admettre qu'en tant que Ministre responsable des Finances, il se dit mécontent de la collecte des recettes de cette année.

18. La séance, suspendue à 15h25mn, reprend à 15h55mn.
19. KOLOMULE Jean Ravou A., Président du Parti Progressiste Républicain des Fermiers de Vanuatu et député de Santo, déclare que les communautaires ruraux constituent la principale source de l'économie du pays, cependant, le manque d'infrastructure constitue une réalité que le Gouvernement ne doit pas négliger. Il dit comprendre que le Gouvernement des Etats-Unis finance l'entretien des routes à travers le compte des Projets du Millénaire et demande si le Gouvernement peut allouer des fonds pour construire de nouvelles routes.
20. Le Ministre MOLISA Sela répond que le Gouvernement est en train de préparer une autre soumission lui permettant d'accéder à un autre financement supplémentaire et pour cela, il est nécessaire de satisfaire les exigences requises du tableau de bord des Projets du Millénaire. Dans le tableau de bord récent, il dit que le Vanuatu est en deçà de la liberté économique, par conséquent, il serait plus susceptible qu'il soit disqualifié du tableau de bord de 2010. Il conclut que le Gouvernement devra faire plus pour qualifier le Vanuatu en 2011.
21. Le Président BOEDORO déclare que puisqu'il n'y a pas de motions écrites pour être débattues, le Parlement est ajourné jusqu'à demain à 14h00.
22. **La séance est ajournée à 16h00mn.**

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT
DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010

- PRESIDENT :** M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président et député de Maewo.
- PRESENT :** 51 députés
- ABSENT :** M. WELLS George A., député de Luganville.
- RETARD :** M. BROWNY Donna, député de Mallicolo ;
M. BULE James, député d'Ambaé ;
M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila ;
M. CARLOT Alfred, député d'Efaté ;
M. CARLOT Maxime K., député de Port-Vila ;
M. IARIS H Iauko, député de Tanna ;
M. KAHU Moses, député de Tanna,
M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. LINI Ham, député de Pentecôte ;
M. MORIN Dominique, député de Luganville ;
M. NGWANGO James, député d'Ambaé ;
M. PIPITE Marcellino, député de Santo ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. STEVENS Morking, député de Tanna ;
M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel, député de Tongoa.

1. La séance commence à 14h35mn.
2. M. SIMON Ioane Omawa, député d'Epi, dit la prière.
3. Le Président BOEDORO, annonce l'ordre du jour.

ANNONCES FAITES PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT

4. Le Président rappelle à l'Assemblée la remise de leur Curriculum Vitae au Bureau du secrétariat parlementaire demain, avant 16h30mn. Il l'informe aussi du décès de l'ancien député du Parlement des îles Banks et Torres, M. Feu LULU Derick après quoi, il demande une minute de silence en signe de respect à la mémoire du défunt.

PROJET DE LOI DES FINANCES (2011) No. DE 2010

PREMIERE LECTURE

5. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
6. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, dit que bien que le Parlement adopte ce budget pour couvrir les secteurs et institutions du Gouvernement, le peuple attend toujours la prestation des services publics venant du Gouvernement. Il souligne qu'il n'y a pas de bonne initiative en place pour changer l'économie de notre pays, c'est pourquoi, le Gouvernement doit maintenir le système de taxation appliqué. Il suggère une réduction de salaires des Députés pour assurer un meilleur service dans le secteur de la santé et une augmentation de salaire des fonctionnaires. Il demande si les Ministres bénéficieront aussi des mêmes augmentations salariales que les députés et explique que s'il en est ainsi, le problème d'instabilité ne sera pas résolu car tout le monde enviera les portefeuilles ministériels en raison du salaire attractif. Il ajoute que le Gouvernement doit s'assurer que les Provinces obtiennent toutes des parts égales de subventions et devra régler les problèmes entraînant des pertes dans la collecte des revenus. Toutefois, il assure l'Assemblée que l'Opposition soutiendra ce projet de Loi.
7. M. STEVENS Morking I., député de Tanna, adhérant au projet de Loi, dit reconnaître son importance. Il rappelle que c'est une procédure normale pour le Gouvernement de présenter et d'adopter son budget annuel. Il déclare qu'il y a plus de responsabilités et de transparence lorsque l'allocation se chiffre à deux (2) millions VT et que cette procédure est correcte. Il souligne que le Gouvernement alloue quatre (4) millions VT à la Commission des Directives Economiques et il veut savoir comment sont utilisés ces fonds puisque cette dernière ne siège que deux jours dans l'année avec toujours des problèmes de fonds. Il conclut que la stabilité dépendra de l'uniformisation salariale des Ministres et des députés.

8. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Affaires foncières et député de Mallicolo, dit que la limitation des ressources est reflétée dans ce budget et qu'on arrête de se lamenter car ce budget va bénéficier tout le monde. Il informe l'Assemblée concernant les six cent (600) millions VT impayés sur la taxe routière et explique que les bailleurs de fonds sont les seuls à contribuer aux développements de notre pays.
9. M. MOLISA répond que le secteur de la santé est une réalité très délicate et qu'il y a aussi mauvaise gestion d'argent, toutefois, le manque de fonds, on s'y attendait. Il ajoute que la somme de cinquante (50) millions VT couvre les salaires, les retraités et les questions médicales. Il explique que seul le salaire des députés a augmenté mais pas celui des Ministres. Il dit qu'il y a eu des abus relatifs aux allocations des parlementaires et le dossier est sous l'investigation du Bureau du Médiateur. Il explique qu'à cause des loyers fonciers impayés, le Service des Finances porte son assistance au Service des Terres pour renflouer ses dettes.
10. M. CARLOT Maxime Korman rappelle que le Ministre des Affaires foncières a déclaré que le Département des Terres a déjà collecté des loyers fonciers et en demande des explications sur cette confusion.
11. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Éducation et député de Pentecôte, explique que le Chef de l'Opposition est inclus aussi dans cette augmentation de salaire.
12. M. CARLOT explique qu'il préférerait une réduction d'allocations des députés pour permettre une économie que de vingt huit (28) millions VT.
13. M. CARCASSES Moana, Ministre de l'Intérieur et député de Port-Vila, en réponse supplémentaire, explique que deux (2) millions VT d'allocations appartiennent toujours à la population et la responsabilité sur l'usage de ces fonds incombe aux députés.
14. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, dit qu'il est important que la population soit informée des augmentations faites sur le salaire des députés et leur gestion. Il demande ensuite qui sera responsable des déficits. Il suggère une augmentation uniquement sur l'allocation des députés mais pas sur leur salaire pour couvrir les déficits. Il trouve odieux qu'on déduise directement la taxe sur les contribuables pour couvrir l'augmentation des salaires des députés. Il explique que cinquante (50) pour cent du budget ont été alloués aux salaires et que la faible performance des fonctionnaires serait à l'origine du déficit budgétaire. Il ajoute que le Gouvernement ne doit pas fermer l'œil sur le cas des personnes omettant de respecter les termes et conditions d'un loyer sous bail foncier. Il conclut que les missions étrangères aussi contribuent à la baisse du budget national.
15. M. MOLISA répond qu'actuellement, les agents nommés responsables de la collecte des frais fonciers travaillent actuellement sur la collecte des revenus et explique que si le

Gouvernement renforce les termes et conditions d'un bail, plusieurs personnes perdront leurs terrains. Il précise que le Gouvernement peut seulement modifier la Loi pour augmenter ou réduire les loyers fonciers. Il admet que la corruption a aussi sa part dans le déficit budgétaire, un phénomène qu'on peut contrôler mais qu'on ne peut pas éliminer. Il reconnaît la cherté des missions extérieures mais qu'il est important aussi que le pays participe à des réunions dans la plus grande rigueur financière. Il conclut que le salaire des députés sera jugé par leurs électeurs le jour des élections.

16. **La séance est ajournée à 16h10mn.**

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

JEUDI 18 NOVEMBRE 2010

- PRESIDENT :** M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président et député de Maewo.
- PRESENT :** 51 députés
- ABSENT :** M. WELLS George A., député de Luganville.
- RETARD :** M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. CARLOT Alfred, député d’Efaté ;
M. CARLOT Maxime K., député de Port-Vila ;
M. IARIS H Iauko, député de Tanna ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. LINI Ham, député de Pentecôte ;
M. NGWANGO James, député d’Ambaé ;
M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. STEVENS Morking, député de Tanna ;
M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel, député de Tongoa.

1. La séance commence à 09h10mn.
2. M. SAMSEN Samson, député de Santo, dit la prière.
3. Le Président BOEDORO, lit l’ordre du jour.

ANNONCE FAITE PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT

4. Le Président rappelle aux députés l’obligation de se présenter à son Bureau pour remplir les formulaires d’affiliation politique.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2011) No. DE 2010

PREMIERE LECTURE (Suite)

5. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, en réponse à la question de M. IARIS Iauko, précise que le Budget reste inchangé contrairement à ce qu'auraient pensé certains députés affirmant que l'augmentation du Budget aurait été causée par les indemnités des députés. Il ajoute que le déficit budgétaire sera couvert par la collection de la TVA. En ce qui concerne les fonctionnaires, interrogé par un député, il dit que la Commission de la Fonction Publique fait de sorte que ceux de la profession libérale tels que les docteurs, les avocats et les autres, soient aidés par le Gouvernement qui doit par conséquent se concentrer sur leurs droits vu qu'ils contribuent aussi au développement du pays. Quant aux frais de loyers fonciers, il confirme que l'argent collecté est mis dans un compte spécial à la Banque Populaire tout en précisant que plusieurs habitants ne paient pas leurs loyers fonciers par négligence.
6. M. TOSUL David, député de Pentecôte, félicite le Ministre des Finances, le personnel des Finances et le Gouvernement pour tout le travail effectué sur le budget qui, selon lui, est très fiable comparé à celui des îles Solomon, de la Papouasie Nouvelle-Guinée ou à celui des îles Fidji. Il ajoute que ledit budget peut couvrir les services publics malgré la mauvaise gestion de fonds d'où l'importance que le Gouvernement applique une rigueur de transparence dans l'exécution de certaines activités budgétisées. Quant à la collecte de la TVA, il lui demande aussi d'appliquer une méthode convenable devant la négligence des mauvais payeurs. Pour les allocutions des députés, il remercie le Ministre des Finances pour leur augmentation et recommande aux députés à plus d'honnêteté dans leur utilisations parce qu'elles sont avant tout destinées aux besoins de leurs circonscriptions.
7. M. KALTONGGA Bakoa, Ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Éfaté, se référant à l'augmentation des allocations des députés, félicite le Ministre des Finances pour la préparation de ce budget. Concernant l'utilisation honnête des allocations, il reconnaît l'influence des différents engagements dans la vie quotidienne mais qu'après tout, elle revient à chaque député conscient aussi de l'existence de la Loi punitive en cas d'abus. En référence au budget total de 2011, il laisse entendre que le Ministre des Finances vient de présenter un budget national fixe. Il ajoute qu'en dépit d'un déficit budgétaire de deux (2) millions de VT, la croissance économique du pays est palpable dans le budget. Il fait remarquer que l'économie du pays dépend des activités rentables d'où la nécessité de s'associer aux autres pays étrangers pour son développement.
8. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie les députés pour les commentaires et fait savoir que le système appliqué au budget de 2011 préconise une autogestion financière. Il ajoute que le budget doublera chaque deux (2) ans si ce système est efficace, ce qui obligera le Gouvernement à le maintenir. Il déclare que la

Loi sur la Commission de la Fonction Publique et la Loi sur les Finances publiques et la Gestion économique prévoient le rapport des institutions gouvernementales qui seront présentés au Parlement pour permettre à la Commission des Comptes publics de vérifier l'existence de ces programmes. Il reconnaît que ce n'est pas toujours un succès à cause du surmenage des Directeurs Généraux qui sont obligés de s'exécuter pour raison de transparence.

9. M. BULE James, Ministre de l'Industrie et du Tourisme et député d'Ambae, se joint à ses prédécesseurs pour remercier le Ministre des Finances, le personnel des Finances et celui du Conseil Consultatif de Développement (CCD), pour la préparation du présent budget. Il déclare qu'on ne peut pas ignorer la crise financière mondiale qui vient s'ajouter au manque de ressources humaines pour alourdir le déficit budgétaire. Il fait remarquer que la procédure de recrutement par la Commission de la Fonction Publique est trop lente dans le secteur public et que le Gouvernement doit revoir les secteurs productifs tel que celui du tourisme. Quant à son budget, il le considère inchangé par comparaison de celui de l'année dernière. Il ajoute que le secteur touristique génère plus de revenus et est connecté aux autres secteurs pour le développement du pays. Il félicite le Gouvernement pour l'augmentation du budget de l'Education et demande plus d'investissements dans les bourses. Il remercie le Gouvernement pour l'augmentation des allocations et enfin, demande pourquoi l'indemnité de séance d'un fonctionnaire est de dix (10) milles VT alors que celle d'un député n'est que de sept (7) milles VT.
10. M. KALSAKAU Steven, Ministre de l'Agriculture, de la Sylviculture et des Pêches et député d'Éfaté, remercie le Ministre des Finances et les organes ayant contribué à la collecte du revenu public. Il déclare qu'étant un pays sous développé, le Vanuatu doit se glorifier de son économie qui n'a pas été victime de la crise économique mondiale. Il ajoute que le pays bénéficiera de cinquante et un (51) millions VT dans le budget de l'année prochaine et que le Gouvernement doit remercier aussi le secteur privé qui joue un rôle très important dans la perception des recettes. Enfin, il affirme que même s'il y a une augmentation d'allocations des députés, l'honnêteté de chacun est très importante quant à leur utilisation dans les circonscriptions respectives.
11. M. NORWO Philip, député des îles isolées du Sud, remercie le Gouvernement pour avoir augmenté le budget de l'Education et révoqué les Droits de patentes. Etant un élu parlementaire d'une circonscription isolée, il se déclare déçu que les députés argumentent trop sur l'augmentation des allocations qu'ils ont eux-mêmes demandés. Il reconnaît cependant qu'elle sera très bénéfique à sa circonscription qui manque encore de services publics.
12. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, accepte tous les commentaires des députés. Il annonce que le budget injecté pour les bourses est de deux cents quarante neuf (249) millions VT et qu'il y aura un supplément de vingt (20) millions

VT dans le budget de l'année prochaine. Il laisse entendre que le développement du pays dépend des ressources humaines d'où la nécessité que le Gouvernement privilégie l'éducation pour le développement du pays. Quant aux frais de subsistance et de séances d'un député, il reconnaît que cinq (5) mille VT et deux (2) milles VT sont minimales à titre de comparaison aux dix (10) mille VT de séance d'un fonctionnaire mais il affirme que le Gouvernement consultera la Commission de la Fonction publique sur la question.

13. M. CARCASSES Moana Kalosil, Ministre de l'Intérieur, explique que le Ministère de l'Intérieur a entrepris des mesures interdisant les étrangers d'investir dans la zone rurale et précise que ceux qui s'y trouvent sont des citoyens de Vanuatu.
14. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, déclare qu'une croissance budgétaire n'enlève pas un déficit budgétaire. Au nom de l'opposition, il laisse entendre que si la collecte des recettes sera efficace dans les deux mois restants de l'année en cours, cela voudra dire qu'elle se fera d'une manière constante l'année suivante. Il demande ensuite au Ministre des Finances de clarifier les différents chiffres figurant dans le projet de Loi et dans le Livret du Budget 2010. Se référant au budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports, il fait remarquer que la promesse du Gouvernement d'augmenter le budget dudit Programme n'a pas été respectée et lui demande plus d'honnêteté. Concernant les infrastructures, selon lui, le Gouvernement ne doit pas se concentrer uniquement sur les travaux du **Star Warf** avec le **Fonds des Objectifs du Millénaire** attendu que le quai de Santo a besoin aussi d'être rénové. Il remercie le Gouvernement pour le prix du coprah et lui demande de le maintenir. Il dit noter que quatre vingt pour cent (80%) du budget total couvrent surtout le salaire des fonctionnaires et que seulement une petite partie est injectée dans les services et les travaux d'entretien.
15. M. VOHOR Serge Rialuth, Ministre des Infrastructures et des Services d'utilité publics et député de Santo, remercie le Ministre des Finances et le Comité du Budget inter-Ministériel (CBM) pour la préparation de ce budget. Il explique que le déficit budgétaire est causé par la réduction du nombre de bateaux de touristes séjournant au pays et qu'il sera comblé l'année prochaine grâce aux multiples activités touristiques programmées. Concernant les infrastructures, un gros budget est prévu pour leur entretien et pour l'aménagement des routes.
16. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Education et député de Pentecôte, en réponse complémentaire, admet que les directives sur les bourses ont été modifiées ; ce qui permettra aux étudiants boursiers de poursuivre leurs études jusqu'à leur maîtrise. Il ajoute que le Ministère de l'Education n'est pas exempté de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), que huit millions neuf cent mille (8.900.000) VT sont versés aux établissements scolaires pour couvrir l'éducation gratuite des enfants malgré l'absence de certains pour diverses raisons. En ce qui concerne la procédure d'orientation, il précise que les

recrutements sont faits sur la base des résultats de la 13^{ème} Année et que normalement et rappelle qu'un enseignant ne doit pas refuser son lieu d'affectation.

17. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie les députés pour les commentaires et les Ministres pour leurs réponses. Il explique que l'Union Européenne a aidé financièrement le Programme de la Culture des cocotiers en ce qui concerne l'Industrie du coprah. Il dit que l'OCPBV ne paie plus la taxe à cause de l'abrogation de la Loi. Il précise que soixante quatre pour cent (64 %) du budget total du Gouvernement couvrent le salaire des fonctionnaires et ajoute que le Gouvernement a l'intention d'équilibrer le budget des salariés et la fourniture des services publics par les budgets annuels à venir. Il conclut qu'il y aura des modifications sur les chiffres au moment de l'examen des Programmes.
18. M. CARLOT Alfred, député d'Éfaté, notifie que le salaire des Ambassadeurs en exercice à l'extérieur est supérieur à celui des députés du Parlement incluant celui du Premier Ministre. Il précise que les députés de Fidji et de la Nouvelle-Calédonie sont bien mieux payés que ceux de Vanuatu. Il demande au Ministre des Finances de clarifier les déclarations trompeuses sur la vérification des Comptes d'Air Vanuatu de l'année 2009. Selon lui, les rapports sont déjà prêts pour une présentation aux parlementaires. Il estime qu'il est plus convenable de séparer les allocations du salaire des députés et pense que les députés résidant dans les îles sont plus chanceux que ceux à Port-Vila et à Éfaté constamment sollicités par leurs électeurs. Il remercie le Ministre des Finances pour ce budget considérable et qualifie de suicidaire le montant d'un (1) millions de Vatu d'allocations.
19. M. MOLISA Sela explique qu'il n'a jamais mentionné un rapport d'audit de 2009 sur Air Vanuatu. Il précise qu'il a juste fait référence aux rapports d'audits des autres institutions publiques mais jamais sur Air Vanuatu. Il ajoute que son Ministère a déjà reçu les rapports d'audit de 2008 sur Air Vanuatu mais pas celui de 2009. Il confirme qu'il y a un déficit budgétaire de deux (2) milliard de VT qui ne porte aucun préjudice sur les services du Gouvernement en cours.
20. M. VOHOR Serge, Ministre des Services d'Utilité Publics, remercie le député CARLOT pour avoir pris la parole dans le sens de pousser le Conseil d'Air Vanuatu à présenter des rapports au Parlement. Il déclare ensuite que le Gouvernement a prolongé le contrat relatif au quai sur Santo.
21. M. NATUMAN Joe, en réponse complémentaire, explique que l'augmentation du salaire des Ambassadeurs officiant à l'étranger est basée sur la cherté de la vie et le taux de change.

22. M. KOLOMULE Jean Ravou, député de Santo, déclare ouvertement qu'il ne peut pas approuver la modification faite sur l'allocation des députés estimant que c'est l'argent de la société.
23. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité. -
24. La séance, suspendue à 11h15mn, reprend à 14h25mn.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2011) No. DE 2010

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « **Classification** »

Prévision des Recettes de 2010

CODE CB, "**Parlement.**"

25. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, veut connaître le montant fixe collecté au Restaurant du Parlement à titre de location. Il demande aussi la situation concernant la construction du Centre de la Convention qui abritera la réunion conjointe des pays de l'ACP-UE (Afrique-Caraïbes-Pacifique et l'Union Européenne) en 2012 et si les véhicules seront mis aux enchères.
26. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, répond que le contrat signé entre le Parlement et Air Vanuatu prévoit un loyer mensuel de 300 000 VT, toutefois, le paiement n'a pas été fait car le contrat vient d'expirer et il n'a pas été renouvelé. Il ajoute que seulement cent cinquante (150) mille VT ont été payés directement au Service des Finances et du Trésorier.
27. M. NATAPEI Edward N., Premier Ministre, en réponse supplémentaire, dit que le Conseil de Gestion du Parlement a déjà examiné le plan de la construction soumis par l'Ambassadeur de la Chine relatif au Centre de la Convention et de son établissement. Il le dit Centre n'accommodera pas seulement la réunion des ACP-EU mais aussi les autres colloques importants.
28. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, demande si on doit voter pour le revenu de chaque Code.
29. M. MOLISA répond que le vote se fera sur le revenu total du Gouvernement, vers la fin de tous les Codes.

30. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition, considère le Centre de la Convention comme une propriété nationale qui peut rapporter au Parlement. Il demande le montant fixe de la location du Parc du Parlement et qui va payer les dégâts sur les biens du Parlement pendant les activités au parc.
31. M. MOLISA dit que le Service des Finances n'a pas de registres sur la collecte des fonds du Parc du Parlement.
32. M. WORWOR Raphaël, Ministre du Développement des Sports et de la Jeunesse et député d'Ambrym, en réponse supplémentaire, déclare que le rapport financier sur le combat professionnel de boxe organisé dans le Parc du Parlement affiche une collecte d'un montant de neuf (9) millions VT dont huit millions dépensés pour couvrir les dépenses et que finalement, il ne reste plus rien pour payer la location du Parc.
33. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, dit comprendre qu'un million huit cents (1.800) milles VT et trente et un (31) millions VT ont été versés au Parlement et demande au Ministre de confirmer si le Parlement a un compte séparé des Services des Finances et de la Trésorerie.
34. M. MOLISA Sela dit ignorer le montant remis au Parlement à titre de dons et confirme que le Parlement possède un compte spécial.
35. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, souligne son inquiétude sur les travaux de construction faits par les entreprises chinoises tels qu'au **Stade Korman**, au Collège Agricole de Vanuatu et demande au Gouvernement si ce n'est pas un peu risqué d'accepter que les entreprises chinoises construisent le Centre de la Convention.
36. M. NATAPEI Edward N., Premier Ministre, assure l'Assemblée que le Gouvernement acceptera une entreprise fiable et professionnelle qui construira le Centre.
37. M. KOLOMULE Jean Ravou., député de Santo, remercie le Premier Ministre pour son accord en faveur de la construction du Centre et demande si le Gouvernement pense construire des résidences pour accommoder les députés durant les sessions parlementaires à Port-Vila.
38. M. NATAPEI dit qu'il importe que les ingénieurs créent des plans et qu'ils estiment les coûts des dépenses pour aider le Gouvernement à prendre une décision.
39. M. MOLISA Sela explique que le **Stade Korman** n'a pas été financé par le gouvernement chinois.

40. M. CARLOT Korman souligne qu'il y a une personne au Département du Service Public qui est responsable des plans de construction.
41. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Affaires foncières et député de Mallicolo, soulève un point de règlement et rappelle que l'Assemblée doit argumenter sur le revenu.

CODE CI, “ **Services Judiciaires**”.

42. M. PIPITE questionne les frais des séances judiciaires sous la Cour d'Appel.
43. M. MOLISA répond que ces frais sont appliqués à toute personne déposant une requête à la Cour.
44. M. CARLOT Alfred, député d'Efaté, questionne la procédure de la construction du nouveau Palais de justice.
45. M. KALTONGGA Bakoa, Ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Efate, répond que la procédure de la construction avance et précise qu'un montant estimé à vingt sept (27) millions de dollars est retenu sur le projet.
46. M. BULE James, député d'Ambae, est de l'opinion que les Tribunaux de première instance collectent plus de revenus puisqu'ils sont plus utilisés par les citoyens de Vanuatu et veut savoir pourquoi les différences dans les chiffres.
47. M. MOLISA répond que le chiffre reflète le revenu moyen collecté par les Tribunaux de première instance. Il ajoute que plusieurs clients n'ont pas encore payé leurs frais.
48. M. KALTONGGA, Ministre de la Justice, en réponse supplémentaire, dit que la Cour Suprême a collecté plus de revenus vue qu'il a traité plusieurs requêtes judiciaires tandis que les Tribunaux de première instance fixent les prix suivant les moyens de leurs clients. Il conclut que le chiffre stipulé est raisonnable.
49. M. STEVENS Morking I., député de Tanna, questionne les Tribunaux d'Iles et demande au Ministre d'expliquer et de préciser les îles de provenance des revenus collectés.
50. M. MOLISA explique que le montant inscrit représente le revenu total collecté dans les îles.
51. M. KALTONGGA explique que les Tribunaux de première instance et la Cour Suprême travaillent en synergie, c'est pourquoi les frais sont collectés dans toutes les îles et pas seulement à Port-Vila ni à Luganville.

52. M. CARLOT Maxime veut savoir l'instance judiciaire responsable des infractions de trafic vue sa capacité à collecter plus de revenus.
53. M. CARCASSES, Ministre de l'Intérieur et député de Port-Vila, rétorque que les infractions de trafic sont confiées à la Police nationale.
54. M. KALTONGGA, en supplément, dit que les Services Judiciaires pourvoient des services dans tous les Tribunaux et que les délits de trafic sont transférés au Tribunaux de première instance.
55. M. KOLOMULE est d'avis que la collecte de revenus des Service Judiciaires ne reflète pas les directives de la Loi nationale.

CODE CJ, "**La Commission de la Fonction Publique**".

56. M. SAWON Thomas I., Chef du Groupe parlementaire et député des îles Banks et Torres, se référant au point 19 AC, demande si le Ministre peut confirmer que les frais de loyers de résidence gouvernementaux sont déduits directement de douze pour cent (12%) du salaire des locataires.
57. M. MOLISA répond qu'ils sont déduits du salaire du locataire, des agents permanents et de celui des Ministres.
58. M. NATAPEI, Premier Ministre, en supplément, dit que même si la résidence est occupée par un Ministre ou un agent permanent, ils paient tous les deux le même prix de loyer.
59. M. PIPITE Marcellino dit que le Gouvernement peut obtenir plus de revenus sur les loyers des bâtiments publics si leurs occupants sont responsables et sérieux dans le paiement des loyers.
60. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, se plaignant du mauvais état des résidences publiques à Lakatoro, demande si le Comité responsable a pris en considération cette réalité.
61. M. MOLISA répond que le Gouvernement a alloué une somme de quatre (4) milliards VT pour la rénovation des résidences et qu'il a aussi l'intention de vendre certains de ses biens.
62. M. TOSUL David, député de Pentecôte, souligne que certains fonctionnaires occupent des bâtiments publics illégalement.

63. M. MOLISA confirme que de telles irrégularités ont été soumises à la justice et que les locataires des ces bâtiments ne sont pas autorisés à quitter les lieux tant que l'Ordonnance de la Cour ne les oblige pas.
64. M. NATAPEI Edward, Premier Ministre, en supplément, dit que ces personnes se sont réclamé, par la suite, propriétaires du terrain et du bâtiment.
65. M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo, demande pourquoi le Gouvernement paie les indemnités de loyers des agents permanents vivant dans des résidences publiques.
66. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, demande si un locataire peut être remboursé sur les dépenses faites sur l'entretien de la résidence occupée.
67. M. MOLISA, Ministre des Finances, dit que le Gouvernement paie les indemnités de loyers des agents permanents vivant dans leurs propres maisons mais pour ceux qui vivent dans les résidences publiques, un prélèvement direct de 12.5% de leur salaire est effectué pour cet effet. Il ajoute que le Gouvernement est responsable de l'entretien des bâtiments à moins que des travaux aient été faits pour un but important. Il ajoute que le locataire se fera remboursé s'il soumet les reçus et d'autres documents fiables prouvant les travaux d'entretien.
68. Le Premier Ministre NATAPEI, en supplément, dit que le locataire doit effectuer un accord avec le Comité responsable des Résidences publiques sur les travaux d'entretien pour bénéficier d'un remboursement.

CODE CK, "**Bureau de la Citoyenneté**".

69. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, dit que le Gouvernement doit avoir des solutions alternatives pour assurer une bonne collecte de revenus.
70. M. ABEL David, député des Iles Shepherds, questionne les frais qu'un étranger doit payer pour obtenir la citoyenneté.
71. M. SIMON suggère que les frais appliqués soient classifiés.
72. M. CARCASSES répond qu'il faut envisager un Référendum sur la Constitution pour entrevoir des frais appliqués suivant les différentes classifications.
73. M. KALSAKAU Joshua suggère une augmentation des frais de la Citoyenneté.
74. M. MOLISA Sela répond que pour cela, il faudra modifier la **Loi sur la Citoyenneté**.

75. M. NATAPEI, Premier Ministre, dit que la citoyenneté est une affaire très sensible, c' est pourquoi, il est important d'enquêter sur la personne avant de leur accorder la citoyenneté.
76. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, dit que le Gouvernement doit organiser des réceptions pour la remise des citoyennetés aux gens pour des raisons de transparence.
77. M. MOLISA répond que les gens ayant obtenu la citoyenneté, seront mis au courant par publication officielle et publiquement.
78. **La séance est ajournée à 16h00mn.**

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010

- PRESIDENT :** M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président et député de Maewo.
- PRESENT :** 51 députés
- ABSENT :** M. WELLS George A., député de Luganville
- RETARD :** M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. BROWNY Donna, député de Mallicolo ;
M. BULE James, député d'Ambaé ;
M. ABEL David, député de Port-Vila ;
M. ETAP Louis, député de Tanna ;
M. IARIS H Iauko, député de Tanna ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. NATUMAN Joe, député de Tanna ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo ;
M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel, député de Tongoa ;
M. VUTA Peter, député d'Ambaé.

1. La séance commence à 09h00mn.
2. M. MORIN Dominique, député de Santo, dit la prière.

3. Le Président BOEDORO, annonce l'ordre du jour.

ANNONCE FAITE PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT

4. Le Président demande aux députés de respecter l'ordre et la discipline en évitant de soulever un point de règlement sans son consentement.

PROJET DE LOI No. DE 2010 SUR LES FINANCES (2011)

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

Activité CK, “ **Bureau de Citoyenneté**”.

5. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, estime que les activités commerciales dans la zone rurale seront affectées si on permet aux chinois de s'y investir.

Activité MA, “ **Ministère de l'Agriculture, Quarantaine, sylviculture et Pêches**”.

« **Pêches** ».

6. M. LINI Ham, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, se référant au MAEA et au 48EA, demande si les licences de pêches sont toujours appliquées à ceux qui n'affichent pas le chiffre d'affaire annuel de quatre (4) millions VT.
7. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, rétorque que cette activité ne couvre que les navires de pêches étrangers sous la juridiction vanuataise et non pas les navires locaux en activité de pêche.
8. M. KALSAKAU Steven, Ministre de l'Agriculture, député d'Éfaté, confirme la réponse du Ministre des Finances et de la Gestion économique.
9. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, demande au Ministre des Finances d'expliquer les raisons de la réduction du budget de ce programme comparé à celui de l'année dernière.
10. M. KALSAKAU Steven répond que dans le budget de l'année dernière, le revenu prévu était de deux cent (200) millions VT et que cette année, la recette prévisionnelle est de cent (100) millions VT. On espère percevoir un montant supérieur à celui-ci.

« **Sylviculture** ».

11. M. LINI Ham, Chef adjoint de l'Opposition, veut des explications sur le chiffre du permis d'exploration forestière.
12. M. MOLISA Sela affirme que le chiffre est identique à celui de l'année dernière.

13. M. KALSAKAU Steven confirme la réponse.
14. M. STEVENS Morking demande si le permis d'exploration forestière inclut aussi les grandes entreprises.
15. M. KALSAKAU Steven répond qu'il couvre seulement l'exploitation forestière par les entreprises locales.
16. Mme RORY Eta, députée de Mallicolo, demande si le Gouvernement a l'intention de replanter les arbres abattus par la compagnie d'exploitation forestière.
17. M. TOSUL David, député de Pentecôte, notifie l'absence de revenus sur la vente des semis.
18. M. PIPITE Marcellino demande la différence des prix entre le bois de la Nouvelle-Zélande (NZ Pine) et ceux locaux.
19. M. KALSAKAU Steven répond que la Loi sur la Sylviculture prévoit une disposition sur le reboisement et explique que le Gouvernement injecte un budget dans ce programme et que des bailleurs de fonds, tels que l'Union Européenne, interviennent aussi. En ce qui concerne le bois néozélandais, il dit que c'est le volume et la taille du bois qui expliquent son prix bas. Quant au budget des semis, il dit que le Gouvernement ne subventionne que les fermiers locaux.
20. M. MOLISA ajoute, en complément de réponse, que le prix du bois néozélandais est moins bas à cause du faible taux d'échange de son dollar dans le pays. Il ajoute qu'il est important de maintenir ce prix car le bois néozélandais est de plus en plus vendu dans le marché local pour palier à la faible production du pays. Il conclut que le Gouvernement a l'intention de lancer le projet de reboisement dans les îles.

Activité MT, “ **Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme** ”.

« **Développement commercial** ».

21. M. STEVENS Morking demande la provenance des trois cent (300) milles VT.
22. M. KILMAN Sato, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député de Mallicolo, déclare couvrir les procédures pour les exemptions du Ministère.

« **La promotion de l'autorité d'investissement** ».

23. M. PIPITE, se référant au Programme MTEA : “ *Promotion des Investissements*”, dit notifier une augmentation dans le budget et demande d’où proviendraient les fonds.
24. M. KILMAN répond que dans une année, il y aura plus d’activités rentables et qu’il y aura plus de promotions dans les différentes activités, ce qui impliquera plus d’impôts aux investissements.
25. La séance, suspendue à 09h35mn, reprend à 10h15mn.
26. M. PIPITE Marcellino, se référant à l’Article 42.2) du Règlement Intérieur, soulève un point de règlement pour demander quand le Parlement discutera de la motion concernant son cas vu que d’après l’Article 23 du Règlement Intérieur (RI), les motions sont présentées chaque Mardi et chaque Jeudi de la semaine sessionnelle.
27. Le Président BOEDORO répond que la motion ne sera échue que le mardi de la semaine d’après pour être débattue par le Parlement.
28. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l’Opposition, se référant aux Articles 34 et 35 du Règlement Intérieur, demande si le Parlement peut discuter d’une motion faisant l’objet d’une procédure judiciaire.
29. Le Président du Parlement répond qu’il fera une déclaration le Mardi lors de la présentation de ladite motion.

Activité MV, “ **Ministère de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes et des Coopératives**”.

« **Le développement des Entreprises vanuataises et des Coopératives** ».

30. M. KALSAKAU Joshua, député d’Éfaté, demande des explications sur les procédures relatives au recouvrement des dettes de la Caisse de Coopérative de Développement (CCD).
31. M. MOLISA demande au Ministre responsable de répondre à la question.
32. M. HILTON Dunstan, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes et des Coopératives, dit qu’il y a un fonds de la CCD à titre d’emprunt contracté par cinq cent cinquante cinq (555) personnes et dont deux cents (200) seulement ont payé leur remboursement et ceci n’est pas inclus dans la collecte des recettes.

33. M. TITONGOA Willie Reuben A., demande si les quarante (40) millions empruntés dans la CCD pour subventionner le coprah ont déjà été remboursés et veut savoir si les frais d'audit sont inclus dans le revenu.
34. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances, répond que le fond CCD n'est pas complètement remboursé, que le Gouvernement devra approuver une législation au Parlement pour éviter une telle situation dans le futur et enfin, que les frais d'audit sont inclus dans le revenu.

Activité MF, « **Ministère des Finances et de la Gestion économique** ».

« **La gestion financière et économique** ».

35. M. PIPITE notifie qu'il y a une énorme réduction de revenu en comparaison avec celui de cette année, qu'il n'y a pas de budget sur le chiffre d'affaires et demande au Ministre d'expliquer cette réduction.
36. M. KALSAKAU Joshua dit ne pas voir les dividendes annuels des autres entreprises parapubliques.

« **La collecte des revenus** ».

37. M. VUTA Peter, député d'Ambae, estime que le Gouvernement annule la taxe routière aux Provinces à cause de la mauvaise condition des routes. Il dit comprendre que le Gouvernement ait annulé aussi la patente commerciale pour les petites affaires. Selon lui, cette activité génère plus de revenus dans la caisse publique par conséquent, il demande si la taxe routière fait partie des recettes publiques.
38. M. MOLISA Sela répond que le Gouvernement espère percevoir trente et un (31) millions VT sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour couvrir les cinquante et un (51) millions perçus par la patente commerciale dans les Provinces. Il précise que le chiffre d'affaire se trouve au Programme « **Perception des Droits de Douane et d'Accise** », 3605-7TBT. Il explique qu'il y a une réduction de revenu dûe à la mauvaise perception de la TVA, que cent soixante dix (170) million VT demeurent impayés d'où la nomination par le Ministère d'une personne responsable des prélèvements des fonds de la TVA. En ce qui concerne les dividendes annuelles, il répond que certaines entreprises parapubliques ont du mal à payer leurs dividendes dues aux problèmes de gestion mais que le Gouvernement en est conscient. Quant à la taxe routière, il dit qu'elle ne rapporte pas assez, ce qui donne au Gouvernement l'intention de présenter une Loi au Parlement prévoyant une augmentation sur la taxe routière qui est payée directement à la caisse centrale.
39. M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo, demande si les commissions appliquées par la Banque sont incluses dans le revenu et si les permis d'armes à feu y sont aussi.

40. M. MOLISA répond que la commission est collectée par la Banque Nationale de Vanuatu (BNV) et non par le Gouvernement. Quant aux armes à feu, il précise qu'elles relèvent du Ministère de l'Intérieur.
41. M. BULE James, député d'Ambae, faisant référence aux frais d'immatriculation des navires, dit comprendre qu'ils sont prélevés par le bureau du Registre des Bateaux battant Pavillon vanuatais. Il estime que ce chapitre devrait générer plus de revenus. Il veut savoir combien de bateaux sont enregistrés et demande plus d'explications sur le droit de Douane à l'importation après avoir remarqué un vide dans le revenu.
42. M. TOSUL David, veut savoir où sont incluses les charges appliquées par le Service des Finances lors d'un transfert à la CNPV ou à la Banque.
43. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, estime que le Gouvernement devra attirer plus de Société Offshore dans le pays pour plus de recettes.
44. M. IATIKA Morking se référant au Programme 3605-7TLV, « **Droits du Véhicules** », demande comment collecter le revenu vu l'annulation du *Droit de patente*.
45. M. MOLISA Sela répond qu'il y a six cent (600) bateaux battant pavillon vanuatais, ce qui est censé générer plus de revenus dans la caisse mais que la collecte financière par le Bureau du Service Maritime s'est avérée maigre à cause de la hausse du prix du carburant. En ce qui concerne le **Droit de douane à l'importation**, il dit que le revenu n'est pas inclus dans ce Programme. Il ajoute que les charges appliquées par le Service des Finances y sont incluses et conclut que les **Droits de véhicules** ne couvrent que les taxis et les bus qui détiennent un chiffre d'affaire de quatre (4) millions VT.
46. M. KALO Toara D., député des Shepherds, se référant à l'**Enregistrement des Sociétés Offshores**, veut savoir leur nombre actuel car il dit notifier que le revenu a été multiplié par huit comparé à celui de cette année et il en demande des explications. Il demande s'il y a des ni-Vanuatu qui travaillent dans les bateaux battant pavillon local.
47. M. MOLISA partage les points de vue des députés sur l'augmentation des **Sociétés Offshores** dans le pays. A sa connaissance, il estime qu'il y a maintenant mille cinq cent (1500) **Sociétés Offshores** au Vanuatu dont le revenu est collecté par la Commission de Services Financiers de Vanuatu. En ce qui concerne la réduction du revenu, il explique qu'elle est due à la hausse du prix de carburant. Quant aux Ni-Vanuatais employés dans les bateaux battants pavillons vanuatais, il déclare que le Collège Maritime dispense des formations pour lesquelles le Gouvernement n'a pas encore le financement.

48. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, estimant que le revenu du Service maritime est trop maigre, demande quand le Gouvernement va revoir le contrat.
49. La séance suspendue à 11h30mn, reprend à 14h25mn.

QUESTIONS ORALES

50. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, questionne la suspension des services de la santé dû au manque des médicaments.
51. M. KAHU Moses, Ministre de la Santé et député de Tanna, dit qu'il donnera sa réponse sous forme de déclaration. (**Texte joint en Annexe III**)
52. M. STEVENS Morking I., député de Tanna, demande comment le Gouvernement peut reprendre un fonctionnaire accusé de mauvaise conduite.
53. Le Premier Ministre, M. NATAPEI Edward N., dit que la Commission de la Fonction Publique (CFP) doit s'assurer que l'affaire ait été réglée.
54. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, demande si le Gouvernement a tenu compte du casier judiciaire en présentant la Motion concernant la suspension des droits Parlementaires suivants : M. CARLOT Maxime Korman ; M. LINI Ham ; M. IARIS Iauko H ; M. PIPITE Marcellino ; M. KOLOMULE Jean Ravou pour une période de quatre (4) sessions consécutives pour une seconde fois.
55. M. NATAPEI répond que la motion est dans l'agenda jusqu'au moment où la Cour se prononcera sur son sort.
56. M. MORIN Dominique, député de Luganville, demande si la procédure concernant l'offre d'adjudication pour un concessionnaire d'électricité à Luganville a été faite correctement. Il dit que l'affaire est trop confuse et il demande une explication.
57. M. NATAPEI répond que l'accord de la concession prévoit qu'il y aura huit (8) mois d'essai pour les entreprises du **Groupe Phoenix** et resteront concessionnaires s'ils dispensent de bons services dans le cas contraire, ils quitteront le lieu dans un délai de 12 mois et le contrat sera remis aux enchères. Il conclut que la procédure du contrat a été faite correctement.

58. M. LOP Willie questionne le travail concernant la distribution de l'électricité à l'**Aéroport de White Grass** sur Tanna.
59. M. VOHOR répond qu'il n'y a pas de fonds valables pour entreprendre les travaux d'électricité au sein dudit Aéroport, toutefois, le Gouvernement projette de mettre en place une station d'hydro-électrique pour distribuer le courant sur l'île entière.
60. M. CARLOT Alfred demande si la décision de priver les députés de l'Opposition de leurs devoirs Parlementaires est démocratique et basée sur les principes du christianisme de notre pays.
61. M. LORIN Solomon, député de Santo, dit que les étudiants qui suivent des études aux Philippines sont financés par les parents et il demande si le Gouvernement a l'intention de porter assistance financière à ces étudiants.
62. M. NATAPEI Edward répond que conformément au Règlement Intérieur du Parlement, c'est une action démocratique qui vise à discipliner lesdits députés de l'Opposition.
63. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Education, ajoute qu'il y a eu un accord fait lors de sa récente visite aux Philippines pour évaluer le mode et les qualités de vie de ce pays. Il ajoute que le Gouvernement prendra en charge le financement des visas et de l'hébergement.
64. M. KALO Toara D., député des îles Shepherds, questionne le fonctionnement et la situation contractuelle des deux bateaux, *Northern Star* et *Southern Star* offerts par le Gouvernement chinois au Vanuatu.
65. M. KALSAKAU Joshua veut savoir ce qui est advenu aux un (1) million huit cent (800) milles VT et aux trente et un (31) millions VT à titre de dons à l'endroit du Parlement et veut savoir si le Parlement a son propre compte bancaire.
66. M. NORWO Charlie, député des îles isolées de Tafea, dit que le Gouvernement subventionne les routes sur Tafea mais déplore l'absence de bateaux desservant ces îles et demande une explication.
67. M. BULE James, député d'Ambae, souligne que le Centre administratif de Saratamata sur Ambae appartient au Gouvernement et est dépourvu d'eau potable. Il demande si le Gouvernement a déjà planché sur la situation.
68. Le Président BOEDORO demande le consensus de l'Assemblée pour permettre au Premier Ministre de répondre aux questions.

69. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition, dit que l'Opposition fait objection.
70. M. NATAPEI dit qu'il répondra aux questions le Lundi pendant le période des **Questions orales**.

DECLARATION DE DEPUTES.

71. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, présente sa déclaration. (**Texte joint en Annexe IV**)
72. **La séance est ajournée à 15h15mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

LUNDI 22 NOVEMBRE 2010

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président et député de Maéwo.

PRESENT : 50 députés

ABSENT : M. WELLS George A., député de Luganville;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo.

RETARD : M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila ;
M. ABEL David, député de Port-Vila ;
M. KALTONGGA Bakoa, député d’Efaté ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. MORIN Dominique, député de Luganville ;
M. VOHOR Serge, député de Santo ;
M. SAMSEN Samson, député de Santo ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel.

1. La séance commence à 09h08mn.
2. M. IARIS Iauko, député de Tanna, dit la prière.
3. Le Président BOEDORO annonce l’ordre du jour.

4. M. PIPITE soulève un point de règlement pour demander s'il peut finir sa déclaration du Vendredi 19 novembre avant que le Parlement ne discute de la motion le concernant.
5. Le Président du Parlement explique que d'après l'ordre du jour d'une séance, la déclaration d'un député tombe le Vendredi.

PROJET DE LOI No. DE 2010 DE FINANCES (2011)

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

Prévision des recettes (2010)

CODE MF, « **Ministère des Finances et de la Gestion économique** ».

6. M. SIMON Ioane, député d'Epi, demande si le Gouvernement a des projets socio-économiques.
7. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, concernant le contrat de la Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu (RAMV), déclare que le Gouvernement consultera l'Attorney Général pour des conseils légaux.
8. M. IARIS Iauko demande si le Ministre peut faire une déclaration d'éclaircissement sur la situation contractuelle de la Régie, des responsables de son administration et de sa gestion.

CODE MH, « **Ministère de la Santé** ».

9. M. PIPITE dit noter une augmentation de seize (16) millions VT et demande le nom de l'hôpital bénéficiaire.
10. M. KAHU Moses, Ministre de la Santé et député de Tanna, répond que l'augmentation du revenu est consécutive au nombre élevé des patients.
11. M. BULE James, député d'Ambae, demande où sont inclus le revenu des dispensaires, des centres de santé et celui des centres de soins d'urgence.
12. M. KAHU, Ministre de la Santé, répond que les frais des dispensaires et des autres centres de santé sont collectés par les Comités de Santé des Provinces, responsables de la supervision et de l'administration des fonds servant à couvrir les coûts d'entretiens.
13. M. MOLISA ajoute que les détails de cette Activité sont dans la partie du livre concernant la **Catégorie des Dépenses**.

14. M. IARIS Iauko demande si les frais de consultation de deux cent (200) VT ont augmenté.
15. M. KAHU Moses, Ministre de la Santé, répond que les frais de consultation demeurent inchangés mais que d'autres frais sont appliqués suivant les cas médicaux.

CODE MV , « **Ministère de l'Infrastructure et des Equipements Collectifs Publics** ».

16. M. LINI Ham, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, demande si l'idée de transférer les équipements du projet des Objectifs du Millénaire (OM) au Service de l'Infrastructure et des Equipements Collectifs Publics est toujours maintenue.
17. M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures et des Services d'utilité Publics et député de Santo, confirme à l'affirmative.
18. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, demande si le Gouvernement peut générer plus de revenus sur notre espace aérien.
19. M. VOHOR répond que le Gouvernement vient de mettre en pratique le contrôle sur notre espace aérien et c'est la Société de la Gestion des Aéroports de Vanuatu (SGAV) qui est responsable de la gestion des fonds.
20. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, se référant au programme 74CA, « **Frais de pilotage** », « **Autres charges** », demande la raison de ces charges.
21. M. SIMON Ioane, député d'Epi, demande le pourcentage des frais d'embarquement et des ports des Provinces.
22. M. MOLISA répond que le Gouvernement attribue une subvention aux Provinces et non pas le montant collecté à partir desdits frais.
23. M. KOLOMULE Jean Ravou, député de Santo, demande la situation actuelle de l'Unelco.
24. M. MOLISA répond qu'il présentera une déclaration.

CODE MI, « **Ministère de l'Intérieur** ».

25. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, demande le nombre actuel de licences d'armes à feu, le plafond budgétaire du Ministère et si le budget connaît une augmentation sur le permis de travail.

26. M. CARCASSES Moana Kalosil, Ministre de l'Intérieur et député de Port-Vila, apporte une correction au programme 2605-7NLF « **Permis d'armes à feu** », en indiquant que les six (60) millions de VT seront remplacés par seize (16) millions VT. Il répond qu'il y a trois mille cinq cent (3500) permis d'armes à feu qui subiront d'ailleurs une révision, ce qui permettra aux non-détenteurs de payer une amende. Il conclut que le Gouvernement a l'intention d'augmenter le permis de travail dans le futur.
27. M. MOLISA demande qu'on passe d'abord aux autres Ministères pour lui donner le temps de consulter et confirmer le chiffre corrigé.

CODE ML, « **Ministère des Terres, de la Géologie et des Mines** ».

28. M. IARIS Iauko Harris, député de Tanna, se référant au programme 7TPR, « **Loyer foncier** », demande si le revenu n'inclut que les terres urbaines et si c'est le cas, il veut connaître la destinée des frais appartenant aux propriétaires coutumiers.
29. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances, rétorque que le revenu du loyer foncier est collecté sur les terres d'intérêt public, que l'argent des propriétaires coutumiers se trouve dans un compte spécial à la banque populaire **La Bred** et que s'il n'est pas spécifié dans ce budget c'est parce qu'il s'agit d'un fonds privé.
30. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Affaires foncières, de la Géologie et des Mines et député de Mallicolo, confirme la réponse de M. MOLISA sur ledit compte spécial.
31. M. TOSUL David, député de Pentecôte, se référant au programme 7TLP, « **Permis de prospection** », demande le nombre total de prospecteurs et de ceux désignés pour l'île de Pentecôte.
32. M. TELULUK Paul répond qu'un prospecteur est retenu pour le Sud de Pentecôte.
33. M. LOP Willie, député de Tanna, demande si les frais des propriétaires coutumiers concernant le loyer foncier de Lenakel sont inclus dans le budget ou dans le compte spécial.
34. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, demande s'il y a un intérêt prélevé sur le fonds des propriétaires coutumiers se trouvant dans la banque Bred.
35. M. MOLISA répond par l'affirmative.
36. M. TELUKLUK, en réponse complémentaire, rétorque que vu le caractère litigieux des terres de Lenakel, le Gouvernement paiera les compensations aux propriétaires coutumiers une fois le problème résolu.

37. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, concernant l'extension de l'aéroport de **White Grass** sur Tanna, dit comprendre que la compensation a été versée directement aux propriétaires coutumiers mais veut connaître sa procédure.
38. M. IARIS Iauko, se référant au programme 7TPG, « **Enregistrement des Terres** », dit comprendre que deux pour cent (2%) sont payés à la Commission des Affaires Financières de Vanuatu (CAFV) et cinq pour cent (5 %) au Ministère des Terres. Il demande si on peut s'assurer que sept pour cent (7%) soient versés au complet dans la caisse publique.
39. M. KALO Toara D., député des Shepherds, notifie qu'il y a une réduction au programme d'enregistrement des terres alors qu'il constitue une bonne source de revenus. Il trouve injuste que seulement certaines personnes paient leurs frais et demande au Gouvernement de prendre des mesures pour une meilleure collecte.
40. M. SOLOMON Lorin, député de Santo, demande la provenance de l'argent de compensations des propriétaires coutumiers terriens de Luganville depuis 1980 et si les paiements couvraient les loyers fonciers ou les compensations.
41. M. MOLISA dit qu'il ne peut pas répondre à la question de M. SOLOMON vu qu'il n'était pas membre du Cabinet de l'époque. Il reconnaît la difficulté d'encaisser les frais de loyers fonciers dûs aux mauvais payeurs et ajoute que le Gouvernement a l'intention de réviser la **Loi sur le loyer foncier** en vue de réduire les tarifs. Il confirme que les sept pour cent (7%) d'enregistrements des terres sont payés directement au Gouvernement. Quant à la question de M. CARLOT Alfred, il la confie au Ministre chargé.
42. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Affaires foncières, concernant l'extension de l'Aéroport de *White Grass* sur Tanna, affirme que le Gouvernement n'a dédommagé que le propriétaire coutumier du terrain non-litigieux en laissant l'autre en dispute. Il annonce une prochaine modification sur la **Loi relative aux Baux Fonciers** et laisse entendre que les mauvais payeurs seront expropriés.
43. M. IARIS Iauko demande s'il y a une procédure gouvernementale permettant l'évaluation et la vérification au préalable d'un terrain avant son enregistrement. Il estime que si le Gouvernement exerce un contrôle sérieux sur la procédure appliquée, la collecte du revenu sera efficace.
44. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, demande quand le Gouvernement va résoudre le problème foncier paralysant l'*Aéroport de Norsup* vu ses capacités en matière de source de revenus.
45. M. TELUKLUK répond que l'évaluation des terrains reste une problématique et que le Gouvernement doit lutter contre les fausses évaluations.

46. M. MOLISA ajoute que le problème de l'Aéroport de Norsup demeure irrémédiable.
47. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, demande s'il y a des fonds dans le compte spécial des propriétaires coutumiers des terrains.
48. M. TELUKLUK dit ignorer les fonds dudit compte. Il affirme l'existence d'un document légal de déclaration du Chef Kalsakau sur un terrain d'intérêt public abritant la ville de Port-Vila.
49. M. MOLISA répond qu'il y a de l'argent dans le compte spécial.

CODE MY, « **Ministère de la Jeunesse et des Sports** ».

50. M. BULE James, député d'Ambae, se référant au programme 7NFT, demande le nombre et les genres d'entraînements annuels et précise qu'il y a plusieurs facilités sportives pouvant rapporter plus de recettes.
51. M. OMAWA Ioane Simon demande si les facilités sportives dans les Provinces peuvent être rentables.
52. M. WORWOR Raphaël, Ministre de la Jeunesse et des Sports et député d'Ambrym, dit qu'il répondra aux questions lors de l'examen des Dépenses Budgétaires.
53. La séance suspendue à 10h30mn, reprend à 11h13mn.

EXAMEN EN COMMISSION (suite).

CODE MI, « **Ministère des Affaires intérieures** ».

54. M. MOLISA fait corriger certains chiffres des programmes.
55. M. KALSAKAU Joshua dit qu'il faut mettre en place des mesures strictes de contrôle contre la possession illégale des armes à feu.
56. M. CARCASSES Moana dit que le futur Commissaire responsable d'enquêtes sur la possession des armes à feu devra étudier ses bonnes raisons sous peine de confisquer lesdites armes.
57. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, demande le pourcentage des actions payées aux Conseils provinciaux.

58. M. MOLISA répond que le Gouvernement n'a jamais payé des actions aux Conseils provinciaux.
59. M. KOLOMULE Jean Ravou, député de Santo, demande, avec toutes les corrections faites par le Ministre des Finances, si le montant total a subi un changement.
60. M. MOLISA répond à l'affirmative.
61. Les Recettes Totales du Gouvernement de **15 081 225 124** VT sont approuvées à l'unanimité.
62. La séance, suspendue à 11h30mn, reprend à 14h25mn.
63. Appuyé par M. VOIASUSU Tae, Whip du Gouvernement et député de Santo, M. SAWON Thomas I., Chef de file du Gouvernement et député des îles Banks et Torres, présente la motion de suspendre les articles 16 et 26 du Règlement Intérieur pour permettre au Parlement de siéger du 18h00 à 20h00 du Lundi au Vendredi de débattre les projets de Loi à l'ordre du jour.
64. La motion est approuvée par 28 voix avec 4 abstentions.

PROJET DE LOI No. DE 2010 DE FINANCES (2011)

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

Article 1, "**Affectation**".

DEPENSES

65. M. MOLISA Sela, Ministre de Finances et de la Gestion économique, apporte une correction au montant total des dépenses.
- CODE CA, "**PRESIDENT**".
66. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, trouve le montant de quarante deux (42) millions VT trop élevé pour une Institution ne dispensant pas de services auprès de la population de Vanuatu.
67. Le Ministre MOLISA explique que le Bureau du Président de la République représente une Institution importante de la République et que les Lois du Parlement accordent de grandes responsabilités au Président de la République.
68. Le Code CA est approuvé à l'unanimité.

CODE CB, “**PARLEMENT**”

69. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, dit que le Parlement utilise actuellement des véhicules loués et demande si un budget est alloué à l’achat de nouveaux véhicules.
70. M. VUTA, Premier vice-Président de l’Assemblée et député d’Ambaé, émet des réserves sur l’augmentation du salaire des députés.
71. M. REGENVANU note que des corrections ont été apportées au montant du budget et demande au Ministre si c’est à titre de modification ou de correction.
72. Le Ministre MOLISA répond qu’elles devraient être considérées comme une correction.
73. M. KALSAKAU Joshua, député d’Efaté mentionne que la Commission des Comptes Publics (CCP) a une lourde responsabilité mais que malheureusement, elle a une insuffisance de fonds qui lui permettent de mener à bien ses fonctions. Il suggère l’inclusion par le Comité du Budget interministériel (CBM) de la CCP.
74. M. SAWON veut savoir si le Parlement a pris en compte l’agrandissement de son parking.
75. Le Ministre MOLISA dit noter les commentaires et persiste à maintenir les deux (2) millions VT à titre de salaire des députés. Il ajoute que l’Union Européenne s’est montré volontaire pour financer la CCP et dit que ce serait une violation de la Loi si le budget passe par la CCP avant le Conseil des Ministres. Concernant le Parking du Parlement, il dit que le Greffier et le Président de l’Assemblée se pencheront sur la question.
76. M. OMAWA Ioane Simon, député d’Epi, demande qu’on clarifie les fonds donnés par l’UE à titre d’assistance financière auprès de la CCP et les recrutements.
77. Le Ministre MOLISA clarifie que le budget alloué aux attributions de la CCP est de huit (8) millions VT, néanmoins, l’UE n’a encore injecté aucun fond. Il ajoute que le Parlement a exprimé la nécessité de recruter un Assistant-Greffier chargé des Commissions parlementaires mais que malheureusement, les contraintes budgétaires ont obligé la CBM à retirer ledit recrutement.
78. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, déclare que si le Parlement est bien affecté, les fonctions des députés et des Commissions parlementaires seront bien exécutées. Il fait remarquer que les Commissions si le secrétariat a les facilités. Il ajoute que l’Opposition dispose d’un budget relativement correct mais que c’est le secrétariat qui n’est pas bien équipé. Il ajoute que les frais de déplacement du Chef de l’Opposition ne sont pas respectés. Il conclut que la procédure de recrutement devrait être murement réfléchie.
79. Le Ministre MOLISA est de l’avis que le coût des véhicules loués soit trop élevé mais explique que leur utilisation ne couvre que la période de réparation des véhicules du Parlement. Il admet que les Commissions parlementaires doivent se réunir plus d’une fois dans l’année, néanmoins, cela s’avère difficile à cause des contraintes budgétaires. Il

ajoute que le Bureau de l'Opposition a soumis ses besoins d'équipements bureautiques désapprouvés par la Commission du Budget inter-Ministériel (CBM). En outre, il déclare que le Greffier est en train d'examiner les performances du personnel qui seront ensuite soumises au Conseil de gestion du Parlement (CGP) pour considération.

80. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, suggère que des fonds d'indemnités de déplacements des députés soient alloués. Il demande ensuite si le réseau parlementaire est nécessaire et si le Parlement est capable de le maintenir. En outre, il demande si le recrutement d'un Technicien Informatique (IT) est nécessaire.
81. M. STEVENS Morking, député de Tanna, dit remarquer que les trois (3) millions VT affectés à chaque Commission Parlementaire sont plus que suffisants pour les quelques réunions annuelles. Il dit que la restitution des comptes constitue le problème majeur de l'administration et demande qu'il soit habilité à transférer l'argent.
82. M. TOSUL David, député de Pentecôte, indique clairement que la CCP a des dossiers techniques qui demandent plus de considération. Il assure l'Assemblée que les membres de la CCP travaillent dur malgré leurs capacités financières limitées.
83. M. OMAWA confirme qu'il a organisé deux audiences publiques cette année et de ce fait, la CCP se retrouve avec un (1) millions VT.
84. Le Ministre MOLISA dit être informé des travaux de la CCP dont il remercie les membres. Il ajoute que les indemnités de déplacements sont affectées sous l'activité CBAC et confirme que les réunions et tout ce qui concerne les formations sont financés par les partenaires de développement.
85. M. REGENVANU fait remarquer que le Gouvernement a augmenté le salaire des députés à deux (2) cent mille VT chaque quinzaine et demande ensuite au Ministre d'indiquer l'affectation de ladite augmentation dans le budget.
86. Le Ministre MOLISA indique que les allocations apparaissent sous forme de Subventions en **Espèces et aide en nature** incluant les six (6) millions VT de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Il précise que les salaires ne comprennent pas la TVA.
87. M. REGENVANU persiste à dire que le montant n'apparaît pas dans le budget et en demande clarification.
88. Le Ministre MOLISA précise que cinquante deux (52) millions VT ajoutés aux six (6) millions cinq cent (500) mille VT correspondent à la TVA pour un total de cinquante huit (58) millions cinq cent (500) mille VT.
89. M. REGENVANU dit remarquer qu'un (1) million quatre cent (400) mille VT ont été retirés de la Reddition des comptes et de la Transparence. Il dit comprendre que la Commission des Privilèges a demandé une augmentation de l'allocation et du salaire.

90. Le Ministre MOLISA explique les allocations parlementaires ont été pris en compte et non les salaires. Il ajoute que la décision du Conseil des Ministres est irrévocable et d'ailleurs, la Loi ne permet aucune augmentation d'allocation.
91. M. REGENVANU, se référant à l'article 44 du Règlement Intérieur, demande le vote nominal du Code CB.
92. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, dit appuyer la motion et ajoute qu'il croit insuffisants pour le peuple les un (1) millions VT.
93. M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures des Services d'utilité publics et député de Santo, déclare que les salaires vont augmenter même si on vote contre ou en faveur.
94. Le Ministre MOLISA demande un vote nominal inscrit dans les registres.
95. Le Ministre VOHOR insiste que même ceux qui votent contre verront leur salaire augmenté.
96. M. STEVENS dit que le vote est un privilège d'un Parlementaire.
97. M. NATUMAN Joe, Ministre des Affaires Étrangères et député de Tanna, suggère une motion de vote nominal.
98. La motion autorisant le Parlement à voter le Code CB « **PARLEMENT** » nominalement est approuvée à l'unanimité.
99. M. ARIEASUV David, député de Paama, vote contre ;
M. ASAL Bruce, député de Pentecôte, vote en faveur ;
M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président et député de Maewo, vote en faveur ;
M. BROWNY Donna, député de Malekula, s'abstient ;
M. BULE James, député d'Ambae, s'abstient ;
M. CARCASSES Moana, Ministre des Affaires Intérieures et député de Port Vila, vote en faveur ;
M. CARLOT Alfred, député d'Efate, s'abstient ;
M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition and député de Port Vila, s'abstient ;
M. CROWBY Patrick, Whip de l'Opposition et député de Port Vila, vote en faveur ;
M. ABEL David, député de Port Vila, vote en faveur ;
M. ETAP Louise, député de Tanna, vote en faveur ;
M. HAMARLIU Isaac, député d'Epi, vote en faveur ;
M. HILTON Dunstan, Ministre de la Promotion des Entreprises locale et député des îles Banks et Torres, vote en faveur ;
M. IARIS Iauko H. , député de Tanna, vote contre ;
M. KAHU Moses, Ministre de la Santé et député de Tanna, vote en faveur ;
M. NORWO Charlie P., député des îles isolées du Sud, vote en faveur ;
M. KALO Toara D., député des îles Shepherds, vote en faveur ;
M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, s'abstient ;

M. KALSAKAU Steven, Ministre de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche et député d'Efate, vote en faveur ;

M. KALTONGGA Bakoa, Ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Efate, vote en faveur ;

M. Ps. KEN Ton, député de Mallicolo, vote contre ;

M. KILMAN Sato, vice-Premier Ministre et député de Mallicolo, s'abstient ;

M. KOLOMULE Jean Ravou A. , député de Santo, vote contre ;

M. LINI Ham, vice-Chef de l'Opposition et député de Pentecôte, s'abstient ;

M. LOP Willie, député de Tanna, s'abstient ;

M. LORIN Solomon, député de Santo, vote en faveur ;

M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, vote en faveur ;

M. MASMAS Jossie, député d'Ambrym, s'abstient ;

M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion Economique et député de Santo, vote en faveur ;

M. MOLISALE Havo, député des îles Malo et Aore, vote en faveur ;

M. MORIN Dominique, député de Luganville, s'abstient ;

M. NATAPEI Edward, Premier Ministre et député de Port Vila, vote en faveur ;

M. NATUMAN Joe, Ministre des Affaires Étrangères et député de Tanna, vote en faveur ;

M. NGWANGO James, député d'Ambae, vote en faveur ;

M. PIPITE Marcellino, député de Santo, s'abstient ;

M. REGENVANU Ralph, député de Port Vila, vote contre ;

M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures et des Services d'utilité Publics et député de Santo, vote en faveur ;

Mme. RORY Eta, députée de Mallicolo, vote contre ;

M. SAMSEN Samson, député de Santo, vote en faveur ;

M. SAIMON Esmon, député de Malekula, vote en faveur ;

M. SAWON Thomas I., Chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, vote en faveur ;

M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, s'abstient ;

M. STEVENS Morking, député de Tanna, s'abstient ;

M. VOIASUSU Tae, Whip du Gouvernement et député de Santo, vote en faveur ;

M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Éducation et député de Pentecôte, vote en faveur ;

M. TEILEMB Kisito, député de Malekula, vote en faveur ;

M. TELUKLUK Paul, Ministre des Terres et député de Mallicolo, vote en faveur ;

M. TITONGOA Willie R. A., député de Tongoa, vote en faveur ;

M. TOSUL David, député de Pentecôte, vote en faveur ;

M. VUTA Peter, premier vice-Président de l'Assemblée et député de Ambae, vote contre ;

M. WORWOR Raphael, Ministre de la Jeunesse et des Sports et député de Ambrym, vote en faveur.

100. Le Code CB est approuvé au vote.

QUESTIONS ORALES

101. M. NORWO Charlie P., député des îles isolées du Sud, interroge la situation actuelle des îles Matthew et Hunter.

102. M. KALO Toara D., député des îles Shepherds, demande si le Gouvernement gardera toujours les deux (2) bateaux *Northern Star* et *Southern Star*. Néanmoins, il propose leur vente pour collecter plus de revenus.
103. M. STEVENS Morking, député de Tanna, demande si le Président de la République graciera les prisonniers étant donné que c'est la semaine de pardon.
104. M. NATAPEI Edward, Premier Ministre et député de Port-Vila, répondant aux questions posées ultérieurement lors de la dernière période des Questions Orales, déclare que le Gouvernement a l'intention d'installer une usine de désalinisation sur Saratamata. Il précise que les fonds donnés au Parlement financeront la rénovation et les travaux de réparation estimés à trente (30) millions VT, néanmoins, l'argent n'est pas transféré d'abord. Il ajoute qu'un (1) million huit cent (800) milles VT seront utilisés dans l'achat de nouvelles fournitures. Il affirme que le Parlement, par le Département des Finances ouvrira un compte spécial pour les dons futurs. Concernant la citoyenneté, il déclare que la citoyenneté honoraire est accordée mais les personnes bénéficiaires ne devront pas posséder le passeport vanuatais. En outre, il mentionne que les deux bateaux appartenant à l'Etat ont été très coûteux en réparation et en entretien c'est pourquoi, ils sont mis hors service et aucun bénéfice n'en sera tiré. Il conclut que la nouvelle Loi sur la Zone Maritime redéfinit les frontières de Vanuatu, néanmoins, les négociations réclamant à titre de propriété de Vanuatu Matthew et Hunter sont en cours.
105. M. KEN Ton, député de Mallicolo, veut savoir si Mallicolo est inclus dans le programme des Objectifs du Millénaire.
106. Bakoa KALTONGGA, Ministre de la Justice et du Bien-être social, en réponse à la question de M. STEVENS, explique que la Loi sur les Services Correctionnels stipule que le pouvoir de gracier dépend de la bonne foi des prisonniers, cependant, conformément à l'Article 38 de la Constitution, le Parlement peut demander au Président de gracier.
107. M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures et des Services d'utilité publics et député de Santo, répond que le programme des Objectifs du Millénaire ne concerne qu'Efate et Santo, mais rassure l'Hémicycle l'AusAid financera l'entretien des routes de Tanna, Mallicolo et d'Ambae.
108. M. TOSUL David, député de Pentecôte, se référant au **Motel Marina**, dit que comme le terrain a déjà été dédommagé, il demande pourquoi le Gouvernement n'a pas remis les biens et le terrain.
109. M. LORIN Solomon, député de Santo, dit qu'Air Vanuatu reçoit un budget supplémentaire et demande si c'est suffisant pour résoudre ses problèmes.
110. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté, se référant à la semaine de réconciliation, demande si le Gouvernement pense pardonner le Chef de l'Opposition en retirant la motion à son encontre

111. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Terres et député de Mallicolo, concernant le **Motel Marina**, répond que le bail a été payé et alors qu'il occupait le cabinet, il trouvait des transferts illégaux de paiements ont été effectués. Il ajoute que le dossier est au niveau de la Justice et que le bail a été enregistré sous un nom japonais.
112. Le Ministre VOHOR, répondant à la question de M. LORIN, explique que comme les vols intérieurs ne génèrent pas de revenus, ce sont les vols internationaux qui comblent ce manque à gagner. Il déclare qu'en raison de la mauvaise conjoncture économique et du plan de gestion, la Compagnie aérienne n'a pas enregistré de gain et que les nouveaux appareils perturbent la capacité financière de ladite compagnie. Il est de l'avis que le montant estimatif de quatre cent (400) millions VT soit nécessaire pour résoudre les problèmes causés par la crise financière.
113. M. BROWNY Donna, député de Mallicolo, veut savoir si le Gouvernement a toujours l'intention de faire avancer le projet d'électrification de Mallicolo.
114. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Terres et député de Mallicolo, déclare que le projet a été mal conçu, par conséquent, les fonds alloués n'ont pas pu être alloués pour débiter le projet.
115. Le Premier Ministre NATAPEI ajoute que la question sur la motion sera étudiée durant la période de la motion écrite. Il ajoute que la semaine de pardon n'est pas une période de campagne politique, néanmoins, le Gouvernement se penchera sur le sujet ultérieurement.
116. M. TITONGOA Willie R. A., député de Tongoa, demande la progression de rénovation de l'Aéroport de Tongoa.
117. Le Ministre VOHOR répond que le Gouvernement a l'intention de débiter les travaux cette année.
118. M. NGWANGO James, député d'Ambae, veut savoir si le Gouvernement a l'intention de modifier la Loi sur les Affaires foncières pour séparer le Département de la prospection de celui des Terres.
119. Le Ministre TELUKLUK confirme à l'affirmative.
120. M. KOLOMULE Jean Ravou A. veut que le Ministre des Infrastructures confirme si le passage des câbles sous-marins par Fidji fournissant une formation distante et flexible est payable.
121. Le Ministre VOHOR explique que les câbles sous-marins passant par la Nouvelle-Calédonie, est un monopole résultant de nombreux litiges, par conséquent, le Gouvernement choisit ceux qui passent par Fidji mais précise que ce dernier paie les frais de télécommunication à la Nouvelle-Calédonie.
122. Le Ministre MOLISA, en complément de réponse, dit que les câbles coûtent au Gouvernement fidjien quarante (40) millions \$US et le Gouvernement chinois finance la

connection avec la Vanuatu. Il conclut que le Gouvernement continuera de solliciter de l'aide aux partenaires financiers pour améliorer les connections.

123. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Education et député de Pentecôte, en réponse supplémentaire, dit que les cours en ligne sont fournis par Fiji et que les cours de face à face dépendent du nombre d'étudiants.
124. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, dit avoir appris que le Vanua'ku Party (VP) a des actions dans la société l'**Energie Géothermique** au Nord d' Efaté et en demande des clarifications.
125. Le Premier Ministre NATAPEI dit ne pas être au courant que le VP a des parts dans la Compagnie et que cette affaire est nouvelle pour lui.
126. **La séance est ajournée à 17h00mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

LUNDI 22 NOVEMBRE 2010

SEANCE DE NUIT.

PRESIDENT : M. VUTA Peter, Premier vice-Président et député d'Ambae.

PRESENT : 46 députés

ABSENT : M. BOEDORO Philip, député de Maewo ;
M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila ;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. NATAPEI Edward Nipake, député de Port-Vila ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. WELLS George A., député de Luganville.

RETARD : M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. BROWNY Donna, député de Mallicolo ;
M. BULE James, député d'Ambaé ;
M. CARLOT Alfred, député d'Efaté ;
M. ETAP Louis, député de Tanna ;
M. HAMARLIU Isaac, député d'Epi ;
M. IARIS H Iauko, député de Tanna ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. LOP Willie, député de Tanna ;
M. MASMAS Jossie, député d'Ambrym ;
M. PIPITE Marcellino, député de Santo ;
Mme. RORY Eta, députée de Mallicolo ;
M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi ;
M. STEVENS Morking, député de Tanna ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel.

1. La séance commence à 18h20mn.
2. M. KALSAKAU Steven, député d'Éfaté, dit la prière.
3. Le Président VUTA, annonce l'ordre du jour.
PROJET DE LOI No. DE 2010 DE FINANCES (2011)

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

CODE CI, « **Services Judiciaires** ».

4. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, notifie une augmentation de six (6) millions de VT comparé au budget de l'année dernière. Il demande plus d'informations sur la construction du nouveau Palais de justice et enfin, le programme qui couvrirait la compensation en cas d'une perte gouvernementale de procès.
5. M. KALTONGGA Bakoa, Ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Éfaté, explique que l'offre d'adjudication pour le plan et la construction a déjà été attribuée à une Entreprise qualifiée et ajoute que le Gouvernement a déjà budgétisé le terrain inoccupé à l'opposé du vieux Palais de tribunal. Il ajoute qu'il y a des bailleurs de fonds qui sont prêts à financer la construction et n'attendent que la confirmation du montant exact par le Gouvernement. Il confirme que les travaux débiteront dans un an.
6. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, en complément de réponse relative à la compensation, dit que les fonds ne sont pas inclus dans le budget des Services Judiciaires mais dans un budget spécifique.
7. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, notifie qu'il y aura un nouveau complexe du Cabinet Juridique de l'Etat et demande la source de financement de sa construction.
8. M. VOIASUSU Tae, député de Santo, se référant à l'Activité CIAE, « **Tribunaux d'Iles** », demande si ce budget couvre aussi les indemnités des employés de cette section qui sont les chefs et les leaders.
9. M. KALTONGGA répond que le complexe sera construit à coté du Cabinet du Premier Ministre. Il ajoute que l'Ausaid se porte assistante financière pour la construction du complexe. En ce qui concerne les juges des tribunaux, il dit qu'ils sont payés sur la base des travaux effectués.

10. M. KOLOMULE estime qu'il faut mettre plus d'emphasis sur les tribunaux des Iles.
11. M. PIPITE Marcellino notifie une différence des chiffres dans le projet de Loi et le narratif sous l'Activité CIAE. Il demande si la Loi sur les **Services Judiciaires** prévoit aussi la conférence.
12. M. IARIS Iauko Harry, député de Tanna, se référant aux Activités CIAB, « **Cour d'Appel** », CIAF, « **Tribunaux Fonciers** », demande si ce budget permet l'utilisation de la Cour d'Appel et l'origine des juges officiant. Se référant au Narratif du Budget, il dit noter qu'il y a seulement quatre vingt (80) terres coutumières enregistrées et demande au Gouvernement d'injecter plus de fonds dans ce secteur pour couvrir les affaires foncières et renforcer le domaine d'investissement. Il ajoute qu'il y a plusieurs affaires en instance judiciaire par manque de juges et suggère qu'on modifie la Constitution pour recruter plus de juges.
13. M. KALTONGGA répond que le manque de Juges constitue le problème principal et ajoute que le Gouvernement a créé des tribunaux d'Iles dans les autres provinces pour assister ceux dépourvus de moyens. Il précise qu'il est du devoir du Gouvernement d'assurer financièrement le travail des services judiciaires. En ce qui concerne la Cour d'Appel, il dit qu'il y a le Président de la Cour et les autres Juges compétents qui travaillent pendant les sessions. Quant aux affaires en instance, il dit qu'il y a deux Juges nouvellement recrutés.
14. M. BULE James, député d'Ambae, se référant à l'Activité CIAD, « **Tribunaux de Première Instance** », demande si le budget couvre l'extension desdits tribunaux dans les Provinces ou seulement le salaire des fonctionnaires.
15. M. KALTONGGA répond que le budget ne couvre que l'administration à savoir les salaires et les indemnités.
16. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, en réponse complémentaire, dit que le Service judiciaire a fait une soumission pour l'extension de la magistrature dans les îles mais que malheureusement la priorité est d'abord donnée à la construction du nouveau Palais de Justice.
17. M. KEN Ton, député de Mallicolo, demande si le Gouvernement a l'intention de financer l'établissement des Tribunaux d'Iles dans les îles. Il dit que la plupart des personnes perdent leurs terrains par manque de moyens financiers pour faire face aux frais appliqués par la Cour d'Appel. Il veut savoir si le Gouvernement peut réduire le frais en vigueur de soixante quinze (75) milles VT.

18. M. PIPITE demande au Ministre d'expliquer la différence des chiffres dans le narratif du Budget et le projet de Loi.
19. M. SIMON Ioane demande au Ministre de confirmer si le budget des Tribunaux fonciers suffit pour traiter les cas des affaires foncières présentées quotidiennement.
20. M. MOLISA confirme que les chiffres dans le narratif sont corrects mis à part les aides en nature.
21. M. KALTONGGA répond que le Gouvernement ne peut pas financer l'extension des tribunaux d'îles dans les îles et que les frais des tribunaux sont fixés par rapport aux conditions des affaires présentées.
22. M. VOIASUSU Tae, député de Santo, demande au Ministre de confirmer si les Tribunaux d'Îles sont identiques aux Tribunaux fonciers.
23. M. BAKOA répond que le Tribunal foncier travaille en lien avec les Tribunaux d'île et précise que les Tribunaux fonciers dépendent du ministère des Terres.
24. Code CI est approuvé à l'unanimité.
CODE CD, « Malvatumauri ».
25. M. CARLOT Alfred, député d'Éfaté, se référant à l'activité CDA2, « **Fonds pour les 14 Conseils Insulaires des Chefs** », demande si le Gouvernement va rémunérer les chefs des deux grands villages de Mélé et d'Erakor sur Efaté.
26. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, se référant aux activités CDA1, « **Administration du Conseil National des Chefs** » et CDA2, demande au Gouvernement d'augmenter le budget des Chefs à cause de leurs importantes responsabilités.
27. M. PIPITE dit noter une réduction de un (1) million cinq cent (500) milles VT et en demande les raisons. Il ajoute que conformément à la disposition de la Constitution, les Lois présentées au Parlement doivent être consultées aussi par les Chefs. Enfin, il dit partager le point soulevé par le député CARLOT.
28. M. LORIN Solomon, député de Santo, demande si le budget est reparti entre les quatorze (14) Conseils Insulaires des Chefs.
29. M. BAKOA confirme par l'affirmative et ajoute que le Gouvernement n'a jamais pensé financer les chefs desdits villages attendu qu'ils sont déjà des représentants dans le Conseil National des Chefs d'Efate (**VATERISU**).

30. M. TEILEMB déclare en complément de réponse que les chefs doivent utiliser des systèmes convenables quant à l'administration de leur budget afin de réduire les dépenses.
31. M. SAMSON Samsen, député de Santo, demande s'il existe un budget couvrant la formation des chefs.
32. M. KALTONGGA répond qu'il y a une différence entre le système traditionnel et le système judiciaire, que le Gouvernement avait l'intention de mettre de côté le système traditionnel pour n'appliquer que le système moderne dans notre cadre judiciaire mais s'est rendu compte que le premier permet l'union entre les pays de la région. Il informe que le Gouvernement finance les indemnités de séance des membres du Conseil National des Chefs (**Malvatumauri**) après chaque réunion.
33. M. BULE James reconnaît que le Président du Malvatumauri perçoit une indemnité et il veut savoir si le Gouvernement a l'intention de payer le Président des quatorze (14) Conseils Insulaires des Chefs. Il estime que le budget du Malvatumauri et des Conseils Insulaires est maigre par rapport aux responsabilités à exécuter. Il pense que le Gouvernement devrait plutôt attribuer trois (3) millions VT à chaque Conseil Insulaire des Chefs.
34. M. OMAWA Ioane Simon dit que les Conseils Insulaires jouent un rôle très important dans les îles c'est pourquoi il demande au Gouvernement d'augmenter leur budget parce la Constitution reconnaît leur existence.
35. M. TOSUL David, député de Pentecôte, sur les dépenses de l'administration, dit que le rapport de vérification des comptes publics de 2006 et 2007 font état d'une très mauvaise gestion budgétaire.
36. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Éducation et député de Pentecôte, déclare que le Bureau du Malvatumauri génère des revenus à partir de la location du Nakamal des Chefs et des frais d'amendes suite à la résolution des affaires. Il laisse entendre qu'une mauvaise gestion administrative persiste toujours.
37. M. BAKOA, en complément de réponse, dit que **le Bureau de Vérificateur Général** a déjà entrepris une vérification sur les comptes du bureau et que son rapport est toujours attendu. Il ajoute que les employés du bureau sont recrutés par la Commission de la Fonction Publique. Se référant à l'Article 13 de la Constitution relatif aux 14 Conseils Insulaires, il dit que le Gouvernement ne peut assister qu'au niveau transport et équipements administratifs.
38. **La séance est ajournée à 20h00mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

MARDI 23 NOVEMBRE 2010

- PRESIDENT :** M. BOEDORO, Deuxième vice-Président et député de Maewo.
- PRESENT :** 50 députés
- ABSENT :** M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. WELLS George A., député de Luganville.
- RETARD :** M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. BROWNY Donna, député de Mallicolo ;
M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila ;
M. CARLOT Alfred, député d’Efaté ;
M. ABEL David, député de Port-Vila ;
M. IARIS H Iauko, député de Tanna ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. KALSAKAU Joshua, député d’Efaté ;
M. MASMAS Jossie, député d’Ambrym ;
M. MORIN Dominique, député de Luganville ;
M. NGWANGO James, député d’Ambaé ;
M. VOHOR Serge, député de Santo ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel.
M. VUTA Peter, député d’Ambaé.

1. La séance commence à 09h15mn.

2. M. SAMSON Samsen, député de Santo, dit la prière.
3. Le Président BOEDORO, annonce l'ordre du jour.
4. M. SAWON Thomas I., Chef du Groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, annonce que la motion à l'ordre du jour est reportée jusqu'à nouvel ordre.
5. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, demande au Gouvernement d'expliquer clairement à l'Assemblée si la motion est toujours valide pour être débattue au Parlement.
6. Le Président annonce qu'il répondra à cette question au moment de la présentation de la motion.
7. M. STEVENS Morking I., député de Tanna, sur la base de l'Article 33 du Règlement Intérieur, informe le Président et l'Assemblée que les nouveaux appareils téléphoniques installés dans les bureaux des députés ne fonctionnent pas.

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

CODE CD, « **Malvatumauri** ».

8. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, en complément de réponse, précise que le budget inclus dans l'Activité CDA1, « *Administration du Conseil National des Chefs* » et couvrant les voyages internes des employés de l'administration est de deux (2) millions de VT. Il ajoute que le bureau n'a jamais soumis de rapport sur les revenus collectés à cause du mauvais système de la gestion administrative et que la Commission de la Fonction Publique a nommé un Directeur chargé de la gestion des problèmes administratifs. En ce qui concerne le budget, il confirme sa réduction et précise que celui du bureau a subi une augmentation, l'année dernière, d'un (1) million de VT pour couvrir l'achat d'un tamtam.
9. Code CD est approuvé à l'unanimité.

CODE CE, « **Bureau du Contrôleur Général des Comptes** ».

10. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, dit comprendre que le bureau a bénéficié d'aides en nature mais dont on fait mention nulle part.
11. M. PIPITE, remarquant que le budget n'a pas changé, veut savoir si le bureau fonctionne correctement.

12. M. MOLISA annonce que l'Union Européenne financera le bureau, ce qui explique l'absence dudit financement dans le budget. Il ajoute que le budget n'a pas changé vu que ledit bureau a l'intention de recruter du personnel. Il précise que les aides en nature ont pour but de couvrir les formations du personnel et de renforcer le travail du bureau. Il conclut qu'il y a un comptable compétent qui assiste le Contrôleur Général.

13. Code CE est approuvé à l'unanimité.

CODE CC, « **Bureau du Médiateur** ».

14. M. PIPITE demande pourquoi la réduction de trois (3) millions de VT.

15. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, notifie que ce bureau a un budget plus élevé que celui des institutions précédentes et dit ne pas voir la nécessité. Selon lui, ledit bureau a la responsabilité de produire des rapports publics et non pas d'exécuter des poursuites judiciaires.

16. M. MOLISA précise que ce n'est pas une réduction de trois (3) million de VT mais trois cent (300) milles VT utilisés pour financer un nouveau projet. En ce qui concerne le travail du Médiateur, il dit qu'il a le devoir de produire des rapports publics et non pas exécuter des poursuites judiciaires. Il suggère que le Gouvernement modifie la Loi.

17. M. CARLOT Alfred, député d'Efaté, dit que si on permet au Médiateur de poursuivre en justice, il y aura chevauchement avec le bureau responsable des poursuites judiciaires.

18. M. PIPITE demande au Ministre d'expliquer la différence des chiffres entre le budget de 2010 et celui de 2011.

19. M. MOLISA explique qu'il y a une réduction de trois cent (300) milles VT dans le budget de 2010.

20. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, note que le narratif relate le recrutement d'un investigateur malgré la réduction du budget.

21. M. MOLISA répond que le budget suffit pour couvrir ce poste.

22. M. SIMON Ioane, député d'Epi, déclare que la Commission de la Fonction Publique a besoin des rapports du Médiateur pour résoudre les affaires publiques traitées par la Commission des Comptes publics.

23. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, dit qu'il est temps que le Gouvernement équipe le bureau du Médiateur pour un meilleur rendement comme l'exige la Convention internationale contre la Corruption.
24. M. BULE dit que plusieurs rapports du Médiateur n'ont jamais été exploités à bon escient. Selon lui, ce Médiateur a le devoir d'informer le public sur le nombre d'affaires non résolues.
25. Le Code CC est approuvé à l'unanimité.

CODE CG, « **Procureur Général** ».

26. M. REGENVANU demande quelle est la situation actuelle de ce poste.
27. M. KALTONGGA Bakoa, Ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Efaté, réplique que le contrat du Procureur Général a déjà pris fin. Il affirme que la Commission des Services Judiciaires a publié le poste pour lequel il n'y a qu'un seul dépôt de candidature. Il ajoute que le Président a effectué sa nomination pour une période de trois (3) ans. Il conclut que le bureau manque d'avocats a causé de la difficulté à trouver des personnes qualifiées.
28. M. REGENVANU, en supplément, trouvant que le budget du Cabinet Juridique de l'Etat est plus élevé que celui du Procureur Général, demande pourquoi le Gouvernement n'attribue pas assez de fonds audit bureau pour augmenter le salaire des employés et empêcher les avocats de quitter.
29. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances, explique que le bureau du Procureur Général et le Cabinet Juridique de l'Etat (CJE) jouent deux rôles différents tout en précisant que le CJE a plus de responsabilités d'où la nécessité d'augmenter les salaires en passant par la révision de la Commission des Révisions de l'Etat. Il conclut que le budget de ce bureau suffit pour recruter deux autres avocats.
30. M. KALTONGGA en supplément, dit que le bureau du Procureur Général dépend du budget public pour entreprendre des investigations. Il ajoute que la rémunération des avocats doit être la même pour éviter le départ des avocats dans les services judiciaires.
31. Le Code CG est approuvé à l'unanimité.

CODE CH, « **Avocat public** ».

32. M. CARLOT Maxime remercie le Gouvernement pour l'augmentation budgétaire de ce bureau chargé de défendre les intérêts du peuple notamment ceux dépourvus des moyens de se payer un avocat privé.
33. M. KALTONGGA Bakoa explique que la plus grande partie du budget couvre le salaire des employés et fait savoir que le bureau refuse de traiter les affaires foncières qui demandent trop de temps. Il confirme le montant de deux (2) milles VT correspondant aux frais à payer pour une affaire judiciaire. Il conclut que ce bureau fait face aux mêmes problèmes que ceux du bureau du Procureur Général qui voit les avocats partir à cause du bas salaire.
34. M. REGENVANU pense que le Chef de l'Opposition a commis une erreur en faisant remarquer une augmentation du budget alors qu'il y a plutôt une réduction de un (1) million VT. Selon lui, ledit bureau n'assiste pas les familles pauvres en refusant le cas des affaires foncières. Il fait savoir le caractère important dudit bureau aux yeux de ceux qui n'ont pas les moyens de payer un avocat privé vu la cherté des frais des litiges fonciers, une réalité qui leur fait perdre leurs terrains. Il estime que le Gouvernement devrait plutôt augmenter son budget pour bien traiter les cas fonciers très sensibles.
35. M. MOLISA confirme la réduction d'un (1) million de VT dans le budget et ajoute que le budget de ce bureau suffit pour le travail administratif.
36. M. KALTONGGA, en réponse complémentaire, dit que le Tribunal foncier est le bureau responsable mis en place par le Gouvernement pour traiter exclusivement les cas fonciers. Il conclut que les frais appliqués sont corrects et accessibles.
37. M. VOHOR Serge dit que les affaires foncières sont très difficiles à traiter à cause des déclarations confuses des plaignants lors des tribunaux fonciers. Il ajoute qu'il est important que les propriétaires coutumiers détiennent leurs origines manuscrites à titre de preuve et, préconise la transcription desdites origines au niveau des services judiciaires pour faciliter les traitements fonciers.
38. M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo, dit reconnaître les problèmes de litiges fonciers rencontrés par les tribunaux fonciers qui envoient les cas difficiles au tribunal.
39. Le Code CH est approuvé à l'unanimité.
40. La séance, suspendue à 10h30mn, reprend à 11h15mn.

CODE CJ, « **Commission de la Fonction Publique** ».

41. M. PIPITE Marcellino demande la raison de la réduction des dix (10) millions VT. Il veut savoir s'il y a eu une action disciplinaire contre un Directeur Général, auteur d'un accident de voiture.
42. M. CARLOT Alfred veut savoir le nombre des fonctionnaires au Vanuatu.
43. M. MOLISA Sela répond qu'il y a une réduction de dix (10) millions VT utilisés pour certains paiements dans la Commission. Il demande au député de donner le nom du Directeur Général et de son Service.
44. M. PIPITE dit que c'est le Directeur Général des Finances.
45. M. MOLISA confirme l' accident.
46. M. NATAPEI Edward, Premier Ministre, déclare que sur la base du rapport soumis à la Commission de la Fonction Publique, il prendra la sanction requise.
47. M. REGENVANU se plaint que les heures du mercredi après-midi consacrées au sport par les fonctionnaires constituent une perte de temps de travail et d'argent. Il demande si le Gouvernement n'aurait pas l'intention d'arrêter cette pratique.
48. M. MOLISA répond ignorer le nombre exact des fonctionnaires mais dit l'estimer à environ cinq cent (500). En ce qui concerne les heures consacrées au sport, il dit que la Commission de la Fonction Publique a adopté cette pratique pour les fonctionnaires conformément à la **Loi sur la Commission de la Fonction Publique**. Il ajoute que cette pratique a pour but d'éviter les soins médicaux plus chers encore que ces derniers.
49. M. BULE James, député d'Ambaé, notifie une nouvelle structure dans le Service Public et demande si le budget couvre le salaire des huit (8) nouveaux recrutés. Il veut savoir également si le Gouvernement doit construire plus de résidences destinées aux fonctionnaires suite aux nouvelles directives sur les logements. Enfin, il pose une question relative à l'utilisation des véhicules de fonction.
50. M. MOLISA confirme que le budget couvre ledit recrutement.
51. M. NATAPEI Edward, Premier Ministre, confirme que la Commission de la Fonction Publique a établi de nouvelles mesures sur l'utilisation des véhicules de fonction. En ce qui concerne les résidences publiques, il annonce que le Gouvernement projette de les réparer et que vu les problèmes financiers, il a pris l'initiative de vendre certaines.
52. Le Code CJ est approuvé à l'unanimité.

53. La séance suspendue à 11h30mn, reprend à 14h20mn.
- CODE CL, « **Commission de la Magistrature** ».
54. M. CARLOT Alfred, député d’Efate, dit que le Gouvernement doit recruter immédiatement un juge pour traiter les casiers sans exiger la présence d’un Avocat.
55. M. KALTONGGA Bakoa, Ministre de la Justice et du Bien-être social et député d’Efate, assure l’Assemblée qu’il existe déjà un système dans la Magistrature mais que le problème est le manque des ressources.
56. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, questionne la composition de la Commission du Service Judiciaire (CSJ) et leur terme dans la Commission. Il se plaint du système du temps utilisé dans les tribunaux et demande si la CSJ publie les performances des juges.
57. M. KALTONGGA, sur la base de l’Article 48 de la Constitution, répond que les membres de la CSJ sont le Ministre de la Justice qui préside les séances, le Président de la Cour, le Président de la Commission de la Fonction Publique et le Président du Conseil National des Chefs (*Malvatumauri*) et que cette Commission a pour rôle de traiter les affaires ayant trait au système judiciaire. Il ajoute que le devoir d’un Juge est de délibérer suivant le système judiciaire par conséquent la Commission ne peut pas contrôler un Juge dans l’exercice de ses fonctions. Il souhaite que le budget du système judiciaire soit augmenté l’année prochaine.
58. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l’Opposition et député de Port-Vila, questionne la possibilité de revoir un casier judiciaire sur la base de la Constitution pour pouvoir faire appel à la Cour qui va reconsidérer l’affaire.
59. M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures et des Services Publics, souligne qu’il y a des difficultés procédurales dans le système judiciaire au Vanuatu et qu’il y a des cas très sérieux qu’il faut traiter urgemment.
60. M. KALTONGGA explique que la Cour d’Appel est la dernière Instance dans le système judiciaire. Il ajoute que les cas Constitutionnels devraient être revus sans omettre d’infliger les charges.
61. M. OMAWA Ioane Simon, député d’Epi, soulève un point de règlement pour demander au Président de lui laisser le temps de poser sa question.
62. Le Code CL est approuvé à l’unanimité.

CODE CF, « **Cabinet Juridique de l’Etat** ».

63. Appuyé par M. CARCASSES Moana, Ministre de l'Intérieur, M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, propose l'insertion de dix (10) millions au budget du Cabinet Juridique de l'Etat (CJE) destinés aux fonctionnaires dudit Cabinet conjointement avec l'aide de l'Australie. Il explique que le Gouvernement de l'Australie cessera ses financements à partir du 1^{er} Janvier 2011.
64. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, demande au Ministre de donner les noms de ceux dont le salaire est pris en charge par l'Australie.
65. M. MOLISA répond qu'il ne peut pas fournir la liste des noms.
66. La motion est approuvée à l'unanimité.
67. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, dit remarquer que plusieurs requêtes judiciaires gouvernementales ont été rejetées à cause des incapacités des avocats du Cabinet Juridique à les traiter. Il ajoute que ces derniers quittent comme d'habitude leurs postes au sein du Cabinet pour créer leur propre cabinet et laissent ainsi en suspension lesdites requêtes.
68. M. KALTONGGA assure une fois de plus l'Assemblée que la situation du Cabinet s'est améliorée avec le traitement de plusieurs affaires judiciaires par les jeunes avocats.
69. M. CARLOT Maxime Korman veut savoir qui finance le salaire de l'Attorney Général. Il suggère que le Gouvernement trouve des fonds pour couvrir le salaire du Président de la Cour et celui du Procureur Général pour plus de progression professionnelle.
70. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, souligne que les droits du peuple sont violés lorsque les pétitions sur les élections ne sont pas référées jusqu'à la Cour d'Appel. Il ajoute qu'il faut approuver une Loi qui couvre cette situation.
71. M. MOLISA, soulignant le cas de l'Attorney Général, dit que personne n'avait postulé pour ce poste à cause de l'échelon salarial pas très attractif, par conséquent, le Gouvernement de l'Australie, grâce à un programme de projets, a pris l'initiative de financer le salaire de l'Attorney Général (AG) actuel pour qu'il accepte ce poste. Il ajoute que le terme du contrat de l'AG a déjà pris fin deux mois passés et il a été renommé avec l'échelon de salaire que lui offre le Gouvernement de Vanuatu. Il explique davantage que la Loi prévoit que les pétitions concernant les élections soient traduites jusqu'à la Cour Suprême et même, selon lui, jusqu'à la Cour d'Appel.
72. M. KALTONGGA, en supplément de réponse, dit qu'il faut modifier la Constitution pour éviter les contradictions. Il dit que la Commission de la Réforme Législatives (CRL) est responsable du renforcement de la Loi et facilite le transfert des pétitions sur les élections

auprès de la Cour d'Appel. Il encourage ensuite M. KALSAKAU à consulter la CRL sur l'affaire.

73. M. BULE James, député d'Ambae, félicite le Gouvernement pour les travaux importants du Cabinet Juridique de l'Etat et les salaires si attractifs. Il demande au Gouvernement le nombre d'avocats travaillant dans ce cabinet et suggère le recrutement d'un Avocat qui sera le conseiller légal du Parlement.
74. M. KALTONGGA répond qu'il y a douze (12) Avocats travaillant actuellement au sein du Cabinet qui est composé de sept (7) sections. Il ajoute que le Vanuatu applique un système de Westminster qui permet au Premier ministre et au Président du Parlement d'obtenir des conseils légaux émanant dudit Cabinet.
75. M. MOLISA Sela, en supplément, dit que soixante douze (72) millions VT sont alloués aux salaires des avocats du CJE. Il explique que ceux qui travaillent dans le bureau du Procureur Général et le bureau de l'Avocat Public ne touchent pas les mêmes salaires que les premiers, c'est pourquoi la Commission de la Révision des Traitements de l'Etat exige la reconsidération de la situation.
76. Le Code CF est approuvé à l'unanimité.
77. La séance, suspendue à 15h30mn, reprend à 16h10mn.

MOTIONS ECRITES

78. M. SAWON Thomas I., Chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, dit que la motion est retenue pour une autre session.
79. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, demande si la motion est retirée ou retenue et il veut en savoir les raisons.
80. Le Président BOEDORO confirme que la motion est retenue pour une autre session.
81. **La séance est ajournée à 16h12mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

MARDI 23 NOVEMBRE 2010

PRESIDENT : M. VUTA Peter, premier vice-Président et député d'Ambae.

PRESENT : 47 députés

ABSENT : M. ASAL Bruce, député de Pentecôte ;
M. BOEDORO Philip, député de Maewo ;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. NATAPEI Edward Nipake, député de Port-Vila ;
M. WELLS George A., député de Luganville.

RETARD : M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. BROWNY Donna, député de Mallicolo ;
M. BULE James. Député d'Ambaé ;
M. HAMARILIU Isaac, député d'Epi ;
M. IARIS H Iauko, député de Tanna ;
M. KAHU Moses, député de Tanna ;
M. KALO Toara Daniel, député des Iles Shepherds ;
M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté ;
M. LORIN Solomon, député de Santo ;

M. MOLISALE Havo, député des Iles Aoré et Malo ;
M. NGWANGO James, député d'Ambaé ;
Mme. RORY Eta, députée de Mallicolo ;
M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte ;
M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo.

1. La séance commence à 18h25mn.
2. M. ABEL David, député de Port-Vila, dit la prière.
3. Le Président VUTA annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2011) No. DE 2010

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

Article 1 "**Affectation**"

CODE CK, "**Bureau de la Citoyenneté**"

4. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, remarque que la Commission de la Citoyenneté continue d'accorder illégalement la citoyenneté pouvant menacer la sécurité de notre pays.
5. M. SIMON Ioane, député d'Epi, veut savoir quels sont les critères permettant la nomination du Commissaire du Bureau de la Citoyenneté et demande au Ministre de donner l'analyse du montant total attribué au Bureau et le nombre de citoyennetés accordées.
6. M. CARCASSES Moana, Ministre de l'Intérieur et député de Port-Vila, explique que le Ministère de l'Intérieur est en collaboration avec le Bureau du Premier Ministre pour résoudre le problème des accords de la citoyenneté qui ont été délivrés illégalement. Il fait savoir que toute personne voulant obtenir la citoyenneté de Vanuatu, doit respecter les règles qui sont appliquées légalement. Il dit être au courant de dix sept (17) affaires concernant ce cas.
7. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, en réponse supplémentaire, dit que conformément à la Loi, une personne doit avoir vécu au moins dix (10) ans dans le pays avant d'obtenir la citoyenneté. Cependant, dit ignorer le nombre de citoyenneté illégalement accordé. Il explique que le critère de nomination du Commissaire sont prévus dans la Loi de la Citoyenneté. Il réfère ensuite l'Assemblée aux

pages 28 et 92 du Livret du Budget, les Volumes 1 et 2 qui stipulent l'analyse du budget total du Bureau.

8. M. STEVENS Morking, député de Tanna, se référant au Livret du Narratif du Budget, dit qu'il n'a pas le nombre du personnel, les objectifs du bureau et les responsabilités.
9. M. CARLOT remercie les Ministres pour leurs réponses.
10. M. SIMON demande si le budget couvre aussi les charges du Tribunal concernant les affaires de la citoyenneté accordées illégalement.
11. M. CARCASSES dit qu'il n'y aura pas de charges sur les affaires traduites au tribunal si elles sont appliquées conformément à la Constitution.
12. M. MOLISA Sela explique que chaque institution gouvernementale est responsable de son narratif du budget par conséquent la personne chargée de celui du Bureau de la Citoyenneté a omis de le faire. Il ajoute que si le Vanuatu accorde la citoyenneté aux étrangers, ces derniers doivent respecter nos coutumes et cultures afin d'éviter la discrimination.
13. M. KEN Ton, député de Mallicolo, demande si le Gouvernement a l'intention de discipliner les personnes suspectées d'avoir accordé illégalement la citoyenneté.
14. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Affaires Foncières et député de Mallicolo, répond que si une personne abuse la Loi sur la Citoyenneté, elle sera expulsée du Vanuatu par la Cour.
15. M. STEVENS dit qu'il n'accepte pas la réponse du Ministre TELUKLUK car toute personne expulsée dans ce pays, revient toujours.
16. M. CARCASSES explique que la Cour décidera des pénalités à l'encontre des coupables de cette pratique illégale.
17. Le Code CK, est approuvé à l'unanimité.

CODE MP “ **Bureau du Premier Ministre**”

18. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, dit noter une augmentation de neuf (9) millions VT et veut savoir la différence des chiffres stipulés dans le projet de Loi et le Livret du Narratif. Il déclare que le Narratif ne mentionne pas les motifs qui seront couverts sous “Aide en Nature”.

19. M. MOLISA répond que l'analyse des dépenses d'**Aides en Nature** se trouve aux pages 79 et 92 dans le Livret du Budget et que l'augmentation de neuf (9) millions couvre les voyages du Premier ministre et le Président du Forum des Iles du Pacifique.
20. M. OMAWA dit noter que le **Fonds de Développements Communautaires** est exclu du budget.
21. M. LINI Ham, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, dit s'inquiéter du même sujet.
22. M. CARLOT Maxime, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, se référant à la Commission de la Révision des Traitements de l'Etat, demande si elle existe toujours.
23. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, demande si les fonds d'aides couvrent les projets des députés.
24. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, se réfère à l'Activité MPBA, "**Services Généraux**" pour demander si le Premier Ministre peut considérer l'affaire concernant l'exemption de l'indemnité de fin de contrat des professeurs de l'Université du Pacifique Sud, « **Emalus Campus** », sur Port-Vila.
25. M. CARCASSES. Ministre de l'Intérieur, explique qu'il a reçu une lettre du Chancelier adjoint, demandant une exemption d'indemnité de fin de contrat des professeurs mais que ces derniers ont leurs droits défendus par la Loi sur le Travail. Il conclut que la demande du Chancelier adjoint a été refusée par le Ministre.
26. M. MOLISA, Ministre des Finances, en réponse supplémentaire, souligne que le **Fonds de Développement Communautaires** est inclus sous l'Activité MPAA, "**Administration et Coordination des Programmes du Gouvernement**" donnant un total de dix (10) millions VT. Il ajoute que le budget attribué sous le « **Bureau du Premier Ministre** », couvrira les demandes communautaires pendant les tournées du Premier ministre dans les Provinces. En ce qui concerne l'affaire d' « **Emalus Campus** », il dit qu'il y a eu plusieurs disputes entre les professeurs et l'employeur mais que c'est le Gouvernement qui doit décider si Emalus doit payer la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ou pas.
27. M. LOP Willie, député de Tanna, se référant au budget alloué au projet "**Vois Blong Yumi**", demande à savoir l'analyse des dépenses du budget.
28. M. OMAWA Ioane Simon dit comprendre que la somme de cent trente sept (137) millions alloués sous le **Programme Aide en Nature**, couvre majoritairement les projets et veut savoir le montant attribué aux projets communautaires. Il veut connaître l'Activité

qui couvre les frais de voyages du Premier ministre et sa délégation lors de ses tournées et si l'argent liquide peut être emporté.

29. M. MOLISA Sela affirme que tous les types de projets sont inclus dans la somme mentionnée et que le budget des tournées du Premier ministre est inclus sous l'Activité MPAA, “ **Administration et Coordination des Programmes du Gouvernement**”. Il ajoute que le projet de la radio est incomplet et il faudra des années pour le compléter.
30. Le Code MP est approuvé à l'unanimité.

CODE MA, “ **Ministère de l'Agriculture, la Quarantaine, la Sylviculture et des Pêches**”.

31. M. PIPITE souligne une augmentation de vingt trois (23) millions et remercie le Gouvernement pour cette augmentation car ledit Ministère a d'énormes responsabilités.
32. M. OMAWA veut connaître le responsable du Narratif du Budget.
33. M. BULE James, député d'Ambae, se référant à l'Activité MADB, “**Contrat Vétérinaire**”, demande s'il existe un Ni-Vanuatu en formation dans ce domaine étant donné que le poste actuel est occupé par un étranger qui travaille sous contrat avec un salaire très élevé. Il questionne ensuite les fonds alloués à la Chambre Agricole de Vanuatu (CAV). Il dit qu'il importe que le Gouvernement reconsidère le travail des agents de vulgarisation qui sont d'une très grande assistance aux fermiers locaux.
34. M. KALSAKAU Steven, Ministre de l'Agriculture, la Quarantaine, la Sylviculture et des Pêches et député d'Efate, répond qu'actuellement, aucun Ni-Vanuatu n'est qualifié dans le travail de Vétérinaire et que peu d'étudiants suivent des études dans ce domaine sans jamais y réussir. Il souligne l'importance de maintenir un Vanuatu toujours “ **libre sans maladie**”, d'où la nécessité que le pays dispose des personnes qualifiées car l'actuel Vétérinaire est un Australien sous contrat. Quant à la question du budget de la CAV, il dit qu'il assistera à l'établissement d'un bureau et que dans un an, le Ministère considèrera l'affaire des agents de vulgarisation. Il conclut que le Ministère collaborera avec la Commission de la Fonction Publique pour permettre de libérer un personnel qui puisse assister à l'établissement du bureau de CAV.
35. M. KOLOMULE Jean Ravou., député de Santo, souligne l'habileté des fermiers dans le domaine agricoles mais ajoute que le savoir-faire dans la bonne production et la commercialisation fait défaut. Il manifeste sa gratitude sur l'augmentation du budget de la CAV et en remercie sincèrement le Ministre.

36. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Education et député de Pentecôte, déclare que plusieurs étudiants poursuivent actuellement des études de Vétérinaire en philippines et en Nouvelle-Zélande.
37. M. VUTA Peter redemande aux députés de ne commenter que les chiffres et non les principes et les directives.
38. M. OMAWA dit qu'il est important de se concentrer sur les projets prioritaires et demande si le budget actuel permettra l'achèvement des projets l'année prochaine.
39. M. KALSAKAU Joshua déclare que la période de contrat de l'actuel Vétérinaire dure depuis six (6) ans et il coûte trop au Gouvernement. Il demande au Ministre de confirmer la date de la fin du contrat.
40. M. KALSAKAU Steven répond que le budget couvre le contrat des trois vétérinaires travaillant sur Santo et Port-Vila. Il ajoute que trouver un vétérinaire Ni-Vanuatu n'est pas facile car aucun étudiant Ni-Vanuatu n'y est qualifié.
41. M. LORIN Solomon, député de Santo, se référant à l'Activité MACB, "**Production alimentaire**", demande une explication sur la rééducation de son budget.
42. M. KALSAKAU explique que le budget de cette année est augmenté pour régler le paiement des décortiqueuses de riz mais que celui de l'année prochaine sera réduit.
43. M. SAWON Thomas I., Chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, se réfère à l'Activité MAA, "**Cabinet du Ministère**" pour demander si les dépenses des voyages internes du Ministre sont incluses dans ce budget.
44. M. MOLISA confirme à l'affirmative.
45. Le Code MA est approuvé à l'unanimité.
46. **La séance est ajournée à 20h00mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010

PRESIDENT : M. VUTA Peter, premier vice-Président et député d'Ambaé.

PRESENT : 49 députés

ABSENT : M. BOEDORO Philip, député de Maéwo ;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. WELLS George A., député de Luganville.

RETARD : M. ASAL Bruce, député de Pentecôte ;
M. BULE James. Député d'Ambaé ;
M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila ;
M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. MORIN Dominique, député de Luganville ;

M. NGWANGO James, député d'Ambaé ;
M. VOHOR Serge, député de Santo ;
M. SIMON Ioane OMAWA, député d'Epi ;
M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo.

1. La séance commence 14h20mn.
2. M. HAMARLIU Isaac, député d'Epi, dit la prière.
3. Le Président VUTA annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2011) No. DE 2010

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1, « **Affectation** ». (Suite)

CODE MT, '**Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme**'.

4. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, dit noter une réduction de huit (8) millions VT dans le budget consécutive aux réductions faites aux Programmes MTB, « **Directions Générales et Services Généraux** » et MTF, « **Développement Touristique** », et demande si cette réduction portera préjudices dans le secteur touristique et si le Gouvernement peut approuver des finances supplémentaires en cas de demande.
5. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, se référant à l'Activité MTC, « **Normes pour le Tourisme** », demande si ce budget sera utilisé à titre des frais d'adhésion du Vanuatu à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).
6. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, explique que le budget a augmenté de vingt et un (21) millions VT dont dix (10) millions couvriront la séparation des Départements, six (6) millions VT attribués au Service du Tourisme et trois (3) millions VT au programme de formation sur la sécurité alimentaire. Quatre (4) millions VT sont déjà utilisés pour les travaux de rénovation. Quant à l'OMC, il annonce une dette nationale de trente (30) millions VT relative à notre adhésion à l'OMC et seulement dix (10) millions VT sont inscrits dans le budget de l'année prochaine pour débiter les paiements. Il fait savoir que le budget du Bureau du Tourisme au Vanuatu (BTV) est administré par le Trésorerie du Gouvernement et non pas le Ministère.

7. M. HILTON Dunstan, Ministre de la Promotion des Entreprises vanuataises et Ministre par intérim du Commerce, et député des îles Banks et Torres, confirme les réponses du Ministre MOLISA.
8. M. STEVENS Morking, député de Tanna, dit que le budget, sous l'Activité MTAA, « **Coordination du Portefeuille** », est trop élevé et en demande les raisons.
9. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, dit que le Gouvernement doit s'assurer que les Directeurs Généraux produisent les rapports financiers annuels de chaque Ministère pour comparer la rentabilité des Institutions.
10. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, se référant à l'Activité MTFD, « **Développement du Tourisme dans les provinces** », et dit qu'il importe que le Bureau du Tourisme se concentre plus sur les développements touristiques dans les Provinces.
11. M. HILTON déclare que le Gouvernement a l'intention de promouvoir le tourisme qui puisse permettre son expansion dans tout le Vanuatu.
12. M. MOLISA, en supplément, explique qu'il y a différents Ministères avec différents budgets émanant des programmes qui engagent leurs responsabilités. Il ajoute que le Tourisme est l'une des plus importantes responsabilités dans le secteur économique se trouvant sous la tutelle du Ministère du Commerce et du Tourisme. Il ajoute qu'il sera difficile de fixer les dépenses qui seront entreprises dans ce domaine vu qu'on travaille en collaboration avec le secteur privé. Il insiste sur le caractère dispendieux de la promotion touristique mondiale et précise que le Gouvernement a même attribué huit (8) millions VT comme supplément qui couvrira la réunion des Ministres du Tourisme du Pacifique. En conclusion, il dit accepter que les Directeurs Généraux aient l'obligation de produire des rapports financiers annuels.
13. M. TOSUL David, député de Pentecôte, demande au Ministre d'éclaircir les subventions gouvernementales du coprah.
14. M. LORIN Solomon, député de Santo, se référant à l'Activité MTFD, « **Développement du Tourisme dans les provinces** », demande si le montant suffira dans sa répartition entre les six (6) Provinces. Il recommande au Gouvernement de l'augmenter dans l'avenir.
15. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, se référant au Programme MTA, « **Développement du tourisme dans les provinces** », demande au Gouvernement de revoir l'augmentation des salaires reflétée dans le budget et d'être plus réaliste sur le nombre d'employés politiques travaillant au sein des Ministères. Il demande si on peut mettre en place un système promoteur du tourisme en vue de réduire les frais de voyage et d'hébergements surtout en période de grande affluence touristique.

16. M. HILTON dit que le Gouvernement a attribué une subvention de trente quatre (34) millions VT à la production du coprah, qu'il s'assurera que la promotion touristique soit appliquée dans toutes les provinces et que le Gouvernement encourage les entreprises touristiques d'en faire autant.
17. M. MOLISA, se référant à une question posée la veille sur le nombre des fonctionnaires, répond qu'il y a cinq mille deux cent trente neuf (5 239) fonctionnaires actuellement sont employés par le Gouvernement. Il dit que la subvention du coprah ne sera délivrée que s'il y a une réduction du prix du marché. Il ajoute que la part du budget du Développement Touristique Provincial se trouve dans la partie « **Classification économique** ». Il assure encore l'Assemblée que l'augmentation des salaires inclut seulement les députés et non pas les Ministres. Il conclut que les frais des voyages et d'hébergements ne pourront pas être réduits durant les périodes d'affluence touristique car la compagnie aérienne appartient au Gouvernement et les Hôtels aux privés c'est pourquoi les prix sont à la discrétion des propriétaires.
18. M. BULE James, député d'Ambae, demande si le nom de la nouvelle marque est déjà utilisée et veut savoir plus sur les vingt (20) millions VT de subvention gouvernementale dans le Bureau du Tourisme.
19. M. KALO Toara D., député des Shepherds, saisit l'occasion pour remercier le Gouvernement d'avoir pris des mesures de contrôle efficace sur la subvention du coprah et demande le nombre de producteurs qualifiés pour bénéficier de cette subvention. Il souligne l'importance de l'Office de Commercialisation des Produits de Base au Vanuatu (OCPBV) et demande le nombre du personnel dans l'Office, le nombre des membres du Conseil, leur salaire et la situation actuelle de l'OCPBV.
20. M. TITONGOA Willie Reuben A., député de Tongoa, demande si le reste des fonds de la Caisse de Développement des Coopératives (CDC) est distribué ou non.
21. M. HILTON Dunstan répond que dix (10) millions VT couvrent la division des Départements et le projet sur le produit de marque est financé à hauteur de six cent mille (600.000) \$ AUD par Ausaid.
22. M. MOLISA Sela en réponse supplémentaire, dit que le projet sur le produit de marque commence déjà et il y a des fonds valables pour le faire toutefois si le nouveau produit de marque est déjà en utilisation ou pas. Il se réfère ensuite à la question sur la CDC et dit que les fonds ont été utilisés mais qu'il n'y a pas encore eu un seul remboursement sur ce fond. Quant à la question de l'OCPBV, il dit que la Loi a été abrogée au Parlement et l'Office reste toujours clos. Il explique qu'une institution publique est obligée de fermer ses portes lorsqu'il a des problèmes financiers pour exécuter ses responsabilités.

23. M. KALSAKAU Joshua, député d’Efate, dit que ce sera un grand développement national maintenant que le Vanuatu ait reconnu que le tourisme est un secteur d’avenir qui doit engager tout le monde, toutefois, il manque des données venant du Gouvernement. Il suggère que ce dernier y mette plus d’emphase.
24. M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures et des Services d’Utilités et député de Santo, répond que le Gouvernement s’y implique déjà en réduisant les prélèvements d’impôt sur l’embarquement et en augmentant ses données de différentes façons en vue de promouvoir le tourisme au Vanuatu.
25. M. MOLISA, en réponse supplémentaire, dit que le nombre insuffisant des chambres d’hôtels pour accommoder les touristes pendant les périodes de pointes est le problème principal. Il dit que le Gouvernement doit objectivement considérer l’amélioration des conditions des aéroports, des routes et des hôtels.
26. M. VUTA Peter rappelle à l’Assemblée qu’il faut se référer aux chiffres et non aux directives.
27. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l’Opposition et député de Port-Vila, est de l’avis que le budget concernant la promotion du Tourisme demeure insuffisant vu que la promotion du tourisme au Vanuatu n’inclus pas seulement l’embarcation. Il suggère que le budget soit augmenté pour des recommandations dans le futur.
28. Le Code MT est approuvé au vote.
29. La séance, suspendue à 15h55mn, reprend à 16h20mn.

QUESTIONS ECRITES

30. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, présente sa question concernant les employés chinois qui travaillent comme main-d’œuvre pour les Entreprises privées de construction au Vanuatu. (**Texte joint en Annexe V**)
31. M. CARCASSES Moana, Ministre de l’Intérieur, répond à la question. (**Texte joint en Annexe VI**)
32. M. REGENVANU, en supplément, dit qu’il n’est pas satisfait de la réponse du Ministre et lui demande d’assurer que ces derniers ne travaillent pas comme main-d’œuvre.
33. M. CARCASSES répond que le Ministère considèrera la situation tout en veillant sur la protection des intérêts des Ni-Vanuatu.

34. **La séance est ajournée à 16h35mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010

PRESIDENT : M. VUTA Peter, premier vice - Président et député d'Ambae.

PRESENT : 47 députés

ABSENT : M. BOEDORO Philip, député de Maewo ;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. JOSSIE Masmás, député d'Ambrym ;
M. WELLS George A., député de Luganville.

RETARD : M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. BROWNY Donna, député de Mallicolo ;
M. BULE James. Député d'Ambae ;
M. CARLOT Alfred, député d'Efaté ;
M. M. CROWBY Patrick, député de Port-Vila ;

M. ETAP Louis, député de Tanna ;
M. IARIS Iauko, député de Tanna ;
M. KAHU Moses, député de Tanna ;
M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. MORIN Dominique, député de Luganville ;
M. NGWANGO James, député d'Ambaé ;
M. MAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. SAWON Thomas I., député des Iles Banks et Torres ;
M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi.

1. La séance commence à 18h30mn.
2. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, dit la prière.
3. Le Président VUTA, annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI No. DE 2010 DE FINANCES (2011)

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

« **Affectation** ». (Suite)

CODE MV « **Ministère de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes et des Coopératives** »

4. M. SOLOMON Lorin, député de Santo, demande la destinée des Fonds du Développement des Coopératives (FDC).
5. M. HILTON Dunstan, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes et des Coopératives et député des Iles Banks et Torres, répond que les fonds ont été utilisés pour subventionner le coprah pour le maintien du prix. Il ajoute que seulement un (1) million VT a été remboursé sur la totalité.
6. M. LINI Ham, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, demande le nombre de coopératives et de celles toujours opérationnelles au Vanuatu.

7. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, demande ce que ce Ministère rapporte à titre de revenus au pays. Il veut savoir si les ni-Vanuatu bénéficient du revenu.
8. M. SAWON Thomas Isom, Chef du Groupe Majoritaire et député des îles Banks et Torres, demande si les Coopératives se développent dans la Province de Torba.
9. M. HILTON Dunstan dit qu'il existe à peu près cinq cent (500) Coopératives. En ce qui concerne la Province de Torba, il annonce la création d'un bureau dans une année.
10. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, en complément de réponse, explique que le Ministère contribue au revenu grâce aux patentes commerciales. Il ajoute que le chiffre d'affaires annuel est de deux (2) milliards VT à l'actif des trois cent (300) coopératives existantes. Il estime qu'avec les cinq cent (500) coopératives opérationnelles, le chiffre d'affaire de trois (3) milliards VT sera maintenu. Il déclare que les Ni-Vanuatu en bénéficient beaucoup et que grâce aux développements commerciaux dans les îles, le chiffre d'affaires augmentera. Il conclut que le Conseil des Ministre a donné des directives permettant la révision sur l'extension des coopératives.
11. M. HILTON informe l'Assemblée que sur la base de la vérification des coopératives en 2009, il y aurait eu soixante dix sept (77) coopératives totalisant un chiffre d'affaires de cent vingt quatre (124) millions VT et qu'en 2010, il y a eu quarante (40) nouvelles coopératives enregistrées.
12. Le Code MV est approuvé à l'unanimité.

CODE ME, « **Ministère de l'Education** ».

13. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, dit noter une augmentation de cent quarante (140) milles VT et que les subventions des bailleurs de fonds restent inchangés. Il demande si le Gouvernement a l'intention de régler la situation des enseignants non rémunérés toute l'année et si leur budget est pris en compte.
14. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, demande au Ministre de confirmer si le budget de construction du dortoir incendié au Collège est inclus dans ce budget.
15. M. CARLOT Alfred demande si les membres de la Commission du corps Enseignant sont des enseignants qualifiés ou des politiciens.
16. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Education et député de Santo, répond que les nominations effectuées par la Commission du Corps Enseignant ou le Ministre, impliquent automatiquement le paiement des salaires mais que si c'est par le Conseil Scolaire, ce

dernier doit s'occuper aussi des salaires. Il explique que le retard enregistré des paiements est dû aux problèmes de comptes bancaires des enseignants concernés. Quant à la composition de la Commission du Corps Enseignant, il fait savoir qu'il s'agit des enseignants qualifiés et retraités mais non pas des politiciens.

17. M. LOP Willie, député de Tanna, demande au Ministre de confirmer la date de la gratuité scolaire de la 7^{ème} à la 13^{ème} suivant le plan du Gouvernement.
18. M. TOSUL David, député de Pentecôte, se référant à l'Activité MECC, “ **Ecoles Primaires**”, demande si l'augmentation du budget sous cette Activité couvre les affaires scolaires et les salaires des enseignants temporaires.
19. M. SALWAI Charlot répond que le Gouvernement a l'intention de rendre gratuite la scolarité de la 7^{ème} à la 8^{ème} en 2012 et celle de la 10^{ème} après. Il ajoute que le Ministère est au courant de la situation des enseignants temporaires et que normalement chacun doit avoir au moins un effectif de trente (30) élèves dans sa classe. Il informe qu'il y a actuellement mille deux cent soixante neuf (1269) enseignants jugés encore insuffisants, une réalité prise en compte par le Ministère.
20. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, se référant à l'Activité MEBB, “ **Bureau du Directeur des Services Organisationnels** ”, dit ne pas comprendre qu'on puisse recruter un expatrié alors qu'il y a des ni-Vanuatais qualifiés pour ce poste. Il veut savoir qui sont les membres du Panel des Bourses et quels sont les critères d'obtention.
21. M. IARIS Iauko Harris, député de Tanna, se référant à la Commission du Corps Enseignant, demande les raisons de l'augmentation budgétaire et si le budget couvre les salaires et les indemnités de présence et enfin, il veut connaître le résultat de l'analyse des chiffres.
22. M. CARLOT Maxime, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, demande si le Lycée LAB et le Collège de Malapoa maintiennent toujours leur niveau élevé.
23. M. SALWAI, répondant aux questions, explique que le Directeur de l'Administration a été nommé par la Commission de la Fonction Publique et le Ministre n'a pas de mot à dire sur cette nomination. En ce qui concerne le Panel des Bourses, il dit qu'il est composé des Ni-Vanuatais francophones et anglophones et que les noms des étudiants n'apparaissent que par des références. En ce qui concerne la Commission du Corps Enseignant, il dit qu'il y a une augmentation dans le budget de l'Education pour couvrir les retraités, les licenciements ainsi que les frais du tribunal. Quant au Lycée LAB et le Collège de Malapoa, il dit qu'ils maintiennent leur niveau d'excellence dans le pays malgré leurs problèmes infrastructurels. Il ajoute que l'Union Européen a alloué quatre cent (400) millions VT aux travaux de construction des dortoirs du Collège de Malapoa et que le

niveau d'éducation dépend des compétences des enseignants. Enfin, il affirme que le Lycée LAB a enregistré un bon résultat cette année avec quarante cinq (45) étudiants nouveaux diplômés.

24. M. DAVID Abel, député de Port-Vila, demande si le Ministre a des projets pour les étudiants qui échouent à leur examen.
25. M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo, se référant à l'Activité MEAA, “ **Cabinet Ministériel**”, demande pourquoi une différence de budget dans les différents cabinets ministériels.
26. M. BULE James, député d'Ambae, demande le nombre d'enseignants au Vanuatu n'ayant pas suivi de formation au Centre de Formation d'Education de Base (CFEB) et l'effectif d'étudiants anglophones et francophones inscrits annuellement. Il veut connaître la totalité des bourses offertes aux étudiants universitaires, aux étudiants de 3^{ème} cycle et aux étudiants en maîtrise.
27. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, demande si la procédure du dépôt des frais de scolarité directement dans les comptes des établissements scolaires est un succès. Il suggère l'amélioration du niveau des Ecoles techniques telles que l'Institut National Technique de Vanuatu (INTV) pour permettre au Vanuatu d'avoir ses experts dans le domaine commercial.
28. M. SALWAI Charlot, répondant aux questions, explique que nombreux sont les étudiants qui abandonnent les écoles techniques à cause des dettes accumulées ou simplement parce qu'ils veulent un job. Il explique que le budget du Cabinet Ministériel varie à cause des indemnités de voyages de chaque Ministère. Il déclare qu'il est impossible actuellement de donner le nombre exact des enseignants non diplômés. Il ajoute que suivant les critères de sélection, il faut avoir effectué la 13^{ème} ou la 14^{ème} Année pour prétendre aux formations d'enseignement et qu'actuellement, il y aurait cent trente (130) étudiants dans ledit Centre de Formation. Il dit ignorer le nombre d'anglophones et de francophones. En ce qui concerne les bourses, il confirme que l'année prochaine, le Gouvernement allouera une somme de deux cent soixante dix (270) millions VT et qu'il a fait appliquer une nouvelle directive concernant les bourses qui permettra aux bénéficiaires de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme. Il ignore le nombre exact des bourses octroyées pour les différents degrés d'études. Quant au frais de scolarité, il affirme qu'il y a du succès dans la procédure appliquée. Enfin, il précise que la qualité de l'éducation dépend des compétences des enseignants, une exigence requise au sein de l'Institut National Technologique de Vanuatu (INTV).

29. M. TITONGOA Willie Reuben A., député de Tongoa, dit que les parents se plaignent qu'ils paient toujours les frais de scolarité malgré la gratuité scolaire initiée par le Gouvernement. Il demande des explications au Gouvernement.
30. M. CARLOT Alfred demande au Gouvernement de considérer les salaires des enseignants en fonction de leur niveau et veut savoir si les enseignants en exercice durant des années peuvent suivre d'autres formations de longue durée dans le cadre de leur travail.
31. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, déclare que le budget de l'Education a augmenté non pas seulement pour couvrir les salaires des employés mais aussi pour faire face aux énormes responsabilités sous le Ministère et le Cabinet Ministériel. En ce qui concerne les salaires des enseignants, il dit que le Gouvernement doit revoir, par l'intermédiaire de la Révision des Rémunérations de l'Etat (RRE), l'évaluation sur les compétences des enseignants et les niveaux d'études de ces derniers afin de régler la situation. Quant à l'éducation gratuite, il confirme que la Loi prévoit la gratuité mais estime que le Gouvernement doit initier des mesures rendant l'éducation obligatoire. Il conclut que seulement les scolarisés des Ecoles privées paient leurs droits de scolarité.
32. M. SALWAI Charlot, en réponse supplémentaire, confirme la gratuité de la scolarité de la 1^{ère} à la 6^{ème} Année mais qu'elle est payante de la 7^{ème} à la 14^{ème} Année et dans les Ecoles privées. Il annonce que l'Ecole Centrale de Port-Vila a augmenté ses frais de scolarité pour couvrir le salaire des Enseignants, une pratique jugée illégale et arrêtée par la Commission du Corps Enseignant. Il ajoute que les parents doivent prévenir le Ministère de l'Education sur les écoles qui imposent cette pratique.
33. **La séance est ajournée à 20h00mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

JEUDI 25 NOVEMBRE 2010

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip, deuxième vice - Président et député de Maewo.

PRESENT : 50 députés

ABSENT : M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. WELLS George A., député de Luganville.

RETARD : M. HARIEASU David, député de Paama ;
M. BULE James. Député d'Ambaé ;
M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila ;
M. M. CROWBY Patrick, député de Port-Vila ;

M. ETAP Louis, député de Tanna ;
M. IARIS Iauko, député de Tanna ;
M. KAHU Moses, député de Tanna ;
M. LINI Ham. Député de Pentecôte ;
M. MORIN Dominique, député de Luganville ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel;
M. VUTA Peter, député d'Ambaé.

1. La séance commence à 09h00mn.
2. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, dit la prière.
3. Le Président BOEDORO, annonce l'ordre du jour.
4. M. SAWON Thomas, Chef du Groupe Majoritaire et député des îles Banks et Torres, annonce le report de la motion pour un autre jour et indique le projet de Loi à débattre.
5. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, estime qu'il serait plus convenable que le Parlement finisse le budget avant de passer aux autres projets de Loi.
6. Le Président du Parlement déclare que le projet de Loi est échu pour être débattu aujourd'hui.

PROPOSITION DE LOI No. DE 2010 SUR LA CONSERVATION DU FRONT DE MER DE PORT-VILA

PREMIERE LECTURE

7. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
8. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, félicite le député pour avoir pensé aux générations futures de ce pays. Toutefois, il dit que suivant le conseil qu'il vient de recevoir, le Parlement ne peut pas modifier une Loi qui n'a jamais existé au Parlement. Il dit craindre qu'il puisse y avoir des conséquences dans la Loi des Finances publiques et de la Gestion économique c'est pourquoi il demande au député de retirer sa proposition de Loi pour plus de consultations.

9. M. REGENVANU demande si la proposition de Loi peut être reportée seulement pour la semaine prochaine. Il dit que l'article 8 prévoit que le Comité de Conservation de front de mer négociera avec le Gouvernement et en cas de bonne négociation son budget sera inclus dans celui de 2012. Il ajoute que d'après le conseil du Cabinet Juridique de l'Etat (CJE), il ne peut pas y avoir de conséquences sur la Loi des Finances publiques et de la Gestion économique.
10. M. NATAPEI Edward, Premier Ministre et député de Port-Vila, demande au député de reporter la proposition de Loi au mardi de la semaine d'après pour permettre plus de consultation avec le CJE et le Conseil des Ministres (CM).
11. M. CARLOT Maxime, Chef de l'Opposition, accepte la proposition du Gouvernement mais insiste que la proposition de Loi soit présentée au Parlement.
12. M. REGENVANU demande que la Loi sera reportée jusqu'à jeudi.
13. Le Premier Ministre est d'avis que le député aille consulter attentivement le CJE.
14. Le Président du Parlement annonce que la proposition de Loi est reportée au jeudi de la semaine d'après.

PROJET DE LOI No. DE 2010 DE FINANCES (2011)

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

« Affectation ».

CODE ME, « **Ministère de l'Education** ».

15. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Education et député de Pentecôte, explique que le problème principal qui empêche certains enfants est l'insuffisance des salles de classe ou parfois les directives du Ministère de l'éducation qui n'atteignent pas certains endroits. Il ajoute que le Gouvernement cherche à remédier ses problèmes affectant l'éducation dans certains endroits au Vanuatu. Concernant les enseignants temporaires et non diplômés, il précise que leurs salaires doivent être pris en charge par les institutions scolaires qui les emploient et qu'ils seront payés suivant le salaire minimum. Quant aux variations des salaires d'enseignants, il souligne que la commission de la Révision des Traitements de l'Etat a établi des échelons salariaux suivant les qualifications et postes obtenues et qu'actuellement les enseignants touchent un salaire adéquat. Pour les vacances ou congés des enseignants, il répond que leur emploi de temps académique leur donne largement le temps de se détendre ou de suivre des formations.

16. M. MOLISA répond que le budget de l'Education a bien augmenté avec toujours en face des grands défis à relever. Il ajoute que ce budget couvre le recrutement des enseignants, l'extension et la rénovation des écoles publiques. Il déclare que le Ministère de l'Education a l'intention de mettre en place une directive qui rende obligatoire l'éducation à partir de la 1^{ère} à la 6^{ème} Année. Il avertit les parents que ceux qui objecteront cette directive seront punis.
17. M. NORWO Philip Charlie, député des îles isolées du Sud, remercie le Gouvernement pour l'augmentation du budget de l'Education et l'encourage à étendre l'éducation gratuite de la 7^{ième} à la 10^{ième} Année afin d'aider les parents aux moyens limités. Il ajoute qu'il y a aussi le problème des enseignants qui refusent d'aller dans les endroits isolés comme sa circonscription. Il veut savoir quand le Gouvernement va approuver le budget qui couvrira la construction des écoles dans les îles isolées de Taféa.
18. M. BROWNY Donna, député de Mallicolo, se référant à l'Activité MECC, “ **Ecole Primaire**” sur le livre du budget narratif, notifie qu'il y a la somme de trois (3) millions VT pour les travaux d'entretiens et le transfert des enseignants. Il veut savoir combien de fois le Conseiller Pédagogique de l'Education a fait sa tournée dans la Province de Malampa et demande le nombre de transferts déjà effectués dans ladite Province.
19. M. VOIASUSU Tae, député de Santo, demande s'il est possible que le Gouvernement introduise une législation qui prévoit le Programme Sectoriel de l'Education non pas sur le plan politique mais sur le plan national.
20. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, dit que même si le Vanuatu a déjà adopté la Convention sur les droits des enfants, ces derniers ne se sentent pas libres d'accéder à l'éducation. Il demande si le nouveau curriculum sera appliqué dans les écoles en 2011.
21. M. SALWAI répond que, parce qu'ils ont choisi d'être enseignants, normalement ces derniers doivent officier dans les endroits indiqués. En ce qui concerne la construction des écoles, il informe que le Ministère a déjà envoyé les listes de matériels dans les îles il y a une semaine pour permettre aux communautés responsables de s'impliquer dans la construction une fois les fonds injectés pour entamer les travaux. Quant au transfert des enseignants, il dit ignorer le nombre mais que la liste est disponible au Ministère de l'éducation. Sur la tournée du Conseiller Pédagogique, il déclare qu'il fait ses tournées mais que les contraintes financières ne lui permettent pas d'atteindre toutes les Provinces. Il explique qu'il faut d'abord approuver une Loi au Parlement pour rendre l'éducation gratuite et qu'en fait, c'est la classe du **Jardin d'enfants** qui empêche les enfants d'aller à l'école à cause du coût élevé des frais de scolarité. Il répond à Mme RORY que le Gouvernement a déjà favorisé l'éducation gratuite et que tous les enfants sont libres d'aller à l'école. En conclusion, il dit que le nouveau curriculum est déjà approuvé par le Conseil des Ministres.

22. M. KALO Toara D., député des Shepherds, se référant à l'Activité MECC, "**Ecoles Primaires**", demande si ce budget couvre le travail des coordinateurs de *Jardins d'enfants* et leurs enseignants. Il estime que le Gouvernement doit adopter une Loi qui prévoit l'éducation obligatoire et veut savoir si le nouveau curriculum sera appliqué aussi dans les écoles se trouvant dans les régions rurales.
23. M. CARLOT Alfred pense qu'il est absurde de comparer le salaire des enseignants du Primaire à ceux du Secondaire et demande la vision d'avenir du Gouvernement sur une Nation qui préconise un salaire maigre de ses employés. Il rappelle que les enseignants ont une lourde responsabilité et demande au Gouvernement quand les échelons salariaux seront revus par la commission de la Revision de Traitements de l'Eta (RTE) afin d'offrir un salaire attractif aux enseignants.
24. M. MOLISA répond que depuis l'application de la RTE, le salaire des enseignants a été augmenté. Il pense que certains enseignants bien diplômés manifestent leur mécontentement sur le traitement de leur salaire malgré que le salaire de base d'un enseignant soit très élevé.
25. M. SALWAI, en réponse supplémentaire, déclare que le budget des coordinateurs et des enseignants des jardins d'enfants est inclus dans le budget. Il déclare que le salaire de base des enseignants du primaire est monté à soixante (60) mille VT et que celui des enseignants du secondaire à cent (100) mille VT par mois. Il ajoute que malgré ce bon traitement salarial, le faible taux de réussite des étudiants constitue la véritable problématique et que modifier la Loi sur la Commission de l'Enseignement pour les obliger à travailler dur, constituerait la solution. Il souligne que les rapports de performances des enseignants a aussi son importance. Il conclut que c'est la première fois depuis trente (30) ans que le curriculum est harmonisé et invite les députés à un briefing pour s'informer de son contenu.
26. M. CARLOT Alfred, soulève un point de règlement pour affirmer que les enseignants Ni-Vanuatu ont plus de respect que les expatriés. Il ajoute que la négligence du Ministère sur les rapports des enseignants constitue le vrai problème d'autant que c'est son devoir. Il ajoute que le travail de renforcement des responsabilités de la Commission de l'Enseignement en vu de contrôler les attitudes des enseignants dans les établissements scolaires, est en cours.
27. Le code ME est approuvé à l'unanimité.
28. La séance, suspendue à 10h50mn, reprend à 14h25mn.

29. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, soulevant un point de règlement suivant l'article 42. 2) du Règlement Intérieur concernant l'article 43. 1) du même Règlement Intérieur pour demander si la motion de discipliner certains Élus parlementaires est échue pour être débattue cet après-midi à 16h00mn.
30. Le Président BOEDORO répond que le pont devrait être déjà souligné lors de la lecture de l'agenda ce matin, cependant la motion sera débattue cet après-midi.
31. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, demande pourquoi le Gouvernement diffère et déclare que si le Premier Ministre est sérieux, la motion devrait être débattue aujourd'hui.

CODE MF, « **MINISTERE DE FINANCES ET DE LA GESTION ECONOMIQUE** ».

32. Appuyé par l'Honorable HILTON Dunstan, Ministre des Entreprises locales et député des îles Banks et Torres, l'Honorable MOLISA Sela, Ministre de Finances et de la Gestion Economique et député de Santo, présente la motion de modification relative aux chiffres sous l'activité MFEC en réduisant le montant à dix (10) millions VT.
33. La Motion est approuvée par 37 voix avec 2 abstentions.
34. Le CODE MF est approuvé à l'unanimité.

Code MO, « **MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES RELATIONS EXTERIEURES** ».

35. M. IARIS dit remarquer un déficit au Ministère de Finances et de la Gestion économique sur lequel le Président de l'Assemblée ne lui a pas permis de faire des commentaires.
36. Le Code MO est approuvé au vote.

Code MH, « **MINISTERE DE LA SANTE** ».

37. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, dit que le Gouvernement devrait considérer sérieusement le salaire des médecins.
38. M. IARIS, se référant au manque de médicaments, demande si le Gouvernement, avec le budget alloué sous l'activité MHCD, pourra s'assurer que le scénario ne se reproduise plus. Il ajoute que si le Gouvernement prend au sérieux la santé du peuple, un (1) milliard de Vatu à titre de fonctionnement et de services fournis par l'Institution sont insuffisants. Il demande ensuite si le Gouvernement a l'intention de considérer l'amélioration des facilités sanitaires du pays.

39. M. BULE James, député d'Ambaé, veut savoir l'intention du Gouvernement sur les conditions pauvres et les services des hôpitaux provinciaux. Il dit comprendre que le Département de la santé a entamé des campagnes de sensibilisation sur le VIH SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et demande leur efficacité et le nombre des séropositifs testés.
40. M. KOLOMULE Jean Ravou, député de Santo, se référant à l'activité MHCB, demande si le fonds collecté à titre de frais de soins par les Dispensaires et le Centres de santé font partie des fonds publics.
41. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, veut savoir si le budget couvre la pétition faite par le Président.
42. L'Honorable KAHU Moses, Ministre de la santé et député de Tanna, commence par dire que la Commission du Budget inter-Ministérielle (CBM) a fixé le plafond pour tous les ministères incluant d'autres Institutions. Il ajoute qu'il y a peu de personnes spécialisées dans le domaine de la santé et qu'actuellement il y en aurait vingt six (26) alors qu'il en faut encore. Il informe que le Ministère travaille toujours avec la **Commission de la Fonction Publique** (CFP) pour déterminer et revoir le salaire des Docteurs spécialisés en particulier dans le domaine de la médecine. Il ajoute que la rupture du stock et le manque de médicaments ont été redressés et concernant les conditions et services des hôpitaux provinciaux, le Gouvernement a l'intention d'améliorer les facilités sanitaires, c'est pourquoi il y a alloué cent soixante quinze (175) millions VT. Il explique que cent vingt trois (123) millions VT sont retenus pour l'achat des vaccins et seringues avec une aide japonaise via un accord bilatéral. De plus, il dit que les frais collectés des Dispensaires et des Centres de santé publics sont conservés comme Fonds d'affectation utilisés ensuite pour la maintenance. Il conclut que le Centre de Santé de Vaimalie fait partie de la liste des rénovations pour l'année prochaine.
43. M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila et Chef de l'Opposition, affirme que le Gouvernement n'atteindra pas les objectifs qu'il s'est fixés à moins qu'il change le budget. Il interroge ensuite l'accord entre le Gouvernement et le Gouvernement chinois permettant aux Docteurs chinois d'officier au Vanuatu. Enfin, il suggère que le Gouvernement institue une politique efficace qui améliore les services sanitaires dans tout le Vanuatu.
44. M. SAWON Thomas I., Chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, dit comprendre que le Gouvernement a attribué des fonds pour l'hôpital de sa Province qui aujourd'hui ne bénéficie d'aucune infrastructure, c'est pourquoi, il demande clarification sur le montant et la date des travaux, son ouverture officielle et la date de sa mise en services.

45. M. LINI Ham, Adjoint au Chef de l'Opposition et député de Pentecôte, dit noter que la presse locale indique que le Vanuatu a quatre vingt seize (96) dispensaires, parmi lesquels quarante six (46) sans infirmiers affectés. Il en demande des explications et veut connaître la date de la dernière réunion du Conseil Professionnel de la Santé.
46. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, remercie le Gouvernement pour avoir pris en compte les besoins du peuple de Malampa.
47. Le Ministre KAHU déclare qu'il y a trois cas de Sidéens, alors que le Vanuatu détient le record des cas d'IST dans le Pacifique. Il explique que les gens ne prennent pas au sérieux les campagnes de sensibilisation et ceci provoquerai cela. Néanmoins, il encourage les gens à toujours prendre en compte les mesures préventives. Il ajoute que le Gouvernement a besoin de s'assurer que ses objectifs sont atteints au regard de la forte démographie contre le nombre de Docteurs. Il assure ensuite l'Assemblée que l'agrandissement de l'Hôpital Central de Vila (HCV) sera financé par le Gouvernement japonais et enfin, il dit que le Ministre demeure le Président de la Commission des Praticiens (PCP) et les procédures inchangées.
48. Le Ministre MOLISA est de l'avis que la Santé constitue un service important au Vanuatu, néanmoins, les études en médecine pour devenir Docteurs et infirmiers durent quatre (4) à six (6) ans, c'est pourquoi, il est difficile d'atteindre le ratio raisonnable entre les Docteurs et patients. Il ajoute que les programmes de sensibilisation sont particulièrement pris en en compte par les donateurs et que, concernant les Docteurs chinois, l'accord est toujours maintenu incluant les Dentistes. Il explique que la meilleure manière de se prévenir contre les complications sanitaires n'est pas de tomber malade mais de surveiller son alimentation, faire des exercices physiques et d'avoir un partenaire fidèle.
49. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté, se référant à l'activité MHCA, demande pourquoi le budget de 2010 montre qu'il y a une trésorerie alimentés de fonds alors que celui de 2011 ne le montre pas. Il dit que le Gouvernement devrait éviter les excuses parce qu'il s'agit de la vie humaine.
50. M. TOSUL David, député de Pentecôte, demande au Ministre de clarifier si « **Environment Health Program** » signifie ou est similaire au « **Primary Health Care** » et s'il y a un programme en place pour couvrir la prévention contre les rapports de même sexe.
51. Le Ministre KAHU répond que le pays se concentre principalement sur « **Primary Health Care** » qui inclut l'assainissement et l'hygiène pour assurer des soins de santé adéquats. Il déclare ne pas être au courant des problèmes issus des rapports de même sexe mais se dit de l'avis que le Gouvernement les considère parce qu'ils contribuent à l'expansion des IST.

52. Le Code MH est approuvé au vote.
53. La séance, suspendue à 15h50mn, reprend à 16h14mn.

MOTION ECRITE

54. M. SAWON Thomas I., déclare que le Gouvernement respecte toujours la semaine de la Réconciliation, c' est pourquoi, il continue de différer la motion.
55. **La séance est ajournée à 16h15mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

JEUDI 25 NOVEMBRE 2010

SEANCE DE NUIT

- PRESIDENT :** M. VUTA Peter, député d'Ambaé et premier vice-Président du Parlement.
- PRESENT :** 46 députés
- ABSENT :** M. ETAP Louis, député de Tanna ;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. LINI Ham, député de Pentecôte ;
M. NATAPEI Edward N., député de Port-Vila ;
Mme RORY Eta, députée de Mallicolo ;

M. WELLS George A., député de Luganville.

RETARD : M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. ASAL Bruce, député de Pentecôte ;
M. BOEDORO Philip, député de Maewo ;
M. BULE James, député d'Ambaé ;
M. CROWBY Patrick, député de Port-Vila ;
M. ABEL David, député de Port-Vila ;
M. MORIN Dominique, député de Luganville ;
M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila ;
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. STEVENS Morking, député de Tanna.

1. La séance commence à 18h20mn.
2. M. MOLISALE Havo, député des îles Malo et Aoré, dit la prière.
3. Le Président VUTA, annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2011) No. DE 2010

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

Article 1, « **Affectation** ». (Suite)

CODE MU, « **Ministère des Infrastructures et des Equipements Collectifs publics** ».

4. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, indique une erreur de frappe sous le titre du Ministère.
5. M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures et des Services d'utilité Publics et député de Santo, confirme l'erreur et en demande la correction.
6. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, demande au Gouvernement s'il a l'intention de rénover les routes menant aux villages de Pango et d'Erakor.
7. M. VOHOR Serge lit les données sur les travaux entrepris par le Département des Infrastructures et des Services publics au Vanuatu. Commencant par Tanna, il dit que les routes dans les régions du Sud de l'île sont cimentées alors que celles au Nord sont soumises au financement des Fonds des Objectifs du Millénaire (FOM) dont les travaux

débuteront l'année prochaine. Il ajoute que la distribution de l'électricité dans la région de Black Sand sera retravaillée et étendue jusqu'à White Grass et quant à l' Aéroport, les travaux de mise en normes requises des vols internationaux sont en cours. Il confirme aussi la rénovation des routes de la Baie de Dillon et d'Erromango et se dit désolé que les aéroports de Futuna, d'Aneityum et d'Aniwa ne bénéficient pas des travaux de rénovation dûs au manque des finances. Il ajoute que le Gouvernement a l'intention de rénover les routes de Port-Vila menant à Malapoa, Fresh-Wota 5, Erakor, Pango, Eratap et à Black Sand et celles d'Efaté. Il dit que le projet principal sur l'île de Tongoa est celui de la rénovation et de l'amélioration de l'aéroport. S'agissant d'Epi, il dit que le projet a été retenu par manque d'évaluation sur l'impact de l'environnement attendu que l'île a subi les effets des changements climatiques. Pour l'île de Mallicolo, il explique que les grands responsables des travaux des projets sont actuellement en formation et les travaux ne débuteront que' après leurs formations. En ce qui concerne le projet d'Ambae, il dit qu'il a été retenu car la Commission de la Fonction Publique a omis de recruter un ingénieur chargé du projet mais croit que la situation sera résolue pour l'année prochaine. Il ajoute que les routes reliant le centre administratif de la Province de Penama à l'aéroport de Longana seront goudronnées et qu'il y aura un test d'atterrissage de l'avion ATR 72 sur la piste dudit aéroport vers la fin de l'année en cours. Il poursuit en disant que les travaux sur les routes et l'aéroport de Pentecôte sont complétés vue son rôle très important dans l'économie de Vanuatu. Il précise aussi que les routes de Labultamata sont cimentées et qu'on projette de continuer jusqu'au Sud de Pentecôte. Concernant l'aéroport de Sara, vue ses mauvaises conditions, le Gouvernement a l'intention de trouver un autre lieu de localisation. Quant à celui de Sola sur les îles Banks, le Ministre dit qu'il a été rénové pour les jeux Provinciaux qui se pointent à l' horizon, qu' un système d'approvisionnement d'eau a été installé et que le bitumage des routes reliant le quartier général de Torba à l'aéroport de Sola est prévu. Il explique qu'il faut une distance de huit cent (800) mètres de piste d'atterrissage pour que l'avion Twin-Otter atterrisse sur l'île de Mota mais se dit incertain de l'espace disponible sur cette île qui puisse accueillir cet appareil. Il dit que le Gouvernement étudie la possibilité de construire un aérodrome sur Maéwo et confirme, pour Malo, que les travaux de routes sont sous contrat du Département des Services publics. Dans sa conclusion, il explique que le Gouvernement a l'intention de goudronner les routes liant Luganville aux villages environnants et aux autres dans la zone rurale, et que la rénovation des ponts de la région Sud de Santo, financée par les bailleurs de fonds, constitue une priorité pour le Gouvernement.

8. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, remercie le Gouvernement par l'intermédiaire du Ministre pour les progrès effectués en matière d'entretien des routes en régions rurales et demande ce qui en est du bâtiment du Service Météorologique. Se référant à l'Activité MUFA, "**Développements et entretien des infrastructures publiques**", il demande si le budget inclut la rénovation des Hôpitaux et le Complexe sportif du **Stade Korman**.

9. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, questionne la relocation de l'aéroport de la Baie de Lamén sur Epi et le projet proposé pour l'extension des routes autour de l'île d'Epi. Il questionne aussi la situation du projet E-Government.
10. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, félicite le Ministre pour les négociations concernant l'aéroport d'Olal sur Ambrym, toutefois, il veut savoir où seront collectées les pierres en calcaires utilisées dans la construction de l'aéroport.
11. M. VOHOR Serge, répondant aux questions, dit que le Service de Géo-Hazard a été transféré au Service Météorologique et la construction du bâtiment en progression est presque arrivée à terme. En ce qui concerne l'aéroport de la Baie de Lamén, il dit qu'il faut d'abord une évaluation sur l'impact de l'environnement avant de prendre une décision sur sa relocation. Quant à l'aéroport d'Olal, il dit ne pas pouvoir donner une réponse juste sur l'endroit où les pierres en calcaires seront collectées. En conclusion, il dit que cent cinquante (150) millions VT sont alloués à l'extension des routes faisant le tour de l'île d'Epi.
12. M. NGWANGO James, député d'Epi, demande si l'entretien des routes peut se faire en attendant le projet de goudronnage et veut connaître l'intention du Gouvernement sur l'aéroport de Walaha.
13. M. CROWBY Patrick Manarewo, député de Port-Vila, demande si le Gouvernement projette d'agrandir la Ville de Port-Vila ou les routes pour éviter les embouteillages.
14. M. LORIN Solomon, député de Santo, questionne le projet d'agrandissement du quai public à Luganville et également de l'aéroport international de Pekoia. Il demande ensuite au Ministre d'élaborer plus sur le développement dans l'île de Paama.
15. M. VOHOR Serge répond que les routes sur Ambae seront goudronnées à partir de l'année prochaine et qu'il n'a aucune réponse concernant l'aéroport de Walaha ainsi que l'agrandissement des routes de Port-Vila. Il ajoute que le Gouvernement doit économiser des fonds pour agrandir l'aéroport de Pekoia et que l'agrandissement du quai public de Luganville constitue c'est une priorité du gouvernement toutefois, il faut d'abord résoudre l'affaire de NISCOL.
16. M. KOLOMULE Jean Ravou, député de Santo, demande si le Gouvernement peut établir une Loi sur les routes. Se référant ensuite à l'Activité MUFA, "**Développement et entretien des infrastructures publiques**", il demande si le Gouvernement peut faire un prêt à la Banque Populaire pour couvrir les travaux de rénovation et d'entretien des quais et aéroports.

17. M. KEN Ton, député de Mallicolo, veut savoir si Mallicolo est inclus dans le projet des Fonds du Millénaire. Il dit que si le Gouvernement a l'intention de goudronner les routes de l'île, il devrait donner une indication aux habitants sur le lancement du projet. Il dit comprendre que le Gouvernement a injecté des fonds pour la rénovation de l'aéroport de Norsup, mais s'étonne que le travail ne soit pas toujours débuté.
18. M. LOP Willie, député de Tanna, questionne la situation des deux bateaux, **Northern Star** et **Southern Star**.
19. M. TOSUL David, député de Pentecôte, raconte que la compagnie chinoise désignée pour l'entretien des routes du Sud de Pentecôte a déjà détruit la fondation des routes. Il demande au Département du Service Public de s'assurer que la compagnie en question garantisse cette présumée fondation pour éviter l'érosion du sol et si l'extension de la route de l'Est s'effectue vers le Sud ou le Centre de l'île.
20. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, se référant à l'Activité MUFA et MUFC, "**Contributions du gouvernement aux projets d'Infrastructures**", dit que ces deux Activités sont mentionnées dans le Narratif du budget. Il questionne ensuite les entrepôts utilisés pour les projets des Fonds du Millénaire.
21. M. VOHOR répond que le Gouvernement a l'intention d'établir une Loi sur les routes, que soixante (60) km de route sur Mallicolo seront financés par le Gouvernement australien. En ce qui concerne l'aéroport de Norsup, il dit que l'affaire a été soumise au tribunal, c'est pourquoi, il n'y a plus de négociation entre le Gouvernement et le propriétaire coutumier. Il suggère une autre localisation. Il explique clairement que le budget sous l'Activité MUEA, "**Administration des Ports**", sert à couvrir les salaires, la rénovation des résidences et celles du personnel. Concernant l'entretien des routes à l'Est de Pentecôte, il dit ignorer la direction des travaux et la compagnie chinoise qui en a obtenu le contrat. Il conclut que la construction des entrepôts est financée par le Gouvernement néo-zélandais et australien et que celle de Malo est financée par le Fonds du Millénaire.
22. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, en supplément, dit que le projet des Fonds du Millénaire sera complété au mois d'avril 2011 mais que l'entreprise Edi Downer, travaillera sur l'entretien des routes pour une période de douze (12) mois suivant son financement. Il précise que les projets seront en deux phases, ce qui oblige donc le Gouvernement à économiser des fonds pour lesdits projets. Il déclare que le projet E-Gouvernement est un exemple des programmes avec car la première phase de l'installation des tours et de l'électrification déjà exécutée. Il ajoute que le Gouvernement s'apprête à envoyer en formation, des techniciens qui seront chargés d'administrer le système et que le Gouvernement australien a accepté de financer les projets d'Infrastructures par l'intermédiaire d'Ausaid. Il annonce fièrement qu'Ausaid est prête à injecter cinq milliards huit cent millions (5.800.000 000) VT pour les projets de

développements d'infrastructures et pour s'y atteler, le Gouvernement doit recruter un ingénieur qualifié dans ce domaine. Il conclut par rappeler la détermination du Gouvernement à développer les infrastructures.

23. Le Code MU est approuvé à l'unanimité.

24. **La séance est ajournée à 20h05mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip, deuxième vice - Président et député de Maewo.

PRESENT : 50 députés

ABSENT : M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. WELS George A., député de Luganville.

RETARD : M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. ASAL Bruce, député de Pentecôte ;
M. CARLOT Alfred, député d'Efaté ;

M. CROWBY Patrick, député de Port-Vila;
M. NATUMAN Joe, député de Tanna.
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo ;
M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi ;
M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel, député de Tongoa ;
M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym.

1. La séance commence à 09h10mn.
2. M. NGWANGO James, député d'Ambae, dit la prière.
3. Le Président BOEDORO, annonce l'ordre du jour.

ANNONCE FAITE PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT

4. Le Président BOEDORO annonce que, comme le Samedi 29 novembre 2010 est la Journée de l'Unité (Unity Day), il prie tous les députés de se présenter au Parlement vers 14h00mn pour la remise des médailles par le Président de la République, son Excellence M. ABBIL Jhonson Iolu.

PROJET DE LOI No. DE 2010 DE FINANCES (2011)

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

« Affectation ».

CODE MI « **Ministère de l'Intérieur** »

5. M. BULE James, député d'Ambaé, se réfère à l'Activité MIEA, “ **Règlement du Travail**”, pour demander combien de travailleurs saisonniers sont programmés pour l'Australie.
6. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, se réfère à l'Activité MICB, “ **Subventions aux Municipalités** ”, pour demander s'il est possible que le Gouvernement alloue plus de fonds dans les Municipalités pour pouvoir initier des projets rentables.

7. M. STEVENS Morking Iatika, député de Tanna, se référant à l'Activité MICA, "**Subventions aux Provinces**", dit notifier que le budget n'a pas augmenté comme l'avait promis le Ministre l'année d'avant. Il demande pourquoi ne pas augmenter les salaires des conseillers provinciaux puisqu'ils ont les mêmes responsabilités que les députés.
8. M. CARCASSES Moana, Ministre de l'Intérieur et député de Port-Vila, répond qu'en 2009, 2 753 Ni-Vanuatu sont partis pour les emplois saisonniers, 2 500 travailleurs en 2010 et on l'estime à 2 000 travailleurs pour l'an 2011. Il explique que l'année prochaine, le Ministère a l'intention d'établir des bureaux dans les îles pour régler les papiers de ceux qui veulent travailler afin de réduire les coûts de dépenses lorsqu'ils arrivent dans la capitale. Il ajoute qu'en janvier 2011, il y aura une délégation d'Australie qui arrivera dans la capitale pour arranger la situation avec les responsables du Programme d'emploi saisonnier. En ce qui concerne les subventions des Municipalités, il dit qu'il faut d'abord une évaluation sur les actions et les projets fiables des Municipalités avant d'augmenter leur budget.
9. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, demande à l'Assemblée de faire une correction à la page 117 du livret Narratif du budget en ajoutant trente et un (31) millions à l'Activité MICA, "**Subventions aux Provinces**".
10. M. BROWNY Donna, député de Mallicolo, se réfère à l'Activité MIEA, "**Règlement du Travail**", pour demander pourquoi il n'y a pas un Officier de Travail sur Mallicolo.
11. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, demande pourquoi le Gouvernement n'alloue plus de fonds à la « **Société Nationale de l'Habitat** ».
12. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, se réfère à l'Activité MIEA pour demander si le Gouvernement a l'intention d'augmenter le salaire des employés locaux vu le coût élevé de la vie au même titre que les députés qui ont vu le leur augmenté.
13. M. NORWO Philip Charlie, député des îles isolées de Tafea, se référant à l'Activité MIEF, "**Gestion des catastrophes**", demande s'il y a un Fonds Spécial pour couvrir les cas d'urgences puisque selon lui, les procédures appliquées sont trop lentes.
14. M. CARCASSES répond que le budget couvrant les Officiers de Travail est inclus dans l'Activité MIEA. Il ajoute que le Service de Travail placera des officiers dans des endroits indiqués. En ce qui concerne la Société Nationale de l'Habitat, il dit que le bureau avait des problèmes de gestion mais qu'il y a maintenant un système qui traite la situation après le travail du Vérificateur Général des Comptes. Il ajoute qu'actuellement, la nomination du Directeur Général se fait sur la base des mérites pour restructurer le bureau et renforcer le système de l'administration. Quant au salaire des employés, il dit qu'il sera pris en considération tout en précisant que celui des députés reste intact mais que c'est une partie

de leur allocution qui sera injectée dans leur salaire. Pour le compte spécial du Bureau de la Gestion du Désastre Naturel (BGDN), il dit que c'est le Service des Finances qui gère actuellement ce Fonds à cause des problèmes d'abus de fonds. Il ajoute que les procédures sont lentes parce qu'il faut d'abord envoyer une équipe sur place qui évalue les sinistrés avant d'attribuer les fonds pour assistance.

15. M. MOLISA Sela, en réponse supplémentaire, dit qu'il y a des problèmes au niveau du salaire des employés suite à la négligence de certains employeurs Ni-Vanuatu qui ne paient pas les salaires selon le salaire minimum. Il ajoute également que la **Loi sur le Travail** n'empêche pas un employeur de payer ses employés au dessus du salaire minimum. Il confirme que le **Conseil Tripartite** chargé des traitements salariaux sera établi pour résoudre le problème. En ce qui concerne le Fonds spécial du BGDN, il dit que le Ministère essaiera de mettre en place un système l'année prochaine pour améliorer les procédures d'assistance en cas d'urgence.
16. M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi, questionne la sécurité de la santé. Il demande si le Gouvernement a mis en place un système de contrôle des véhicules en circulation. Il veut connaître également la situation financière des Municipalités.
17. M. CARCASSES, sur la sécurité sanitaire, répond qu'il présentera une déclaration sur le sujet à 18h00mn. En ce qui concerne les véhicules, il déclare que le Ministère de l'Intérieur collaborera avec le Ministère des Services d'utilité Publics, pour professionnaliser le système des taxis et limiter le nombre des licences. Pour ce qui est des Municipalités, il dit que le problème principal réside dans l'administration de l'Office. Il ajoute que maintenant qu'on va adopter la Loi, on va recruter des personnes qui administreront et renforceront le fonctionnement du Bureau.
18. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, demande au Ministre s'il existe une législation qui ôterait le pouvoir de la Police Nationale sur la circulation pour le transférer à la Police Municipale. Il veut savoir ce qui est de la collecte de revenus sur la **Taxe Immobilière**. Soulignant les Camions de déchets, il demande leur lieu de circulation. Enfin, il veut savoir si le Gouvernement a déjà remboursé l'emprunt des soixante sept (67) millions VT.
19. M. CARCASSES répond qu'il a déjà écrit une lettre au Maire de la Municipalité précisant que la police municipale n'est pas chargée de la circulation et ne doit pas utiliser les logos de la police nationale. Il ajoute qu'il y aura une formation pour les policiers de la municipalité qui leur permettra de comprendre leurs devoirs au sein de la municipalité. En ce qui concerne la Taxe Immobilière, il dit qu'il reste trois mois pour régler les dettes sous peine de confiscation par l'Etat. Il conclut que la collecte des déchets par la municipalité doit se faire seulement dans la zone urbaine.

20. M. MOLISA, en réponse supplémentaire, dit que le Ministère des Finances s'assurera que la Municipalité rembourse toutes ses dettes.
21. Le Code MI est approuvé à l'unanimité.

CODE ML, « Ministère des Terres, de la Géologie et des Mines ».

22. M. SOLOMON Lorin, député de Santo, se référant à l'Activité MLCA, “ **Gestion et Evaluation**”, demande au Ministre des Terres de confirmer s'il est vrai que le nouveau concessionnaire à Santo prendra la relève sur l'Entreprise Unelco à partir du 1^{er} janvier 2011. Il demande s'il y a eu un accord sur papier qui prévoit la réduction du tarif de l'électricité. Il veut savoir enfin si les cinquante (50) millions VT garantis par Phoenix suffisent pour prendre la relève de l'Unelco.
23. M. NATAPEI Edward, Premier Ministre, réplique qu'il présentera une déclaration au Parlement pour plus d'éclaircissements. Il confirme la date du 1^{er} janvier 2011 relative à l'approvisionnement de l'électricité sur Santo par une autre concessionnaire et que celle-ci déjà installée, projette l'extension de l'électricité dans les endroits non servis. Il ajoute que le Gouvernement a signé un contrat avec ladite concessionnaire qui doit le respecter sous peine de perdre ce marché d'approvisionnement. Il explique que le but recherché est de créer une sorte de compétitivité dans ce domaine sur Port-Vila, Mallicolo et Tanna.
24. M. CARLOT Maxime, Chef de l'Opposition, félicite le Gouvernement pour la nouvelle société concessionnaire et l'idée de créer la compétitivité dans ce marché détenu par l'Unelco. Il veut savoir la situation actuelle sur les énergies renouvelables au Vanuatu.
25. M. TITONGOA Willie Reuben A., député de Tongoa, demande le plan directeur de l'électrification de la zone rurale. Se référant à l'Activité MLCA, “**Gestion et évaluation**”, il demande des explications sur le budget.
26. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Terres, de la Géologie et des Mines, répond que le barrage Hydro-électrique à Sarakata sur Santo, fonctionne à merveilles. Il ajoute que le Gouvernement d'Australie et d'Italie ont financé le projet d'électrification sur Maewo et que l'offre d'adjudication sera bientôt publiée. Il ajoute également que des études sur les rivières à Mallicolo et Santo sont en cours pour aboutir au même projet d'électrification. Il ajoute qu'il y a aussi le projet d'huile de coco financé par l'Union Européen sur Mallicolo, Ambae et Vanua-Lava pour aider à la production de l'électricité. Pour l'énergie éolienne, il déclare que plusieurs bailleurs de fonds sont prêts à financer les installations éoliennes qui seront placées dans toutes les Provinces et précise que l'énergie solaire est déjà utilisée à Isangel sur Tanna. En ce qui concerne l'énergie géothermique, il dit que le Gouvernement se concentre sur le cite de Takara sur Efate qui pourra alimenter tous les villages du Nord d'Efate et que la procédure en cours est financée par des bailleurs de fonds. Pour le plan

directeur de l'électrification de la zone rurale, il déclare que c'est le projet principal du Gouvernement qui est d'électrifier les alentours de Vanuatu et que les négociations sont en cours avec les partenaires de financement.

27. M. CARLOT Alfred, se référant à l'Activité MLED, "**Enregistrement des Terres coutumières**", dit que les affaires foncières deviennent très sensibles sur Efate. Mentionnant les terrains subdivisionnaires, il fait état de certains terrains n'atteignant pas mille (1000) mètres carré prévus par la Loi pour leur enregistrement. Il demande comment le Ministre a l'intention de remédier à cette anomalie.
28. M. HAMARLIU Isaac, député d'Epi, se référant à l'Activité MLGA, "**Hydraulique rurale**", demande les projets couverts par ce budget.
29. M. TELUKLUK répond que les limites d'un terrain sont très importantes c'est pourquoi il faut toujours les respecter dans les enregistrements. Il dit qu'on peut toujours modifier la disposition de la Loi sur les Baux fonciers qui prévoit la dimension précise du mètre carré. En ce qui concerne l'Hydraulique en zone rurale, il répond qu'il y a toujours les contraintes financières qui empêchent le Gouvernement de réaliser les pétitions des villages et communautés.
30. Le Code ML est approuvé à l'unanimité.
31. Le Code MJ, « **Ministère de la Justice et du Service Communauté** », est approuvé à l'unanimité.

CODE MY, « **Ministère de la Jeunesse et des Sports** ».

32. M. CARLOT Alfred demande si le Parlement de Vanuatu reconnaît le football comme le sport national.
33. M. WORWOR Raphaël, Ministre de la Jeunesse et des Sports et député d'Ambrym, répond qu'il le sera peut-être dans le futur.
34. M. LORIN Solomon, député de Santo, demande si le Gouvernement peut aussi financer les combats du boxeur local, M. Kali.
35. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, dit être informé de l'existence d'une équipe Académique de football au Nord du pays. Il veut en connaître le lieu exact.
36. M. WORWOR répond que le rapport de combats du boxeur Kali n'est pas convaincant mais que dans le futur il en bénéficiera peut-être. Quant à l'équipe Académique, il dit que le Gouvernement a déjà signé un contrat avec la FVF (Fédération Vanuataise de Football)

mais que les fonds manquent pour concrétiser le projet qui se situera sur Chapui- Stadium à Santo.

37. M. MOLISALE Havo, député des îles Malo et Aoré, demande où est inclus le budget des Jeux Provinciaux qui se dérouleront sans la Province de Torba.
38. M. WORWOR répond que le budget est inclus dans l'intitulé, « **Directive des Sports Nationaux** ».
39. Mme RORY Eta, députée de Mallicolo, demande si le Gouvernement subventionne aussi les jeunes sportifs vanuatais en Nouvelle-Calédonie.
40. M. CARLOT Maxime, Chef de l'Opposition, demande si le Gouvernement a considéré à rénovation du Stade Korman ou s'il est déjà entre les mains du propriétaire coutumier. Il veut savoir également ce qui en est de la construction de la piscine olympique.
41. M. WORWOR répond que le Gouvernement de Vanuatu n'est pas responsable du financement des jeunes sportifs vanuatais en Nouvelle-Calédonie. Il déclare que le Gouvernement a déjà dédommagé le propriétaire coutumier du Stade Korman qui est actuellement sur un terrain public.
42. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, en réponse supplémentaire, dit que le Gouvernement n'a pas encore déterminé le budget pour les Jeux Provinciaux mais dit espérer qu'il se déroulera vers le milieu de l'année 2011. Il ajoute que le Gouvernement doit injecter plus de fonds pour le développement des infrastructures afin de promouvoir et encourager l'engouement des jeunes pour le sport.
43. M. NATAPEI Edward, Premier Ministre, en réponse supplémentaire, explique que l'organisation des jeux provinciaux a pour but de développer les facilités sportives et que le Gouvernement est très déçu de voir que l'administration pour le développement sportif est très déplorable. Il estime qu'il serait convenable que chaque division sportive collabore dans la prise des décisions et dans l'apport des idées nouvelles pour un meilleur développement sportif national.
44. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Education et député de Pentecôte, répond en supplément que le terrain où se trouve l'établissement scolaire privé est en bail.
45. M. NORWO Charlie P., député des îles isolées de Tafea, demande si le Gouvernement subventionne ceux qui représentent le Vanuatu dans les sports internationaux.
46. M. WORWOR répond que le Gouvernement prend note de la question étant donné l'absence de directive couvrant la question.

47. Le Code MY est approuvé à l'unanimité.
48. Le budget total du Gouvernement de « **15, 112, 225,124 VT**», est approuvé à l'unanimité.
49. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
50. L'article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

51. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'Assemblée pour sa contribution et propose que le projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
52. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
53. La séance, suspendue à 11h07mn, reprend à 14h25mn.

QUESTIONS ORALES

54. M. SAWON Thomas I., Chef du groupe majoritaire, demande des explications concernant les heures supplémentaires des séances parlementaire qui commencent à partir de 18h00mn.
55. M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président, répond qu'il informera l'Assemblée seulement après le passage de la Déclaration d'un Député.
56. M. MOLISALE Havo, député de Malo/Aoré, demande au Ministre de l'Education de donner une explication claire sur la situation des enseignants et leurs salaires.
57. M. BROWNY Donna, député de Mallicolo, souligne que la modification entreprise sur le Tabac prévoit l'interdiction de vendre le tabac par bâton cependant il dit être témoin de cette pratique et il demande l'intention du gouvernement en ce sens.
58. M. KAHU Moses, Ministre de la Santé et député de Tanna, explique que la Convention sur le Tabac a été ratifiée par le Parlement en 2007 prévoyant l'interdiction de la vente du tabac par bâton néanmoins il y a une autre Loi qui stipule des officiers qui seront responsables d'inspecter cette situation mais elle n'a pas encore été mise en gazette.
59. M. MORIN Dominique, député de Luganville, demande si la Loi sur la Protection et la Gestion de l'Environnement peut-être une source de revenu pour le Gouvernement. Il fait

savoir ouvertement que le prostitution est actuellement un grand problème dans le pays et demande la position du Gouvernement sur cette pratique.

60. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Affaires foncières, répond que la collecte de revenus prévue sur le control de l'Environnement est de dix (10) millions VT ; 7 million sur la conservation de l'Environnement et 100 million sur la protection de l'Environnement.
61. M. CARCASSES, Ministre de l'Intérieur, en réponse supplémentaire, dit que le problème de la prostitution dans le pays sera pris en considération l'année prochaine, avec la collaboration du Ministère de la Justice et le Ministère de la Santé.
62. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, demande comment les entreprises du Groupe Phoenix ont obtenu l'offre d'adjudication d'être le fournisseur principal d'électricité sur Luganville et les alentours sans être enregistrés comme une entreprise au Vanuatu.
63. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, s'excuse par l'intermédiaire du Premier Ministre pour son absence et répond ensuite que l'entreprise a déjà obtenu l'offre de l'adjudication par conséquent le gouvernement doit s'attendre à qu'il s'enregistre sous le même ou un autre nom.
64. M. LOP Willie, député de Tanna, demande su Ministre d'indiquer la date exacte où un bateau peut entreprendre ses services dans les îles du Sud de Tafea.
65. M. TOSUL David, député de Pentecôte, dit qu'il croit vraiment que la meilleure qualité du kava se trouve dans la peau et les racines cependant la nouvelle directive sur l'exportation du produit veut que le kava, frais ou séché, soit pellié. Il demande si cela est nécessaire pour l'exportation.
66. M. KALSAKAU Steven, Ministre de l'Agriculture, la Quarantaine, la Sylviculture et des Pêches, explique que les substances provenant des matières vertes seront extraites et micro-propagées.
67. M. TOSUL en supplément dit que la situation concerne surtout le kava séché qui sera pillé.
68. M. SALWAI Charlot, Ministre de l'Education, explique la logique du kava séché et pillé résultant à la fin avec une poudre blanche et propre contraire à celui qui n'a pas été pillé et qui donne une poudre noire.
69. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, demande quand la situation sur l'aéroport de Norsup sera résolue.
70. M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures et des Services Publics, répond que les fonds pour la rénovation et l'extension de l'aéroport sont valables actuellement cependant le terrain est toujours en litige et le gouvernement ne peut pas s'y interposer.

71. M. TELUKLUK déclare en supplément que s'il y a des restrictions sur le terrain c'est-à-dire le placement d'un "Namele" alors le travail ne peut pas se faire. Il ajoute que le terrain doit être acquis avant que le gouvernement verse de l'argent ; tout le monde doit se considérer responsable des développements dans les îles.
72. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, questionne les financements du Gouvernement envers les partis politiques.
73. Le Ministre MOLISA répond que le Premier Ministre a soumis des lettres aux Présidents de chaque parti politique pour qu'ils fixent leurs budgets permettant ensuite l'établissement d'une Loi qui sera adoptée au Parlement avant la préparation du prochain budget.
74. M. TITONGOA Willie Reuben A., député de Tongoa, demande des explications sur la mauvaise gestion des fonds alloués pour la célébration de l'Indépendance de cette année.
75. M. CARCASSES explique qu'un montant total de 60 million a été distribué dans les six Provinces, les Municipalités et les autres pays où les citoyens de Vanuatu résident, travaillent et suivent des études. Il ajoute, cependant, qu'il a demandé au Contrôleur Général de faire un audit sur l'affaire.
76. M. KEN Ton, député de Mallicolo, demande si le gouvernement a l'intention de créer un Ministère seul pour le tourisme.
77. M. MOLISA répond que le tourisme sera toujours placé sous le Ministère du Commerce et sera toujours contrôlé par le vice-Premier ministre.

DECLARATIONS DES DEPUTES

78. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, continue avec la déclaration sur « **Study Tour to the European Parliament and ACP-EU JPA** ». (**Texte joint en Annexe IV**)
79. Mme RORY Eta, députée de Mallicolo, présente une déclaration sur la vente des objets artisanaux des femmes à Nouméa, Nouvelle-Calédonie. (**Texte en Annexe VII**)
80. Appuyé par M. VOIASUSU Tae, Chef de file du gouvernement et député de Santo, M. SAWON Thomas I., Chef du groupe majoritaire et député de Banks/Torres, propose de suspendre le Règlement Intérieur 23, conformément à l'Article 46 du Règlement Intérieur, pour que le Parlement procède à la motion écrite.
81. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, soulève un point du règlement et dit que l'heure des motions écrites est 16h00mn et que ladite motion n'est pas échue pour être présentée.
82. Le Président BOEDORO explique que la Deuxième Session Ordinaire de 2010 sera séparée en deux séances par conséquent la deuxième séance de la session débutera à

Mercredi 01 Décembre 2010 à 14h00mn. Il déclare clore la première séance de la Deuxième Session Ordinaire de 2010.

83. **LA PREMIERE SEANCE DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA NEUVIEME LEGISLATURE DE 2010 EST OFFICIELLEMENT CLOSE A 15H15MN.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

MERCREDI 01 DECEMBRE 2010

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip, Deuxième vice - Président et député de Maewo.

PRESENT : 47 députés

ABSENT : M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté ;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo ;
M. NATUMAN Joe, député de Tanna ;
M. TITONGOA Willie Reuben Abel, député de Tongoa ;
M. WELLS George A., député de Luganville.

RETARD : M. ARIEASUV David, député de Paama ;
M. ASAL Bruce, député de Pentecôte ;
M. BULE James, député d'Ambaé ;
M. CARLOT Alfred, député d'Efaté ;
M. IARIS Iauko, député de Tanna ;
M. MORIN Dominique, député de Luganville ;
M. LINI Ham, député de Pentecôte ;
M. VOHOR Serge, député de Santo ;
M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi ;
M. STEVENS Morking, député de Tanna ;
M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo.

1. La séance commence à 14h35mn.
2. M. HILTON Dunstan, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes et député des îles Banks et Torres, dit la prière.
3. M. BOEDORO annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI SUR LES FRAIS ET INDEMNITES DES MEMBRES DU PARLEMENT (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

4. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Sato, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
5. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, dit que toute personne qui s'oppose à l'amendement s'oppose également à l'objectif principal.
6. M. MOLISA explique que si un député souhaite des explications sur l'argent, il doit faire un arrangement avec le Président du Parlement.
7. M. STEVENS Morking Iatika, député de Tanna, met en doute la crédibilité des personnes responsables du financement des projets le problème et dit craindre le problème d'abus de fonds publics.

8. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Affaires foncières et député de Mallicolo, dit que bavarder sur le sujet constitue une perte de temps et propose que la première lecture du projet soit mise au vote.
9. M. VOIASUSU Tae, Chef du groupe majoritaire et député de Santo, dit seconder la motion.
10. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, soulève un point de règlement pour dire que les députés ont le droit de parler, commenter et voter. Il demande au Président de donner du temps aux commentaires.
11. Le Président BOEDORO déclare qu'il y a déjà assez de commentaires sur l'affaire.
12. La motion de voter les principes du projet de Loi est approuvée par 35 avec 7 abstentions.
13. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée par 34 voix avec 7 abstentions.

EXAMEN EN COMMISSION.

Article 1, "**Modification**".

14. La modification 1, "**Paragraphe 3.1**", est approuvée au vote.
15. L'article 1 est approuvé au vote.

Article 2, "**Entrée en vigueur**".

16. M. STEVENS questionne la date à laquelle le projet de Loi sera mis dans le « Journal officiel ».
17. M. MOLISA dit ignorer la date et que c'est le Président de la République qui signera le projet de Loi au moment convenu.
18. L'article 2 est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

19. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'Assemblée pour sa contribution et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
20. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée par 34 voix avec 8 abstentions.

PROJET DE LOI No. DE 2010 SUR LES PATENTES COMMERCIALES

PREMIERE LECTURE

21. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
22. M. BULE James, député d'Ambae, dit reconnaître que ce projet de Loi permettra l'accèsion de Vanuatu à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il dit que le Gouvernement est dans les négociations durant les dix (10) dernières années pour y accéder et que les bénéfices seront la flexibilité des prix sur les marchandises, les prix appliqués et les prix des douanes. Il conclut qu'il soutient l'exemption du droit de patente commerciale sur les affaires rapportant moins de quatre (4) millions VT de chiffre d'affaires annuel.
23. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, déclare appuyer l'exemption vu que le Gouvernement a de la difficulté dans sa collecte des droits des patentes commerciales ou que le Gouvernement s'assure que les droits soient payés. Il lui demande ensuite de couvrir les pertes de revenue sur les droits impayés. Il veut connaître les frais de contribution à l'OMC et affirme l'obligation que le Parlement adopte la Convention de l'OMC.
24. M. MOLISA Sela explique que le but principal de l'adhésion à l'OMC est le maintien d'une activité de commerces libres entre les pays membres. Il affirme que c'est un travail très difficile pour le gouvernement de collecter le droit des patentes commerciales et qu'il est encore plus coûteux lorsque le Gouvernement s'assure que les droits sont payés. Il dit que la perte de revenus sera couverte par l'augmentation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Il explique que l'accèsion de Vanuatu à l'OMC fait en sorte que tout changement décidé par le Gouvernement soit conforme aux règlements de l'OMC. Il explique davantage que le Vanuatu est toujours dans l'observation dûe à une dette de trente (30) millions VT à titre de frais d'adhésion dont le Gouvernement n'a payé que dix (10) millions VT et le reste sera réglé après la collecte des revenus. Il dit ignorer le montant total annuel des frais d'affiliation.
25. M. VOHOR Serge, Ministre des Infrastructures et des Services publics et député de Santo, en réponse supplémentaire, dit que la taxe directe fut le problème principal mettant en doute l'accèsion de Vanuatu à l'OMC toutefois il assure l'Assemblée que cela ne valait pas la peine car la procédure de cette accèsion est vraiment différente. Il dit que le Gouvernement doit revoir son statut de paradis fiscal.
26. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, appuie le projet de Loi et dit que le Vanuatu peut se joindre à l'OMC mais que les termes et conditions de l'Organisation rendent ladite accèsion difficile.
27. M. MOLISA Sela partage le point soulevé par M. VOHOR et souligne l'importance de considérer les règles sur l'importation et l'exportation. Il dit que le Gouvernement doit revoir la taxe d'accise et la patente commerciale, et que le Vanuatu applique la taxe

indirecte très importante d' ou la nécessité d'en savoir plus sur ses avantages et ses inconvénients.

28. M. CARLOT Maxime Korman demande si la taxe directe veut dire l'impôt sur le revenu. IL en demande des explications au Ministre.
29. M. MOLISA Sela confirme que la taxe directe et l'impôt sur le revenu signifient la même chose. Il ajoute qu'il existe des termes différents qui désignent une seule chose.
30. M. LINI Ham, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, et dit que ce n'est pas la première fois que le Gouvernement retire le droit de patente commerciales sur les petites affaires et qu'il couvre la perte de revenu avec les autres types de taxation. Il demande au Gouvernement si le droit de patente est exempté pour les petites affaires et si le gouvernement assiste toujours ces gens.
31. M. MOLISA Sela explique que ce projet de Loi prévoit que les petites affaires soient exemptées du droit de patente toutefois, elles sont obligées d'être enregistrées pour des raisons de statistique. Il confirme que le Gouvernement pourvoie toujours ses services à ces gens.
32. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS ECRITES

33. M. VUTA Peter, Premier vice-Président et député d'Ambae, présente sa question écrite sur “ **Consentement du transfert d'un bail**”. (Texte joint en Annexe VIII)
34. M. TELUKLUL Paul, Ministre des Affaires foncières et député de Mallicolo, lit sa réponse. (Texte joint en Annexe IX)
35. M. VUTA déclare que la réponse du Ministre est trop confuse et contradictoire.
36. M. CARLOT Korman dit que le député ne doit pas être autorisé à s'interférer une deuxième fois.
37. M. TELUKLUK explique que si la personne qui occupe le poste de l'administrateur est décédée, les autres propriétaires doivent se présenter à la Cour et à partir de cette procédure, il y aura la nomination d'un nouvel administrateur.
38. **La séance est ajournée à 16h10mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2010

JEUDI 02 DECEMBRE 2010

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip, deuxième vice - Président et député de Maewo.

PRESENT : 46 députés

ABSENT : M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté;
M. KILMAN Sato, député de Mallicolo;
M. NATAPEI Edward N., députée de Port-Vila;

M. NATUMAN Joe, député de Tanna ;
M. TITONGOA Willie Reuben A., député de Tongoa ;
M. WELLS George A., député de Luganville.

RETARD : M. BULE James, député d'Ambaé ;
M. CARLOT Alfred, député d'Efaté ;
M. ABEL David, député de Port-Vila ;
M. ETAP Louis, député de Tanna ;
M. IARIS Iauko, député de Tanna ;
M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté ;
M. KEN Ton, député de Mallicolo ;
M. LINI Ham, député de Pentecôte ;
M. NGWANGO James, député d'Ambaé ;
M. OMAWA Ioane Simon, député d'Epi.

1. La séance commence à 9h10mn.
2. M. STEVENS Morking Iatika, député de Tanna, dit la prière.
3. Le Président BOEDORO, annonce l'ordre du jour.

CONFIRMATION DES PROCES-VERBAUX

4. Appuyé par M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, M. SAWON Thomas Isom, Chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, présente les procès-verbaux de la Deuxième Session Ordinaire de 2008 de la Neuvième Législature du 17 Novembre-9 Décembre 2008, comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
5. La motion est approuvée à l'unanimité.
6. Appuyé par M. CARLOT Maxime, M. SAWON Thomas, présente les procès-verbaux de la Première Session Extraordinaire de 2009 de la Neuvième Législature du 23 Février -25 Mars 2009 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
7. M. STEVENS Morking Iatika, soulève un point de règlement et fait remarquer qu'il se nomme "STEVENS" et non pas "STEVEN".
8. La motion avec la correction prise est approuvée à l'unanimité.

9. Appuyé par M. CARLOT Maxime, M. SAWON Thomas, présente les procès-verbaux de la Première Session Ordinaire de 2009 de la Neuvième Législature du 8-19 Juin 2009 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
10. La motion est approuvée à l'unanimité.
11. Appuyé par M. CARLOT Maxime, M. SAWON Thomas, présente les procès-verbaux de la Deuxième Session Extraordinaire de 2009 de la Neuvième Législature du 28 Aout comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
12. La motion est approuvée à l'unanimité.
13. Appuyé par M. CARLOT Maxime, M. SAWON Thomas, présente les procès-verbaux de la Quatrième Session Extraordinaire de 2009 de la Neuvième Législature du 24 Novembre 2009 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
14. La motion est approuvée à l'unanimité.
15. M. SAWON Thomas informe l'Assemblée que les procès-verbaux de la Troisième Session Extraordinaire de 2009 n'ont pas été présentés vu des problèmes sur les copies et que les autres procès-verbaux ne sont pas encore prêts.

PROPOSITION DE LOI No. DE 2010 SUR LA CONSERVATION DU FRONT DE MER

16. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, dit retirer cette Proposition de Loi conformément au conseil du Ministre de l'Intérieur, M. CARCASSES Moana Kalosil, député de Port-Vila mais qu'elle sera intégrée aux projets de Loi du Gouvernement l'année prochaine.

DEPÔT DE DOCUMENTS

17. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le rapport annuel de 2009 du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Intérieur.

PROJET DE LOI No. DE 2010 SUR LES PATENTES COMMERCIALES (MODIFICATION) (suite).

18. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, demande si la suspension du Règlement Intérieur proposée la semaine dernière pour travailler la nuit existe toujours.
19. Le Président dit comprendre que la suspension du Règlement Intérieur est toujours effective.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1, « **Modification** ».

20. La modification 1, « **Paragraphe 1** », est approuvée à l'unanimité.
21. La modification 2, « **Après le paragraphe 2.1)** », est approuvée à l'unanimité.

Modification 3, « **Paragraphe 2.2)** ».

22. M. STEVENS Morking I., député de Tanna, demande comment le Ministre peut savoir que le transporteur a un chiffre annuel de quatre (4) millions VT.
23. Le Président dit que l'article est déjà approuvé.
24. La modification 3 est approuvée à l'unanimité.

Modification 4, « **Après l'article 2** ».

25. M. VUTA Peter, député d'Ambae, demande si les officiers livreront les certificats d'exploitation commerciale à ceux qui veulent se lancer dans les affaires et si la possession dudit certificat est obligatoire à tous ceux qui traitent déjà des affaires.
26. M. MOLISA Sela explique que cet article prévoit que tous ceux qui traitent des affaires doivent se munir d'un certificat d'enregistrement mais que seuls ceux qui détiennent un chiffre d'affaires annuel de quatre (4) millions VT par an payeront le droit de patentes commerciales.
27. La modification 4 est approuvée à l'unanimité.
28. La modification 5, « **Annexe 1** », est approuvée à l'unanimité.
29. La modification 6, « **Annexe 1, Catégorie B, clause 3** », est approuvée à l'unanimité.
30. La modification 7, « **Annexe 1, Catégorie B, clause 4** », est approuvée à l'unanimité.
31. La modification 8, « **Annexe 1, Catégorie C, clause 2** », est approuvée à l'unanimité.
32. La modification 9, « **Annexe 1, Catégorie C, clause 3** », est approuvée à l'unanimité.
33. La modification 10, « **Annexe 1, Catégorie D1 (titre)** », est approuvée à l'unanimité.

34. La modification 11, « **Annexe 1, Catégorie D1i), ii), iii) et D2i), ii) et iii)- sous la rubrique “OBSERVATIONS”**», est approuvée à l’unanimité.
35. La modification 12, « **Annexe 1 Catégorie D1 et D2-sous la rubrique “OBSERVATIONS”** », est approuvée à l’unanimité.
36. La modification 13, « **Annexe 1, Catégorie D1** », est approuvée à l’unanimité.
37. La modification 14, « **Annexe 1-CATEGORIE D, Catégorie D5** », est approuvée à l’unanimité.
38. M. BULE James, député d’Ambae, demande une analyse sur le nombre de droit de patentes commerciales de chaque catégorie ayant atteint le chiffre d’affaire de quatre (4) millions VT.
39. M. MOLISA Sela dit qu’il n’a pas de données sur le nombre de Droits de patentes. Par contre, il ajoute qu’en 2009, trois cent quatre vingt dix (390) petits entrepreneurs ont atteint ledit chiffre d’affaires et que cette année 2010, 1451 sont enregistrés.
40. L’article 1 est approuvé à l’unanimité.
41. L’article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé à l’unanimité.

DEUXIEME LECTURE

42. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l’Assemblée pour sa contribution et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
43. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l’unanimité.

PROJET DE LOI No. DE 2010 SUR LA BANQUE DE RESERVE DE VANUATU (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

44. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l’examen en première lecture.

45. M. STEVENS Morking I., député de Tanna, dit que la Banque de Réserve fonctionne très bien grâce à l'efficacité du système appliqué. Il demande pourquoi employer des expatriés dans cette banque alors qu'il y a des Ni-Vanuatais très sérieux et compétents qu'on peut employer pour éviter des pertes au sein de la Banque.
46. M. MOLISA explique que malheureusement, il y a eu une perte sur les réserves des devises étrangères investies dans la Banque due à la crise économique. Il dit que ce projet de Loi vise à mettre de côté une réserve générale dans la Banque pour couvrir les pertes sur les devises locales et étrangères en cas de récurrence. Il conclut en confirmant que le Gouverneur actuel de la Banque est un Ni-Vanuatais compétent.
47. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, déclare qu'il importe d'envoyer des Ni-Vanuatais économistes compétents se former dans le domaine du Commerce pour dix (10) ans en Europe ou aux Etats-Unis.
48. M. MOLISA Sela confirme que le Gouverneur actuel détient une Maîtrise en économie. Il ajoute qu'il y a également des étudiants très brillants et sérieux à l'Université du Pacifique Sud et que le Gouvernement doit continuer à offrir des bourses aux étudiants de ce domaine.
49. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est adoptée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1, « **Modification** ».

50. La modification 1, « **Paragraphe 5.4** », est approuvée à l'unanimité.

Modification 2, « **A la fin de l'article 7** ».

51. M. VUTA Peter demande si le pays peut investir plus aux FMI (Fonds Monétaires Internationaux.)
52. MOLISA dit que cela dépend de l'économie de notre pays.
53. M. LOUGHMAN Bob demande au Ministre d'élaborer la négligence qui a abouti à la fraude et veut savoir comment cet article peut traiter cette situation.
54. M. MOLISA dit qu'il y a une différence entre la négligence et la fraude. Il explique que la fraude est une action qu'on fait intentionnellement tandis que la négligence c'est une erreur

faite. Il dit que si une fraude se produit à la Banque, alors les réserves générales peuvent servir à couvrir les pertes exceptionnelles.

- 55. La modification 2 est approuvée à l'unanimité.
- 56. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
- 57. L'article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

- 58. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'Assemblée pour les contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
- 59. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
- 60. La séance, suspendue à 10h10mn, reprend à 11h00mn.

PROJET DE LOI N0. DE 2010 SUR L'ACCORD D'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX (RATIFICATION).

PREMIERE LECTURE

- 61. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
- 62. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, dit que le Vanuatu est connu comme un paradis fiscal depuis 1970. Il demande si actuellement le pays maintient toujours ce statut.
- 63. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, estime qu'il serait convenable que le pays fasse des échanges avec les pays de l'Est de l'Europe. Il veut savoir si ce système peut être appliqué aux travailleurs saisonniers en Nouvelle-Zélande.
- 64. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, demande quelle est la position du Gouvernement concernant le cas d'une personne arrêté par la police fédérale.
- 65. M. MOLISA répond que le Vanuatu n'applique pas la taxe sur les profits des affaires commerciales depuis qu'il est devenu un paradis fiscal à partir de 1970. Il dit qu'en dépit des nouvelles Lois votées au fil des années, le Vanuatu maintient toujours son statut de paradis fiscal. Il ajoute que pour raison de sécurité de l'Etat, on ne doit pas permettre ledit

statut au pays pour éviter que les fugitifs nuisent à notre réputation. Il conclut que les travailleurs saisonniers sont des contribuables du pays et que les Gouvernements impliqués devraient négocier pour réduire les charges transférés par les banques.

66. La séance, suspendue à 11h30mn, reprend à 14h45mn.

PROJET DE LOI N0. DE 2010 SUR L'ACCORD D'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX (RATIFICATION).

PREMIERE LECTURE (Suite)

67. M. KALSAKAU Joshua, Député d' Efaté, dit que comme la ratification est en double dans la version anglaise, il demande qu'on clarifie étant donné que la Constitution préconise aussi le Français et le Bislama.
68. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, répond qu'il y a deux (2) copies, une pour l'Organisation et l'autre pour la République de Vanuatu.
69. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

70. L'article 1, "**Ratification**", est approuvé à l'unanimité.
70. L'article 2, "**Entrée en vigueur**", est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

72. M. MOLISA Sela, Ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'Assemblée pour son soutien unanime et propose que le projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
73. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

PROJET DE LOI N0. DE 2010 SUR L'IMPORTATION DE MARCHANDISES (MODIFICATION).

PREMIERE LECTURE

74. M. HILTON Dunstan, Ministre de la promotion des Entreprises locale et Ministre par intérim du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député des îles Banks et Torres,

présente le Projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.

75. M. LINI Ham, Adjoint au Chef de l'Opposition et député de Pentecôte, déclare le soutien de l'Opposition au projet de Loi.
76. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1, "**Modification**".

77. La modification 1, "**A la fin de l'article 2**", est approuvée à l'unanimité.
78. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
79. L'article 2, "**Entrée en vigueur**", est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

80. M. HILTON Dunstan, Ministre de la promotion des Entreprises locale et Ministre par intérim du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député des îles Banks et Torres, remercie l'Assemblée pour sa contribution et propose que le projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
81. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
82. La séance suspendue à 15h00mn, reprend à 16h20mn.

MOTIONS ECRITES.

MOTION No. 1 DE 2010

MOTION POUR DEMANDER AU PARLEMENT DE SUSPENDRE LES HONORABLES DEPUTES CARLOT MAXIME KORMAN, LINI HAM VANUAROROA, IAUKO HARRY, PIPITE MARCELLINO ET KOLOMULE JEAN RAVOU A. DES SERVICES DU PARLEMENT POUR UNE PERIODE DE QUATRE SESSIONS CONSECUTIVES DU PARLEMENT.

83. Secondé par M. VOIASUSU Tae, le Whip du Gouvernement et député de Santo, M. SAWON Thomas I, Chef de file du Gouvernement et député des îles Banks et Torres, retire la motion et demande pardon aux députés cités dans la motion. (**Texte joint en Annexe X**)

84. Le Président BOEDORO ne déclare que la Motion no. 1 de 2010 est retirée et demande le consensus parlementaire pour suspendre la séance.
85. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, demande au Président de l'Assemblée de lui indiquer l'article du Règlement Intérieur lui autorisant à suspendre la séance.

MOTION No. 2 DE 2010

MOTION DE CENSURE CONTRE LE PREMIER MINISTRE M. NATAPEI EDWARD NIPAKE

86. Secondé par M. KOLOMULE Jean Ravou A. , député de Santo, M. IARIS Iauko H., député de Tanna, présente la motion No. 2 de 2010. (**Texte joint en Annexe XI**)
87. M. VOHOR Serge, Ministre de l'Infrastructure et des Services Publics et député de Santo, se basant sur la composition majoritaire des députés au sein de l'Opposition, demande que l'Assemblée procède au vote de la motion et à l'élection du nouveau Premier ministre.
88. La motion No.2 de 2010 est approuvée par 30 voix avec 15 voix contre.
89. M. WELLS Georges A. déclarant vacant le poste du Premier Ministre, au Secrétariat parlementaire de préparer les documents nécessaires pour l'élection du premier Ministre.
90. La séance, suspendue à 16h35mn, reprend à 17h10mn.
91. Le secrétaire du Parlement, M. BULEKULI D dit SACSAC Lino, informe l'Assemblée de la démission du Président du Parlement, M. WELLS George A. à 16h30mn ce Jeudi 02 Décembre 2010, en concordance avec l'article 5 du **Règlement Intérieur (RI)** et sur les procédures relatives à l'élection du Président du Parlement, stipulées par l'article 4 du règlement intérieur, il annonce que le Parlement peut procéder à son élection. En référence au paragraphe 2 de l'article 4 du RI, il invite le doyen des parlementaires, l'Honorable CARLOT Maxime Korman à présider la présente séance d'élection.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE.

92. M. CARLOT, en concordance avec le paragraphe 3 de l'article 4 du RI, demande aux élus d'effectuer des propositions au poste de président du Parlement, appuyées et suivies d'une déclaration du député proposé qui accepte.
93. M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila, appuyé par M. IARIS Iauko, nomme M. CARLOT Korman au poste de Président du Parlement.
94. M. CARLOT Korman déclare accepter la nomination.
95. Le doyen des députés, M. CARLOT Maxime Korman s'autoproclame Président du Parlement, nouvellement élu, par absence d'opposition.

96. Après avoir prêté serment de fidélité et d'allégeance à la Nation administrés par l'Attorney General M. KALSAKAU, le Président du Parlement lit les dispositions de l'article 41 de la Constitution et l'article 8 du Règlement Intérieur relatifs à l'élection imminente du Premier Ministre.

ELECTION DU PREMIER MINISTRE

97. M. LINI Ham, Chef de l'opposition et député de Pentecôte félicite le nouveau Président du Parlement et, appuyé par M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté, nomme M. KILMAN Sato, député de Mallicolo, au poste du Premier Ministre.
98. M. KILMAN déclare accepter la nomination.
99. Le président CARLOT, par proclamation, déclare M. KILMAN Sato élu nouveau premier Ministre de la République de Vanuatu, en l'absence d'un candidat de l'Opposition.
100. Le nouveau Premier Ministre, l'Honorable KILMAN Sato, prête serment de fidélité et d'allégeance à la Nation administrés par l'Attorney General, M. KALSAKAU Ismaël.
101. Le Premier ministre KILMAN demande au Président du Parlement si la session va être officiellement close.
102. Le Président lui répond que la deuxième séance de la Deuxième Session Ordinaire de 2010 le sera bientôt.
103. Le Premier Ministre KILMAN saisit cette opportunité pour remercier le Président du Parlement, les députés, au même titre que le Premier ministre sortant et son cabinet pour leurs contributions durant cette période parlementaire. Il souhaite enfin aux personnes citées tantôt, au Président de la cour suprême, aux officiers judiciaires, autorités religieuses, aux chefs, aux femmes et jeunes et aux familles respectives et au peuple de Vanuatu une fête de Noël bénie et une nouvelle année prospère.
104. M. CARLOT remercie les députés et le Gouvernement sortant de l' Hon. NATAPEI pour leurs efforts consentis en faveur d'un Vanuatu meilleur. Après rappel à l'Assemblée d'un diner de clôture pour l'année parlementaire 2010, il souhaite au peuple vanuatais une fête de Noël bénie et sereine, et une nouvelle année 2011 prospère. Il déclare enfin close la deuxième séance de la Deuxième Session Ordinaire de 2010.
105. **LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA NEUVIEME LEGISLATURE DE 2010 EST OFFICIELLEMENT CLOSE A 18H00MN.**

